

RAPPORT ANNUEL 2010
INSTITUT
D'EMISSION
D'OUTRE-MER



SOMMAIRE

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL Avant-propos: la situation économique des COM

P. 10 < Présentation de l'Institut d'émission d'outre-mer

- 12 < Le Conseil de surveillance
- 13 < Le siège de l'Institut d'émission
- 15 < LES AGENCES DE L'INSTITUT D'ÉMISSION

P. 16 < L'ACTIVITÉ ET LES MÉTIERS DE L'INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER

- 18 < Le rôle de l'IEOM dans les collectivités 33 < L'Observatoire des entreprises D'OUTRE-MER DU PACIFIQUE
- 19 < L'ÉMISSION DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE
- 22 < LES SYSTÈMES D'ÉCHANGES DE VALEURS
- 24 < LE TRAITEMENT DES OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DU TRÉSOR PUBLIC
- 25 < LES INSTRUMENTS DE POLITIQUE MONÉTAIRE
- 32 < LA BALANCE DES PAIEMENTS

- 37 < La médiation du crédit
- 38 < L'OBSERVATOIRE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT
- 41 < L'OBSERVATOIRE DES TARIFS BANCAIRES
- 42 < LES ACTIVITÉS GRAND PUBLIC
- 47 < LE CONTRÔLE INTERNE, LA MAÎTRISE DES RISQUES,
- 49 < LA COMMUNICATION EXTERNE

P. 54 < L'évolution monétaire en 2010

- **56 <** Les actifs financiers des résidents
- 58 < LES PASSIFS FINANCIERS DES RÉSIDENTS
- 62 < LA MASSE MONÉTAIRE ET SES CONTREPARTIES

P. 64 < LE SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER DANS LES COM DU PACIFIQUE

- 66 < L'ORGANISATION BANCAIRE
- 68 < L'ACTIVITÉ BANCAIRE

P.70 < Annexes

- 71 < LISTE DES PUBLICATIONS DE L'IEOM
- 72 < COORDONNÉES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT
- 74 < Chronologie des principaux faits économiques et sociaux en 2010
- 78 < EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET SECTORIELS

Le mot du Directeur Général

La conjoncture économique a été très contrastée, en 2010, pour les collectivités d'outre-mer avec, d'un côté, un redémarrage dynamique de l'activité en Nouvelle-Calédonie et, de l'autre, un repli sensible en Polynésie française.

Dans ce contexte, l'IEOM a exercé sa mission de banque centrale en apportant son soutien à tous les agents économiques, qu'il s'agisse des entreprises, des banques comme des particuliers.

- Au titre de la politique monétaire, le Conseil de surveillance a maintenu inchangés, tout au long de l'année 2010, ses taux d'intervention et conditions de refinancement;
- L'Institut étant chargé, depuis 2009, d'établir la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française, il a publié, à ce titre, en 2010, les deux rapports annuels ainsi qu'une étude sur les échanges régionaux de ces deux collectivités, premier volet d'une série de publications sur ce thème;
- L'IEOM a poursuivi et enrichi sa politique de publications, au titre de sa mission d'observatoire économique, avec la première parution semestrielle de l'Indicateur du Climat des Affaires (ICA) et la refonte de la collection des Notes expresses (Portrait, Eclairage, Tendances), ainsi que des bulletins trimestriels de conjoncture économique et de conjoncture financière. Par ailleurs, l'IEOM a publié, conjointement avec l'IEDOM, une étude sur le microcrédit professionnel et de nombreuses études sectorielles ;
- En matière de suivi des établissements de crédit, l'Institut a renforcé sa collaboration avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP);

• L'IEOM s'est vu confier, au mois de juin 2010, la création d'un Observatoire des tarifs bancaires : une première publication en a été faite, portant sur les tarifs en vigueur au 1^{er} octobre 2010.

L'Observatoire fera désormais l'objet d'une publication semestrielle sur le site www.ieom.fr et d'un rapport annuel remis au ministre de l'Économie puis transmis au Parlement;

• Dans le domaine des particuliers, l'IEOM assure, depuis 2007, le secrétariat de la commission de surendettement de la Nouvelle-Calédonie. L'entrée en vigueur de la loi Lagarde, en octobre 2010, s'est traduite par une légère progression du nombre de dossiers.

Enfin, je voudrais saluer le travail mené avant et depuis ma prise de fonction afin de définir, pour l'IEOM, une première démarche de Plan d'entreprise CAP 2015. Cette réflexion stratégique majeure constituera notre feuille de route.

En cette année 2011, "année des Outre-mer", les équipes de l'IEOM mettront, comme moi-même, tout en œuvre pour que nos actions bénéficient au développement de chaque géographie et contribuent très directement à l'essor économique des COM du Pacifique.

N

Nicolas de Sèze

Avant-propos: La situation économique des Collectivités d'outre-mer du Pacifique en 2010

Le processus de redressement de l'économie mondiale, amorcé en 2009, s'est poursuivi au cours de l'année 2010. L'ampleur de la reprise diffère cependant selon les pays. Si la croissance des pays émergents a été robuste, la progression de l'activité de la plupart des pays avancés a été plus timide, notamment au second semestre. Globalement faibles en début d'année, les tensions inflationnistes se sont accentuées tout au long de l'année, notamment dans les pays émergents.

Les Etats-Unis se sont inscrits sur une trajectoire de reprise malgré la baisse des dépenses publiques et l'arrêt des primes gouvernementales, à compter du second trimestre. Le taux de croissance du PIB en volume a atteint 2,8 % en 2010. La demande intérieure a porté la reprise, compensant les effets négatifs du déficit commercial qui a pesé tout au long du premier semestre sur la croissance. Le taux de chômage a entamé une légère décrue à compter du deuxième trimestre (9,4 % à fin 2010). La hausse des prix est restée contenue à 2,1 % malgré la revalorisation des prix de l'énergie en fin d'année. La Réserve Fédérale a maintenu ses taux d'intérêt directeurs dans une fourchette comprise entre 0 et 0,25 %.

Au Japon, l'économie s'est également redressée après une année 2009 marquée par un recul sensible de l'activité. En 2010, la progression du PIB est estimée à 4,3 %, portée, dans un premier temps, par la reprise des exportations de produits manufacturés puis par le dynamisme de la consommation des ménages et de l'investissement privé résidentiel. En fin d'année, la croissance a été freinée par l'arrêt des programmes de soutien à la consommation et la flambée du yen, qui a pénalisé les exportations. La Banque du Japon a maintenu ses taux d'intérêt directeurs dans une fourchette comprise entre 0 et 0.1 %

Dans les pays émergents, l'activité économique a continué de se renforcer. Nombre de ces pays ont affiché des taux de croissance élevés malgré un léger ralentissement au cours du second semestre. Parallèlement, les tensions inflationnistes se sont accrues, sous l'effet notamment des hausses des prix des produits alimentaires et des matières premières. En Chine, en dépit du retrait progressif des mesures de relance étatique, le PIB, porté par l'investissement, a progressé de 10,3 % en volume sur un an, selon les premières estimations de la Banque Mondiale. Les principaux pays émergents d'Asie ont enregistré un net rebond de leurs exportations.

Dans la zone euro, l'évolution est plus nuancée. La croissance du PIB est restée timide, à 1,8 % en moyenne par rapport à 2009. Elle a été portée par les bons résultats de l'Allemagne au premier semestre avant de ralentir dans la deuxième partie de l'année. La hausse des prix à la consommation s'est accentuée tout au long de l'année dans la zone pour atteindre 2,2 % en décembre 2010 (en glissement annuel) contre 0,9 % un an auparavant. Le taux de chômage s'est stabilisé autour de 10 % en fin d'année. La BCE a maintenu inchangé le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement à 1 %.

En France également, la croissance a été molle en 2010 avec un glissement annuel de 1,5 % après un recul de 2,5 % en 2009. Elle a été tirée par la consommation des ménages (+1,6 % sur un an), qui a régulièrement accéléré à compter du second trimestre, et dans une moindre mesure par les exportations (+9,9 % sur un an) dont la progression a permis une amélioration du solde commercial. Ce dernier a contribué au final à hauteur de 0,4 point à la croissance en 2010. L'investissement a reculé de 1,6 % en dépit d'une reprise à partir du second trimestre. Le taux de chômage a reculé (9,6 % au dernier trimestre contre 10 % à fin 2009). L'indice des prix à la consommation a progressé de 1,8 % sur un an, principalement à cause de la hausse des prix de l'énergie.

Dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, l'évolution de la conjoncture économique est contrastée selon les territoires en 2010.

Comme en 2009, l'économie calédonienne est restée bien orientée, profitant de la reprise vigoureuse de la demande dans les pays émergents – se traduisant notamment par un niveau élevé des cours du nickel – et d'une demande intérieure soutenue du fait, non seulement des grands travaux en cours, mais aussi d'une consommation et d'un investissement des ménages dynamiques. La croissance sera, certes, moins élevée qu'au cours de la dernière décennie, mais elle restera supérieure à celle des grandes économies occidentales.

Pour autant, l'année 2010 n'a pas été exempte d'inquiétudes et d'incertitudes. C'est le cas notamment de la dégradation du climat des affaires (ICA, hors nickel), qui avait pourtant retrouvé et dépassé son niveau de longue période en début d'année. Ce mouvement traduit une détérioration de la confiance des

2 AVANT-PROPOS

chefs d'entreprises, engendrée par le peu de visibilité à moyen terme, qui s'explique par une conjonction de facteurs : approche des prochaines grandes échéances institutionnelles, réformes de la loi de défiscalisation, hausse des charges d'exploitation et difficultés financières annoncées de certaines collectivités locales.

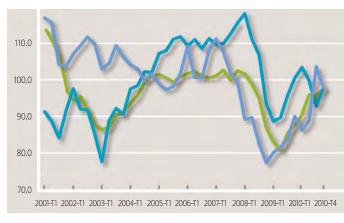
En revanche, **l'économie polynésienne** a continué de décliner en 2010, mais à un rythme moins prononcé qu'en 2009. Les signes de stabilisation perceptibles au troisième trimestre sont restés ténus et ne se sont pas confirmés en fin d'année. L'absence de visibilité à moyen terme et l'attentisme qui en découle ont pesé sur l'investissement des entreprises, tandis que la poursuite de la dégradation du marché du travail a altéré le niveau de la consommation des ménages. L'indicateur du climat des affaires est ainsi resté en deçà de sa moyenne de longue période, témoignant de la poursuite des difficultés des entreprises. Tous les secteurs d'activité sont touchés par le recul de l'économie, seul le tourisme ayant enregistré une reprise en fin d'année.

Après une année 2009 morose, l'activité économique à **Wallis-et-Futuna** s'est redressée en 2010. Cette évolution, plutôt perceptible au second semestre, est imputable aux travaux d'infrastructures scolaires réalisés dans le cadre du 9^{ème} FED et au Plan de relance financé par l'Etat. La commande publique dont ont bénéficié les entreprises du BTP s'est accompagnée d'une reprise des investissements, cependant moins vigoureuse que prévue en raison d'incertitudes sur le moyen terme. La demande des ménages s'est redressée, mais a été pénalisée par la hausse assez prononcée des prix à la consom-

mation. L'année a été marquée par le passage du cyclone Tomas qui a durement touché l'île de Futuna.

En matière de politique monétaire, le taux de réescompte de l'IEOM, ramené de 2 % à 1,25 % le 12 mai 2009, a été maintenu inchangé durant toute l'année 2010. Le différentiel avec le taux directeur de la BCE est ainsi resté à 25 points de base.

Indicateur du climat des affaires dans les COM du Pacifique et en métropole (100 = moyenne période)



Polynésie Française
Métropole (services marchands moyenne)
Nouvelle-Calédonie

Sources : enquête IEOM, Banque de France.

ACTIVITÉ ET POPULATION

	Nouvelle- Calédonie	Polynésie Française	Wallis- et-Futuna
PIB par habitant (en euros) ¹	(2009) 25 665	(2006) 17 512	(2005) 10 148
Population ²	(2009) 245 580	(2008) 264 000	(2008) 13 445
Superficie (km²)	18 575	3 251	142,2

¹ Sources : INSEE, ISEE, ISPF, STSEE, comptes économiques rapides (Métropole 2009 : 29 571 euros).

Consommation d'électricité moyenne tension (milliers de KMH)

	2008	2009	2010	2010 /2009 Var. en %
Nouvelle-Calédonie	240 406	236 416	252 717	6,9
Polynésie française	223 106	237 494	240 274	1,2
Wallis-et-Futuna ¹	18 405	16 558	16 332	- 1,4

Source: EEC, ENERCAL, ISEE, ISPF, EDT, EEWF, STSEE.

Consommation totale.

² Sources : INSEE, ISEE, ISPF, STSEE, Recensements de la population.

L'EMPLOI

Le marché du travail polynésien a continué de se dégrader en 2010, mais à un rythme plus modéré qu'en 2009. Au 30 septembre 2010, l'emploi salarié affiche un repli sur 12 mois de 2,6 %, après avoir baissé d'environ 3 % les deux années précédentes. En dépit des aides au maintien de l'emploi reconduites par le gouvernement polynésien, près de 1 700 emplois ont été détruits sur les neuf premiers mois de l'année 2010. Tous les secteurs participent à cette évolution mais les contractions les plus significatives concernent la construction, l'hôtellerie et, dans une moindre mesure, l'industrie. Ce mouvement semble s'être poursuivi en fin d'année comme l'atteste

l'évolution de l'indice de l'emploi salarié, en recul de 2,6 % à fin décembre 2010 contre 3,2 % au terme de l'année 2009. En Nouvelle-Calédonie, le marché du travail est toujours actif. Le nombre de demandeurs d'emploi est en baisse de 5 % sur un an, première inflexion de la tendance haussière entamée mi-2008. Après un léger fléchissement en 2009, l'emploi salarié s'est accru de 3,1 % en 2010, avec près de 2 200 créations nettes. L'offre d'emplois, quoiqu'en recul de 6 % par rapport à 2009 est, en effet, restée sur des bases historiquement élevées avec un total d'offres nouvelles de l'ordre de 11 000. A Wallis-et-Futuna, le nombre de salariés était pratiquement stable à fin juin 2010, mais le déclin des effectifs du secteur public se poursuit.

Nombre de salariés au 31 décembre

	2006	2007	2008	2009	2010	2010/2009 Var. en %
Nouvelle-Calédonie	73 460	76 493	79 885	82 760	85 863*	3,7
Polynésie française	68 273	69 792	68 091	66 264	64 199*	-2,6
Wallis-et-Futuna	2 214	2 368	2 373	2 375	2 381**	0,3

^{*} Données 2010 à fin 3^{ème} trimestre (variations de septembre 2009 à septembre 2010).

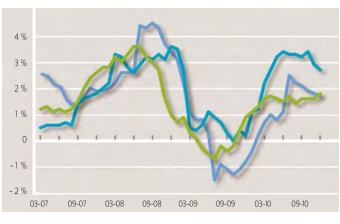
PRIX ET SALAIRES

L'année 2010 a été marquée par un retour des tensions inflationnistes en Nouvelle-Calédonie, où la hausse des prix atteint 2,7 % sur un an à fin décembre 2010 après 0,2 % à fin décembre 2009. Elle s'explique par la revalorisation des prix de l'énergie et du tabac, mais aussi par la dépréciation de l'euro vis-à-vis notamment des monnaies du Pacifique. En comparaison, la hausse des prix est restée contenue en Polynésie française (1,7 % à fin décembre 2010 contre - 0,8 % à fin décembre 2009). Cette évolution résulte principalement de la hausse marquée des produits alimentaires et, dans une moindre mesure, de celle des services et des produits manufacturés. Selon une étude comparative des prix en Polynésie française et en France métropolitaine réalisée en mars 2010, les prix sont supérieurs de 26 % en Polynésie française et l'écart atteint 51 % si l'on intègre des habitudes de consommation métropolitaines. A Wallis-et-Futuna, sous l'impulsion principale du poste énergie, la hausse des prix s'est établie à 3,2 % à fin 2010 contre - 0,6 % en 2009.

ÉVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

(variation annuelle de données mensuelles)

Nouvelle-Calédonie



Polynésie française Sources : INSEE, ISEE, ISPF. France

Salaires minimum brut (horaire) au 31 décembre en euros

	2006	2007	2008	2009	2010	2010/2009 EN %
Nouvelle-Calédonie	5,70	5,99	6,17	6,22	6,55	5,3
Polynésie française	6,50	6,79	7,21	7,21	7,21	0,0
Wallis-et-Futuna	3,69	3,86	3,96	3,96	4,08	3,1
Métropole	8,27	8,44	8,71	8,82	8,86	0,5

Sources : Direction du travail de Nouvelle-Caléronie, Inspection du travail de Polynésie française.

AVANT-PROPOS

^{**} Données 2010 à fin juin (variation sur 6 mois).

A Wallis-et-Futuna, deux salariés sur trois sont des fonctionnaires ou assimilés. Source : ISEE, ISPF, CPS, CLR-CCPF (y compris personnes non cotisantes à la CLR).

TAUX D'INFLATION

variation de l'indice général des prix en glissement annuel au 31 décembre en pourcentages

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nouvelle-Calédonie	1,0	0,9	2,6	1,4	1,8	3,7	0,2	2,7
Polynésie française	0,7	0,8	2,3	2,4	1,9	3,4	- 0,8	1,7
Wallis-et-Futuna	1,5	1,8	2,5	2,5	0,4	2,7	- 0,6	3,2
France entière	2,2	2,1	1,5	1,5	2,6	1,0	0,9	1,8

Sources: INSEE, ISEE, ISPF, STSEE.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Après une année 2009 dans l'ensemble défavorablement orientée, l'année 2010 se caractérise par une reprise des échanges extérieurs sur les trois géographies. Les importations calédoniennes ont progressé de plus d'un tiers, tirées par le dynamisme de la consommation des ménages mais surtout par la construction de l'usine du Nord, les entrées d'ensembles industriels représentant la moitié des importations de l'année. Malgré le rebond des exportations (+ 45 %), dopées par la hausse des cours du nickel (+ 48 %), le déficit commercial a atteint un niveau record en 2010, à plus de 176 milliards de F CFP. En Polynésie française, les échanges extérieurs sont également en hausse malgré la mauvaise orientation de

l'activité, à la faveur d'un effet-prix et d'opérations ponctuelles. La progression des importations (11 %) repose sur celles des produits intermédiaires (imputable notamment à des achats de panneaux solaires) et des produits énergétiques (en liaison avec la revalorisation du cours du pétrole). La progression des exportations (11 % également) est à attribuer, pour l'essentiel à une opération exceptionnelle, l'exportation d'un navire de transport de passagers. Dans une moindre mesure, les sorties bénéficient également de la reprise des exportations locales, en dépit du recul des expéditions de perles brutes qui représentent 2/3 des exportations locales. A Wallis-et-Futuna, les importations sont également reparties à la hausse (22 %), sous l'effet de l'amélioration de la conjoncture.

Commerce extérieur en valeur en millions de F CFP

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010/2009 VAR. EN %
Importations							
Nouvelle-Calédonie	170 692	200 841	244 096	262 188	220 223	298 518	35,6
Polynésie française	163 592	155 462	160 640	175 871	147 124	155 334	5,6
Wallis-et-Futuna	3 778	4 980	5 368	5 925	4 642	5 674	22,2
Exportations							
Nouvelle-Calédonie	104 774	128 056	177 868	104 853	84 503	122 212	44,6
Polynésie française	20 165	18 651	16 719	16 190	12 511	13 868	10,8
Wallis-et-Futuna	11,8	11,6	6,8	6,6	NS	NS	
Solde commercial							
Nouvelle-Calédonie	- 65 918	- 72 785	- 60 228	- 157 335	- 135 720	- 176 306	- 29,9
Polynésie française	- 143 427	- 136 811	- 143 921	- 159 681	- 134 613	- 141 466	- 5,1
Wallis-et-Futuna	- 3 766	- 4 968	- 5 361	- 5 918	- 4 642	- 5 674	- 22,2
Taux de couverture en	1 %						
Nouvelle-Calédonie	61,4	63,8	72,9	40,0	38,4	40,9	+ 2,5 pt
Polynésie française	12,3	12,0	10,4	9,2	8,5	8,9	+ 0,4 pt
Wallis-et-Futuna	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	

NS : non significatif.

Sources : Services des Douanes, ISEE, ISPF.

LA DEMANDE INTÉRIEURE

Principal moteur de leur croissance économique, la consommation finale des ménages a connu une évolution contrastée dans les économies insulaires du Pacifique, après une année 2009 marquée par un recul généralisé. Ainsi, en Polynésie française, la consommation des ménages est restée à un niveau faible, touchée par la détérioration du marché de l'emploi et par une vulnérabilité financière accrue, tandis qu'en Nouvelle-Calédonie, l'année 2010 marque le retour de la confiance des ménages avec des indicateurs quasiment tous au vert. Un redressement est également perceptible à Wallis-et-Futuna, même s'il ne permet pas de retrouver les niveaux de l'année 2008.

La demande de logements des ménages, mesurée au travers des crédits à l'habitat, s'est contractée en Polynésie française (-8 % sur un an), malgré la reconduction au quatrième trimestre des dispositifs d'aides à l'accession au logement mis en œuvre par le gouvernement polynésien. En revanche, l'investissement immobilier des ménages a connu une forte reprise en Nouvelle-Calédonie. A Wallis-et-Futuna, le seul dispositif de prêt à l'habitat est suspendu depuis fin 2004.

Les carnets de commande dégarnis et l'absence de visibilité à moyen terme ont amené les entreprises polynésiennes à différer ou réduire drastiquement leurs investissements, les



Polynésie française • Anémone de mer - Nemanthus • Photo Sylvain Petek • © IRD

projets recensés se limitant à de simples renouvellements des outils d'exploitation. En revanche, en Nouvelle-Calédonie, les importations de biens d'équipement ont progressé de 23 %, illustrant le regain de l'investissement des entreprises.

CONSOMMATION ET INVESTISSEMENT DES MÉNAGES

Variations 2010/2009 en pourcentages

	Nouvelle- Calédonie	Polynésie Française	Wallis- et-Futuna
Immatriculations de véhicules de tourisme neufs	1,7	4,8	- 30,3
Encours totaux des crédits à la consommation (zone et hors zone) ¹	5,1	- 4,9	NS
Importations de biens de consommation en valeur ²	ND	0,5	- 17,8
Encours totaux des crédits à l'habitat des particuliers (zone et hors zone)	10,9	2,5	- 36,7

¹ Encours totaux des crédits à la consommation (zone et hors zone) à fin décembre = crédit trésorerie particuliers + comptes ordinaires débiteurs particuliers + crédit bail particuliers

maritimes, Direction régionale des Douanes. NS : non significatif. ND : non disponible.

INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

Variations 2010/2009 en pourcentages

	Nouvelle- Calédonie	Polynésie Française	Wallis- et-Futuna
Importations des biens d'équipement ¹	23,0	- 1,1	16,9
Immatriculations de véhicules utilitaires neufs	11,2	- 5,3	- 11,8
Encours totaux des crédits à l'équipement des sociétés non financières et des entrepreneurs individuels	3,7	- 6,2	- 11,9

¹ Polynésie française : corrigées des achats d'Airbus.Sources : Direction régionale des Douanes, DIMENC, ISPF, Service territorial des transports terrestres, IEOM.

AVANT-PROPOS

² Importations de biens de consommation = somme des importations des biens consommés au sens large (biens alimentaires, boissons, tabac, habillement, chaussures, équipement ménager...), hors automobile.

Sources : IEOM, ISEE, ISPF, DIMENC, Service territorial des transports terrestres, Service des contributions diverses, BWF, Services des douanes et affaires

LES TENDANCES SECTORIELLES DANS CHAQUE COLLECTIVITÉ

Nouvelle-Calédonie

Après une année 2009 contrastée, encore impactée par la chute du cours du nickel en 2008, la reprise du secteur du nickel, entamée mi-2009, s'est confirmée en 2010. Porté par la demande chinoise, le cours du nickel s'est apprécié de 48 % en moyenne sur l'année. Le retour à un niveau plus raisonnable des stocks mondiaux a constitué, par ailleurs, un facteur de stabilité des prix. Les exportations de minerai ont progressé de 30 % sur un an, en raison principalement de la hausse des expéditions vers l'Australie (59 %), les exportations vers la Corée du Sud restant stables et celles vers le Japon s'accroissant de 32 %. La production de métal de l'usine de Doniambo s'est élevée à 53 718 tonnes contre 52 132 tonnes en 2009, soit une hausse de 3 % pour des exportations de métal en hausse de 9 % en volume. L'année 2010 a vu l'entrée en production, en octobre, de l'usine Vale Nouvelle-Calédonie. Pour des raisons techniques liées à un incident majeur en avril, celle-ci n'a pu commercialiser qu'un produit semi-fini appelé NHC (Nickel Hydroxyde Cake).

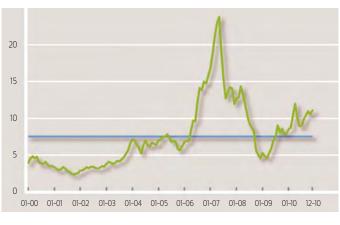
La consommation de ciment progresse de 15 %, témoignant du développement des activités du BTP, dopé par l'usine du Nord et les grands chantiers en cours. Hors projets nickel, l'activité du BTP a été, en revanche, globalement moins dynamique, le secteur ayant souffert de nombreuses incertitudes : la réforme de la défiscalisation métropolitaine, le nouveau plan d'urbanisme de Nouméa, les démobilisations à venir du chantier de l'usine du Nord ou encore la situation des finances des collectivités locales. Le vote de quelques amendements favorables à la loi de défiscalisation ainsi que l'aménagement de la loi Scellier pour le Pacifique ont quelque peu éclairci la situation en fin d'année.

La Nouvelle-Calédonie a été à contre-courant de la reprise mondiale des activités touristiques en 2010. Pour la deuxième

année consécutive, la fréquentation touristique s'est inscrite en recul (1 % après 4 % en 2009) alors que la fréquentation s'est accrue de 6 % en Océanie. En revanche, le tourisme de croisière, qui avait reculé en 2009, s'est nettement redressé, dépassant pour la première fois la barre des 200 000 touristes en 2010.

L'aquaculture de crevettes est restée en crise. Avec des exportations limitées à 746 tonnes, la filière a connu sa plus mauvaise année depuis 1996. En sus des problèmes structurels de la filière, les éleveurs ont été confrontés à des difficultés d'approvisionnement en post-larves. A la faveur de meilleures conditions météorologiques, le secteur de la pêche hauturière a poursuivi son redressement, les exportations de thon dépassant les 1 000 tonnes pour la 1 ere fois depuis 2005. Les résultats des filières bovine et porcine sont également favorables avec des abattages respectivement en hausse de 12 % et 15 %. Les importations de viande bovine ont ainsi reculé pour la première fois depuis 2003 (5 %).

Cours du nickel au London Metal Exchange (us\$ / lb)



Cours du nickel

Moyenne sur la période : 7,37 US\$/Lb

Sources : Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie

Nouvelle-Calédonie - Tendances sectorielles

	2006	2007	2008	2009	2010	2010/2009 Var. en %
Exportations de minerai de nickel	18 640	44 187	16 973	14 711	26 198	78,1
Exportations de crevettes	2 177	1 527	1 583	1 317	1 025	- 22,2
Consommation de ciment (en tonnes)	133 662	136 930	139 498	139 858	161 233	15,3
Nombre de touristes de séjour ¹	100 491	103 363	103 672	99 379	98 562	- 0,8

Les exportations sont exprimées en millions de F CFP.

¹ Au sens de l'Organisation Mondiale du Tourisme, sont considérés comme touristes de séjour les non résidents ayant passé une nuit au moins dans un moyen d'hébergement collectif ou privé et dont le motif principal de la visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le pays visité. Sources : Direction des douanes, ISEE.

Polynésie Française

Comme en 2009, tous les secteurs ont été touchés par la morosité de l'économie.

Le secteur primaire a été affecté par les conditions climatiques. Le passage du cyclone Oli en février et, dans une moindre mesure, les importantes intempéries en mars ont lourdement affecté les exploitations, entraînant de nombreuses pertes de récoltes vivrières et maraîchères.

Les résultats des filières exportatrices sont mitigés. Dans un contexte de diminution de la flotte de pêche active, les rendements sont demeurés élevés et les quantités de poissons exportés sont en hausse de 22 % sous l'effet de l'export réfrigéré. La perliculture est restée confrontée à des difficultés structurelles même si le recul de ses recettes d'exportations s'est limité à 2 % contre 26 % en 2009. Malgré les tentatives de régulation de la production visant à garantir la qualité, les exportateurs ont poursuivi l'écoulement massif de leurs stocks au détriment du prix de vente qui reste en dessous de 500 F CFP contre plus de 1 500 F CFP en 2007.

L'activité commerciale a de nouveau pâti de la faible demande des ménages.

Dans l'industrie, les professionnels déplorent la faiblesse de leur courant d'affaires. Face aux difficultés d'écoulement sur le marché local, quelques signes positifs ont cependant été observés à l'export avec les progressions des exportations de produits alimentaires et de monoï, soit respectivement +12 % et + 39 %. La production d'huile de coprah, en partie affectée par le cyclone Oli, a en revanche reculé de 35 % par rapport à l'année précédente.

Le secteur du BTP a de nouveau souffert de l'insuffisance de chantiers structurants et de l'absence de marchés significatifs. La branche des travaux publics affiche des résultats en retrait bien qu'ayant bénéficié des travaux de réparations des dégâts causés par le cyclone Oli. La branche bâtiment, malgré les dispositifs de soutien à l'investissement des particuliers, manque de visibilité à moyen terme. Quelques entreprises, néanmoins, ont pu bénéficier d'opérations ponctuelles telles que la construction de la nouvelle gare maritime.

Après un point bas en 2009, l'année 2010 s'est soldée par une nouvelle baisse de la fréquentation touristique (- 4,1 % par rapport à l'année précédente) même si un léger redressement de l'activité a été observé au second semestre. Le segment de la croisière a souffert du départ du navire Star Flyer (-18,4 % sur un an), celui des touristes terrestres a été mieux orienté grâce au retour de la clientèle américaine, favorisée par l'appréciation du dollar par rapport à l'euro. Le taux d'occupation moyen des hôtels internationaux a progressé de 5 points, à la faveur des réductions tarifaires consenties mais aussi sous l'effet d'une baisse de l'offre de chambres (- 22 %). La petite hôtellerie, confrontée à de fortes tensions de trésorerie, reste dans une situation délicate.

POLYNÉSIE FRANÇAISE - TENDANCES SECTORIELLES

	2006	2007	2008	2009	2010	2010/2009 VAR. EN %
Exportations de perles brutes	10 943	10 577	8 316	7 471	7 357	-1,5
Exportations de noni (purée et jus)	1 161	751	561	768	743	-3,3
Exportations de poissons	416	488	276	535	674	26,0
Importations de ciment (milliers de tonnes)	130 255	142 044	128 080	97 829	103 768	6,1
Nombre de touristes de séjour ¹	221 549	218 241	196 496	160 447	153 919	-4,1
Chiffres d'affaires des entreprises (Mds F CFP)	787,1	827,9	850,7	794,3	789,1	-0,7

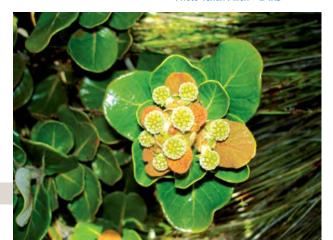
Exportations en millions de F CFP.

¹ Åu sens de l'Organisation Mondiale du Tourisme, sont considérés comme touristes de séjour les non résidents ayant passé une nuit au mois dans un moyen d'hébergement collectif ou privé et dont le motif principal de la visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le pays visité Sources : ISPF, Direction régionale des Douanes, Service des contributions.





Nouvelle-Calédonie • Codia, famille des Cunionacées • Photo Yohan Pillon • © IRD





Wallis-et-Futuna • Cypaea isabella • Photo M. Juncker STE



Wallis-et-Futuna • Lincia laevigata • © IEOM

WALLIS-ET-FUTUNA

L'activité à Wallis-et-Futuna repose essentiellement sur le commerce, les services marchands et la construction, ces trois secteurs totalisant les deux tiers du nombre d'entreprises en activité. Ils cumulent aussi 79 % de l'encours des crédits distribués (hors particuliers).

L'activité du BTP a été soutenue par la commande publique. Les montants engagés durant cette année s'élèvent à 1 744 millions de F CFP, soit 30 % de plus qu'en 2009. Ils concernent pour l'essentiel (84,2 %) les contrats passés au titre du 9^{ème} FED, dont le chantier d'agrandissement du Port de commerce de Mata'Utu (1 071 millions de F CFP). L'ensemble

des marchés en cours d'exécution représente plus de 4 milliards de F CFP dont 46 % ont été mis en paiement au 31 décembre 2010. Selon les professionnels du secteur, l'activité du BTP devrait se maintenir jusqu'au milieu de l'année 2011

Le secteur du commerce est essentiellement composé d'un tissu de petits commerces de détail, alimentaires pour la plupart, auxquels s'ajoutent quelques supermarchés. En 2010, celui-ci représentait 21,3 % des entreprises et 37,2 % de l'emploi du secteur privé. La progression des importations (+24 %) témoigne du dynamisme du commerce en 2010. La reprise de la consommation, mais aussi le réajustement des stocks, expliquent cette évolution.

Wallis-et-Futuna - Tendances sectorielles

	2006	2007	2008	2009	2010	2010/2009 Var. en %
Effectifs salariés inscrits dans le BTP ¹	55	91	89	85	114	34
Effectifs salariés inscrits dans le commerce ¹	241	287	317	315	308	-2
Effectifs salariés inscrits dans les services marchands ¹	188	365	335	295	318	8
Trafic maritime (nombre de touchées de navires de commerce)	41	26	37	33	28	-15
Transferts publics de l'Etat (en Mn de F CFP)	11,2	11,9	12,5	12,0	12,4	3

¹ Effectifs du secteur privé déclarés à la Caisse Locale de Retraites. Sources : CLR-CCPF, Service des douanes et des affaires maritimes, Trésor public.



CHAPITRE 1

- 12 Le Conseil de surveillance
- 13 Le siège de l'Institut d'émission
- Les agences de l'Institut d'émission



Présentation de l'Institut d'émission d'outre-mer

Créé en 1966, l'Institut d'émission d'outremer assure le rôle de banque centrale pour les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Pour mener à bien ses missions, il dispose d'un siège social à Paris et de trois agences dans le Pacifique.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance fixe les conditions des opérations de l'Institut d'émission.

Le Conseil de surveillance de l'IEOM s'est réuni deux fois en 2010, le 27 mai, à Nouméa, sous la présidence de M. Didier Bruneel, représentant du gouverneur de la Banque de France pour cette réunion et le 8 décembre, à Paris, sous la présidence de M. Jean-Pierre Landau, sous-gouverneur de la Banque de France.

Comme chaque année, les Censeurs ont participé aux travaux du Conseil et ont contrôlé les comptes de l'IEOM conformément à l'article 15 des statuts.

Au cours de l'exercice, les modifications suivantes ont été apportées à la composition du Conseil :

- Par arrêté du 22 mars 2010 de la ministre de l'Economie, de l'industrie et de l'emploi, Mme Corinne Lefranc a été nommée suppléante de Mme Laura Torrebruno, en remplacement de M. Rodolphe Lelté.
- Par arrêté du 20 avril 2010 de la ministre auprès du ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités locales, chargée de l'outre-mer, M. Gabriel Hugonnot a été nommé suppléant de M. Jean-Bernard Nilam.
- Par arrêté du 24 avril 2010 de la ministre auprès du ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités locales, chargée de l'outre-mer, M. Vincent Bouvier a été nommé membre titulaire du conseil de surveillance, M. Didier Perocheau est nommé membre suppléant de M. Vincent Bouvier.

La composition du Conseil de surveillance

Le Gouverneur de la Banque de France ou son représentant :

• M. Jean-Pierre Landau, sous-gouverneur de la Banque de France, Président.

Le Directeur du Trésor ou son représentant :

AU 31 DÉCEMBRE 2010

• M. Sébastien Boitreaud, sous-directeur "banques et financements d'intérêt général" à la Direction générale du Trésor et de la politique économique.

Un représentant du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi :

• Mme Laura Torrebruno, Chef du bureau DOM-TOM à la

Direction générale du Trésor et de la politique économique, (suppléant : Mme Corinne Lefranc).

Deux représentants du ministère chargé de l'Outre-mer :

- M. Vincent Bouvier, délégué général à l'outre-mer (suppléant : M. Didier Perocheau).
- M. Jean-Bernard Nilam, chef du département de la vie économique, de l'emploi et de la formation (DGOM) (suppléant : M. Gabriel Hugonnot).

Un représentant de la Banque de France :

• M. Didier Bruneel, directeur général honoraire.

Trois personnalités représentant les collectivités d'outremer :

- Nouvelle-Calédonie : M. Pierre Bretegnier, chef d'administration retraité, président de la commission permanente du Congrès
- Polynésie française : M. Teva Rohfritsch, ministre de la Polynésie française en charge de la reconversion économique (suppléant : M. Steeve Hamblin).
- Wallis-et-Futuna : M. Victor Brial, président de l'Assemblée territoriale (suppléant : M. Patalione Kanimoa).

Un représentant du personnel de l'Institut d'émission :

• Mme Maréva Van Bastolaer (suppléante : Mme Christine Feraud)

Le collège des Censeurs

- Mme Aline Lunel, directeur de l'audit des services centraux de la Banque de France.
- M. Daniel Besson, Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence Française de Développement.

LE COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil de surveillance a créé, lors de sa réunion du 8 décembre 2010, un Comité d'Audit, présidé par le représentant de la Banque de France et qui comprend : les censeurs et le représentant du Trésor.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Depuis l'exercice 2000, les comptes de l'Institut d'émission d'outre-mer sont vérifiés et certifiés par le Cabinet Mazars & Guérard.

Le siège de l'Institut d'émission

Depuis le 1er septembre 2006 les services des sièges de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) et ceux de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) sont regroupés au sein d'une même structure. L'IEOM supporte une quote-part des dépenses de fonctionnement de cette entité.

L'effectif du siège des deux Instituts d'émission s'élevait au 31 décembre 2010 à 82 agents.

Depuis le 5 octobre 2009, le siège des deux Instituts se trouve au centre de Paris, au 164 de la rue de Rivoli.



P. Besse, N. de Sèze, F. Roche Toussaint • Photo JJ. Gentric

Polynésie française • Cassia fistula, de la famille Fabaceae, à Tahiti • Photo Corinne Ollier • © IRD



LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le décret n° 2006-1504 du 4 décembre 2006 a modifié les articles de la partie réglementaire du code monétaire et financier relatifs au statut de l'IEOM et a notamment défini une nouvelle modalité de désignation de son directeur général qui est désormais nommé par le président du conseil de surveillance pour une durée de trois ans renouvelable. Le gouverneur de la Banque de France a désigné M. Nicolas de Sèze, précédemment adjoint au directeur général des opérations de la Banque de France, comme directeur général de l'IEOM à compter du 17 mars 2011, en remplacement de M. Yves Barroux.

- M. Nicolas de Sèze, directeur général¹.
- M. Patrick Besse, directeur.
- M. Francis Roche Toussaint, directeur-adjoint.

¹ Jusqu'au 16 mars 2011, le directeur général de l'IEOM était M. Yves Barroux

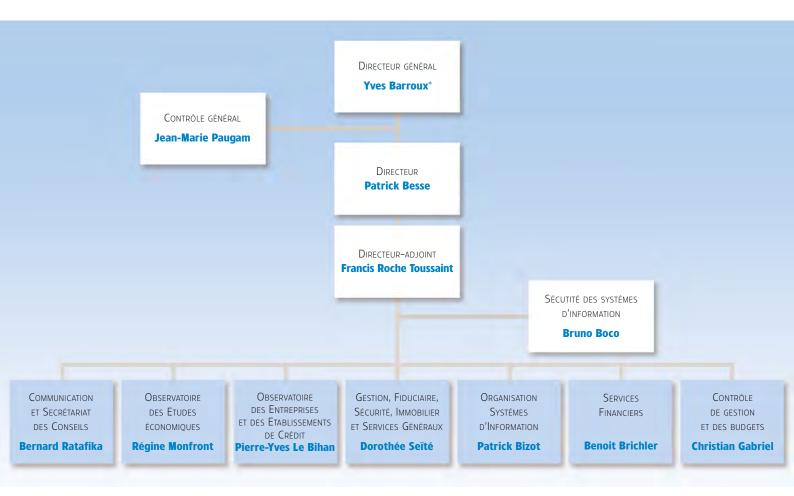


LE COMITÉ DE DIRECTION

Il comprend les membres de la direction générale et les chefs de division responsables de métiers.

B. Boco, C. Gabriel, P. Besse, D. Seïté, P. Bizot, N. de Sèze, B. Brichler, JM. Paugam, R. Monfront-Moncomble, PY. Le Bihan, G. Mauduit, F. Roche Toussaint. Photo JJ. Gentric.

Au 31 décembre 2010, le siège de l'IEOM est organisé de la façon suivante :



^{*} Remplacé par M. Nicolas de Sèze, à compter du 17 mars 2011, par décision du Gouverneur de la Banque de France.

Les agences de l'Institut d'émission

L'Institut d'émission dispose de trois agences dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique.

Les trois agences de l'Institut d'émission d'outre-mer sont installées à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), à Papeete (Polynésie française) et à Mata'Utu (Wallis-et-Futuna).

Dans les agences de l'IEOM, le personnel est composé à la fois d'agents recrutés localement, non soumis à mobilité, et d'agents soumis à mobilité mis à disposition par l'Agence française de développement (AFD).

Le tableau ci-contre indique, au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010, l'effectif de ces deux catégories de personnel dans les différentes agences de l'IEOM.



P. Besse, R. Coffre, N. de Sèze, M. Remblin, F. Roche Toussaint, T. Beltrand • Photo J.J. Gentric

Les comités consultatifs d'agence (CCA)

Les comités consultatifs d'agence réunissent des personnalités représentatives des principaux secteurs d'activité.

Ces comités se réunissent périodiquement afin d'apprécier l'évolution de la conjoncture dans les différents secteurs de l'économie. Ils permettent également de relayer, auprès des milieux professionnels, la politique monétaire menée par l'Institut d'émission.

EFFECTIF DES AGENCES

	Nouvelle- Calédonie ¹			'NÉSIE WALLIS- IÇAISE ET-FUTUNA			TOTAL AGENCES	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Agents soumis à mobilité	4	4	4	4	2	2	10	10
Agents non soumis à mobilité	33	33	26	26	6	6	65	65
Total	37	37	30	30	8	8	75	75

- ¹ L'agence compte également un VCAT.
- ² L'agence compte également un CDD.

Membres du CCA au 31 décembre 2010

Рареете	
Membre de droit	M. Teva Rohfritsch
Membre de droit	M. Steve Hamblin
Commerce automobile	M. Jacques Solari
Agriculture	M. Kalani Teixeira
BTP	M. Albert Le Caill
Grande distribution	M. Hugues Etienne
Tourisme	M. Richard Bailey
Pêche	M. Henri Butscher
Services et Artisanat	M. Christophe Plee
Transports maritimes et activités portuaires	M. Eric Malmezac

Nouméa	
Membre de droit	M. Pierre Bretegnier
Agriculture	Poste non renouvelé
Aquaculture	M. Edouard Klotz
Artisanat	M. Georges Lai Tham
BTP	M. Serge Darmizin
ommerce et grande distribution	M. Mickael Dib
evage et grandes cultures	M. Denis Le Marrec
ôtellerie et tourisme	M. Jules Nekoëng
ndustrie de transformation	M. Denis Etournaud
1ines et métallurgie	M. Pierre Alla

M. Victor Brial
M. Patalione Kanimoa
Mme Paula Ruotolo
M. Bernard Lamboul
M. Donald Mercier
M. Jean-Pierre Puga
M. David Verge



L'ACTIVITÉ ET LES MÉTIERS DE L'INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER

Banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique, l'Institut d'émission d'outremer exerce toutes les missions fondamentales d'une banque centrale, à l'exception de la gestion des réserves de change.

Par la politique monétaire qu'il met en œuvre, il est un acteur important du développement économique et social de ces collectivités.

CHAPITRE 2

- 18 Le rôle de l'IEOM dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique
- 19 L'émission de la monnaie fiduciaire
- 22 Les systèmes d'échanges de valeurs
- 24 Le traitement des opérations pour le compte du Trésor public
- 25 Les instruments de politique monétaire
- 32 La balance des paiements
- 33 L'Observatoire des entreprises
- 37 La médiation du crédit
- 38 L'Observatoire des établissements de crédit
- 41 L'Observatoire des tarifs bancaires
- 42 Les activités grand public
- 47 Le contrôle interne, la maîtrise des risques la lutte anti-blanchiment et la sécurité
- 49 La communication externe



LE RÔLE DE L'IEOM DANS LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER DU PACIFIQUE

- L'Institut d'émission assure l'émission monétaire par la mise en circulation et l'optimisation du volume et de la qualité des signes monétaires, billets et pièces, propres à sa zone d'intervention (franc CFP).
- Il participe à la surveillance du système bancaire, en collaboration étroite avec les autorités nationales de supervision et de réglementation bancaire et financière (Banque de France, Autorité de Contrôle Prudentiel, Autorité des marchés financiers...).
- Il est chargé de l'établissement des statistiques monétaires et de crédit.
- Il établit les balances des paiements de la Nouvelle-

L'Institut d'émission d'outre-mer, dont le siège est à Paris, a été créé par la loi n° 66-948 du 22 décembre 1966.

Établissement public national dont la dotation s'élève à 10 millions d'euros, il exerce son activité dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna).

Ses statuts ont été fixés par le décret n° 67-267 du 30 mars 1967 modifié par les décrets n° 85-403 du 03 avril 1985, n° 86-892 du 28 juillet 1986, n° 92-760 du 31 juillet 1992 et n° 98-1244 du 29 décembre 1998 et n° 2006-1504 du 4 décembre 2006.

Depuis la fin de l'année 2008, l'IEOM a été chargé par le gouvernement de la médiation locale du crédit en liaison avec la médiation nationale.

La loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer précise certaines missions assurées par l'IEOM en matière de supervision des moyens de paiement et d'établissement des balances des paiements.

La loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 sur la régulation bancaire et financière confie à l'IEOM (ainsi qu'à l'IEDOM) la charge de mettre en place un Observatoire des tarifs bancaires aux particuliers.

Sa connaissance approfondie des réalités humaines, économiques et financières de sa zone d'intervention, permet à l'Institut d'émission d'outre-mer d'apporter à l'ensemble des décideurs et aux pouvoirs publics, informations, appui et conseil, au service du développement économique et social des collectivités d'outre-mer du Pacifique.

Calédonie et de la Polynésie française : collecte des données, élaboration et publication des statistiques sur les balances des paiements sous timbre IEOM.

- Il tient dans ses livres les comptes du Trésor public et des établissements de crédit locaux.
- Il apporte un certain nombre de services à la communauté bancaire, aux entreprises et aux particuliers :
- >> cotation des entreprises,
- >> gestion de la Centrale des bilans,
- >> centralisation des risques bancaires et des arriérés sociaux,
- >> recensement des impayés sur effets de commerce,
- >> organisation et surveillance, en liaison avec la Banque de France, de la sécurité et du bon fonctionnement des moyens de paiement et des systèmes d'échanges,
- >> secrétariat de la commission de traitement des situations de surendettement en Nouvelle-Calédonie, depuis le 1^{er} avril 2007.
- >> exercice du droit d'accès aux fichiers des incidents de paiements, pour les comptes d'outre-mer, exercice du droit au compte,
- >> médiation du crédit,
- >> observatoire des tarifs bancaires.
- Il conduit une politique monétaire visant notamment à favoriser le développement économique dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique :
- >> refinancement, sous certaines conditions, des crédits en faveur des secteurs économiques prioritaires et des zones économiquement défavorisées,
- >> modulation du régime des réserves obligatoires.
- Il joue un rôle d'observatoire économique : réalisation et publication périodique d'enquêtes et d'études (rapport annuel, monographies géographiques, bulletins trimestriels de conjoncture, lettres mensuelles, Notes de l'Institut d'émission, Notes expresses, études sectorielles, rapports annuels de la balance des paiements...) et participation aux travaux CEROM (Comptes économiques rapides pour l'outre-mer) en partenariat avec les Instituts statistiques locaux et l'Agence Française de Développement.

L'ÉMISSION DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE

L'IEOM émet ses propres billets et pièces, libellés en francs CFP, monnaie ayant cours légal dans les collectivités d'outremer du Pacifique.

Le privilège de l'émission monétaire, exercé depuis 1888 par la Banque de l'Indochine, a été confié à l'Institut d'émission d'outre-mer depuis le 1^{er} avril 1967.

Le privilège d'émission fait obligation à l'Institut d'émission de satisfaire les besoins en numéraire des collectivités de son ressort, mais aussi d'assurer la qualité physique de la circulation fiduciaire par le tri des billets et des pièces versés par les banques afin d'éliminer les coupures en mauvais état.

Les billets de l'Institut d'émission sont fabriqués par la Banque de France dans son imprimerie de Chamalières, les pièces étant produites par la Monnaie de Paris dans ses ateliers de Pessac

La création du franc CFP résulte de circonstances historiques. En raison notamment de l'installation de bases américaines dans les collectivités françaises du Pacifique pendant la deuxième guerre mondiale, le dollar américain a circulé concurremment avec le franc métropolitain, qui servait d'unité monétaire.

Aussi, lors de la dévaluation du franc par rapport au dollar US, intervenue le 25 décembre 1945, la monnaie circulant dans les collectivités du Pacifique, est devenue le franc CFP (Change Franc Pacifique), tout en conservant la parité qu'elle avait avec le dollar, soit 49,6 F CFP pour 1 \$ US. De ce fait, le franc

PARITÉ F CFP/EURO

Par un décret du 16 décembre 1998 complété par un ar rêté du 31 décembre 1998, le gouvernement français a décidé que la parité du franc CFP serait exprimée en euros à compter du 1 ° janvier 1999 dans un rapport de :

1 000 F CFP = 8.38 euros.

CFP s'est trouvé avoir une parité de 2,40 anciens francs métropolitains (soit 100 F CFP = 240 francs). La parité de 1 dollar US = 49,6 XPF¹ a été maintenue lors des dévaluations ultérieures du franc français. La parité du franc CFP par rapport à ce dernier a évolué ainsi depuis l'origine :

26 janvier 1948
 100 F CFP = 432 francs
 18 octobre 1948
 100 F CFP = 531 francs
 27 avril 1949
 100 F CFP = 548 francs
 20 septembre 1949
 100 F CFP = 550 francs
 (5,50 F avec le passage au nouveau franc le 1er janvier 1960).

A partir de cette date, la parité du F CFP est restée fixe avec le franc français et a donc suivi très exactement les variations du taux de change du franc français par rapport aux devises étrangères, à l'occasion de chacune des modifications de celui-ci

A compter du passage à l'euro, le $1^{\rm er}$ janvier 1999, la parité du F CFP est devenue, par simple conversion, de 8,38 euros pour 1 000 F CFP.

LES BILLETS

Au 31 décembre 2010, les émissions nettes de billets pour l'ensemble de la zone franc CFP (Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et Polynésie française) s'élevaient à 41 036 millions de F CFP (équivalant à 343,9 millions d'euros) contre 39 664 millions de F CFP (332,4 millions d'euros) au 31 décembre 2009, soit une progression de 3,5 % sur un an.

Les mouvements aux guichets ont porté sur 96 318 milliers de billets versés et prélevés en 2010 contre 92 212 milliers de billets versés et prélevés en 2009 (voir détail sur le tableau page suivante), soit une progression globale de 4,5 %. La répartition entre agences des flux de versements et prélèvements enregistrés aux guichets est restée quasiment identique d'une année sur l'autre, à savoir : Nouméa (51 %), Papeete (48 %) puis Mata-Utu (1 %).

L'Institut d'émission d'outre-mer met en circulation des billets d'une valeur faciale de :

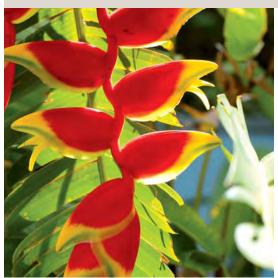
- 10 000 F CFP,
- 5 000 F CFP,
- 1 000 F CFP,
- 500 F CFP.

¹ Dénomination internationale du franc CFP (eXchange Pacific Franc).

En 2010, près de 48,7 millions de billets ont été soumis au tri, en hausse de 8,5 % par rapport à 2009. Parmi ceux-ci, 36,3 millions de billets, considérés comme "valides", ont été récupérés à l'issue du tri pour être remis en circulation.

Le taux moyen de récupération des billets, toutes coupures confondues, s'est établi en 2010 à 74,5 % contre 74,3 % l'année précédente. Dans le détail, les taux de récupération observés à fin 2010 pour chaque coupure étaient les suivants :

- 10 000 F CFP: 89 %,
 1 000 F CFP: 66 %,
 5 000 F CFP: 85 %,
 500 F CFP: 34 %.



Polynésie française • Photo Joël Orempuller • © IRD

PART DE CHAQUE COUPURE DANS LA CIRCULATION TOTALE AU 31 DÉCEMBRE 2010

En nombre de coupures

Emissions nettes annuelles de Billets en millions de F CFP

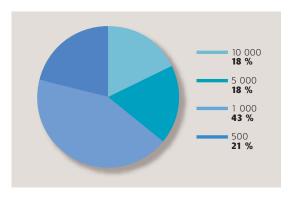
	Nouvelle- Calédonie	Polynésie française	Wallis- et-Futuna	ENSEMBLE DE LA ZONE
2005	108	1 521	112	1 741
2006	1 302	2 238	208	3 748
2007	1 756	1 078	156	2 990
2008	736	607	78	1 421
2009	1 979	-82	86	1 983
2010	581	621	169	1 371

Les flux nets annuels de billets sont la différence entre les billets prélevés et ceux versés au guichet au cours de l'année.

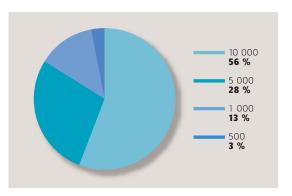
Les émissions nettes de billets pour l'ensemble de la zone sont le cumul depuis la création du fanc CFP des émissions nettes annuelles de billets de l'ensemble de la zone.

VALEUR MOYENNE DES BILLETS EN CIRCULATION EN F CFP

	Nouvelle- Calédonie	Polynésie française	Wallis- et-Futuna
2005	3 565	2 765	6 150
2006	3 653	2 788	6 160
2007	3 807	2 744	5 875
2008	3 931	2 692	6 084
2009	4 042	2 612	5 885
2010	4 210	2 534	6 163



En valeur



LES MOUVEMENTS DE BILLETS AUX GUICHETS AU 31 DÉCEMBRE 2010 (NOMBRE EN MILLIERS)

BILLETS	2009	VERSEMENTS 2010	Variations %	2009	Prélèvements 2010	VARIATIONS %
10 000	9 900	10 478	5,8	10 045	10 559	5,1
5 000	13 583	13 769	1,4	13 625	13 830	1,5
1 000	19 445	20 704	6,5	19 694	20 927	6,3
500	2 891	2 998	3,7	3 028	3 053	0,8
Total général	45 819	47 949	4,6	46 393	48 369	4,3

L'Institut d'émission d'outre-mer met en circulation des monnaies métalliques d'une valeur faciale de :

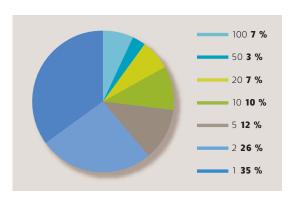
- 100 F CFP.
- 50 F CFP,
- 20 F CFP,
- 10 F CFP,
- 5 F CFP,
- 2 F CFP,
- 1 F CFP.

LES PIÈCES

Au 31 décembre 2010, le montant des pièces en circulation s'élevait à 3 649 millions de F CFP (30,6 millions d'euros) contre 3 565 millions de F CFP (29,9 millions d'euros) au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 2,4 % sur un an.

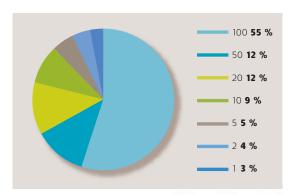
PART DE CHAQUE COUPURE DANS LA CIRCULATION TOTALE AU 31 DÉCEMBRE 2010

En nombre



Les mouvements aux guichets de l'IEOM ont porté sur un peu plus de 20,7 millions de pièces dont 5,7 millions de pièces versées (équivalant à 42 tonnes) et 15 millions de pièces prélevées (équivalant à 78 tonnes), pour un montant total (prélèvements et versements) de 493 millions de F CFP (soit 4,1 millions d'euros).

En valeur



Pièces en circulation en fin d'année

Pièces	2009	En nombre 2010	Variations %	2009	En valeur 2010	Variations %
100	19 920	20 193	1,4	1 992	2 019	1,4
50	8 321	8 641	3,8	416	432	3,9
20	21 214	21 938	3,4	424	439	3,5
10	30 291	31 445	3,8	303	314	3,8
5	35 621	37 033	4,0	178	185	4,0
2	75 160	77 429	3,0	150	155	3,2
1	101 068	104 257	3,2	101	104	3,2
Total général	291 595	300 936	3,2	3 564	3 648	2,4

L'ACTIVITÉ FIDUCIAIRE S'ENGAGE DANS UNE DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

En 2010, l'IEOM a œuvré en faveur du développement durable dans le cadre de son activité fiduciaire. Cela s'est traduit concrètement par:

• Le remplacement des incinérateurs par des broyeurs compacteurs pour la destruction de ses billets usagés. Ces opérations n'engendrent donc désormais plus d'émission de fumées polluantes dans l'atmosphère. De plus, l'IEOM réfléchit à une meilleure valorisation des déchets issus de ces broyeurs en partenariat avec des sociétés spécialisées en recyclage.

• L'arrêt des immersions de pièces usagées en haute mer au profit de solution de destruction propre. Cela s'est traduit, en Nouvelle-Calédonie, par la conclusion d'un accord avec la Société Le Nickel (SLN) pour la fusion des pièces dans ses fours de Doniambo. En Polynésie française, un contrat a été signé avec une société spécialisée dans le recyclage sécurisé des pièces de monnaie usagées et la valorisation des métaux qu'elles contiennent.

LES SYSTÈMES D'ÉCHANGE DE VALEURS

Chaque collectivité d'outre-mer du Pacifique dispose d'un système d'échange de transactions interbancaires qui lui est propre. En Polynésie française et à Wallis-et-Futuna, ces échanges s'opèrent sous forme manuelle (papier) en chambre de compensation. En Nouvelle-Calédonie, ils s'opèrent de manière automatisée via le SIENC (Système Interbancaire d'Echanges de Nouvelle-Calédonie).

L'IEOM a pour mission de v eiller à la sécurité et au bon fonctionnement des moyens de paiement et des systèmes d'échanges dans ses zones d'intervention. A ce titre, il s'attache à promouvoir la mode rnisation des systèmes d'échanges interbancaires.

Les échanges interbancaires de valeurs

En Polynésie française et à Wallis-et Futuna, l'IEOM gère la chambre de compensation locale. En Nouvelle-Calédonie, l'Institut est l'un des sept membres fondateurs du GIE SIENC, qui gère le système automatisé.

Les statistiques présentées ci-après retracent l'ensemble des échanges interbancaires dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Les chiffres n'intègrent donc pas les opérations intra-bancaires (qui se règlent au sein d'un même établissement). A noter également que les échanges d'opérations cartes (retraits et paiements) en Nouvelle-Calédonie, qui sont traitées en dehors du SIENC et pour partie via la métropole ne sont pas inclus dans les chiffres.

Globalement, on observe en 2010 une légère diminution (-1 %) des échanges en nombre (32,16 millions d'opérations)

Wallis-et-Futuna • Lopha cristagalli • Photo M. Juncker STE

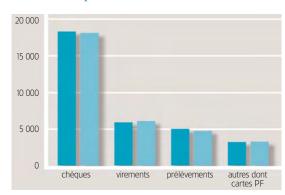


et une légère augmentation (+1,2 %) en montant (3 210 milliards de FCFP, soit 26,9 milliards d'euros). Ces chiffres globaux recouvrent une situation contrastée entre la Nouvelle-Calédonie, où les échanges sont en progression (+1,2 % en nombre et +4 % en montant) et la Polynésie française, où ils sont en diminution (-4,5 % en nombre et -3,7 % en montant).

A noter également que la part relative des chèques est nettement plus élevée qu'en métropole (56 % en nombre et 38 % en montant, contre respectivement 20 % et 8 % en métropole).

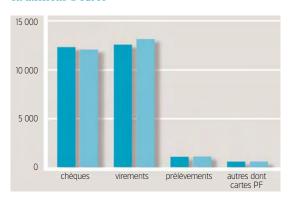
EVOLUTION DU VOLUME DES OPÉRATIONS ÉCHANGÉES EN 2009 ET 2010

en milliers d'opérations



EVOLUTION DU MONTANT DES OPÉRATIONS ÉCHANGÉES EN 2009 ET 2010

en millions d'euros



2009



Nouvelle Calédonie • Cunoniaceae au sud de la Nouvelle-Calédonie • Photo Jean-Michel Boré • © IRD

La modernisation et la sécurisation des systèmes d'échanges interbancaires

Garant du bon fonctionnement des systèmes interbancaires et participant aux échanges, l'IEOM a initié dès 2001 une démarche de modernisation et de sécurisation des systèmes d'échanges dans les collectivités d'Outre-mer du Pacifique.

Le Système Interbancaire d'Echanges de Nouvelle-Calédonie (le SIENC) a débuté son activité le 30 mai 2005. Ce système s'inspire largement des normes nationales d'échanges du système métropolitain (CORE) tout en préservant certaines spécificités tenant compte du contexte local et répondant aux attentes de la communauté bancaire de la place.

Aujourd'hui ce système fonctionne à la satisfaction de tous les acteurs concernés, avec un bon niveau de sécurité. En collaboration avec la Banque de France, la mission de surveillance de l'IEOM s'est traduite depuis 2006 par la mise en place en Nouvelle-Calédonie des procédures liées au Référentiel Sécurité Chèques (RSCNC) et par l'autoévaluation annuelle des établissements au travers des réponses au questionnaire associé à ce référentiel.

Quant au Système Interbancaire d'Echanges de Polynésie Française (le SIEPF), les travaux de mise en œuvre de ce nouveau système sont entrés dans une phase active à la fin de l'année 2009, pour un démarrage prévu mi-2011.

Bien que non concernés par la mise en place de SEPA (Single Euro Payments Area), les territoires du Pacifique respectent, par ordonnances d'application, certains Règlements et certaines Directives européens.

Ainsi la décision de la Commission Européenne du 26 novembre 2009 a autorisé la France à conclure un accord avec Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis et Futuna pour que les virements de fonds effectués entre la France et chacun de ces territoires soient traités comme des virements de fonds à l'intérieur de la France, conformément au règlement (CE) n° 1781-2006 du Parlement européen et du Conseil.

L'ordonnance n° 2009-102 du 30 janvier 2009 instaure dans ces PTOM des règles équivalentes à celles édictées par le règlement communautaire du 15 novembre 2006. Elle doit ainsi contribuer à garantir la traçabilité des virements de fonds sur l'ensemble du territoire de la République. Les virements de fonds entre les PTOM et le reste de la France seront traités comme des virements intracommunautaires. En outre, les établissements financiers implantés dans ces territoires ne seront pas tenus, comme c'est le cas pour les virements vers les pays tiers, de fournir des informations complètes sur le donneur d'ordre, mais bénéficieront d'un régime d'équivalence permettant de fournir une information simplifiée, à l'instar de ce qui se pratique dans l'Union européenne.

De même, l'ordonnance n° 2010-11 du 7 janvier 2010, qui porte sur l'extension et l'adaptation de l'ordonnance n° 2009-866 du 15 juillet 2009 transposant la Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP) en droit français, stipule que les droits et obligations liés à l'utilisation et à la prestation de services de paiement s'appliqueront aux services de paiement fournis, en euros et en francs CFP, par des prestataires de services de paiement situés dans les collectivités du Pacifique. Le délai maximum d'exécution des opérations de paiement est fixé à 4 jours.

La Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna sont donc tenus de respecter cette ordonnance issue de la DSP avec ces adaptations spécifiques.

LE TRAITEMENT DES OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DU TRÉSOR PUBLIC

La convention signée avec le Trésor public confère notamment à l'IEOM :

- un rôle de banquier chargé du traitement de l'ensemble des valeurs remises par les comptables publics,
- une mission de mise à disposition localement des montants des transferts publics en provenance de la métropole.

L'IEOM offre à sa clientèle de comptables publics une palette de services de paiement et d'encaissement exception faite, toutefois, de la mise à disposition de formules de chèques et de cartes bancaires.

Pour l'échange et le règlement des moyens de paiement qui transitent par son intermédiaire, l'IEOM accède aux systèmes d'échanges interbancaires locaux en tant que participant direct à ces systèmes.

En 2010, l'IEOM a traité pour le compte du Trésor, avec ses confrères banquiers, 2,2 millions d'opérations (principalement des virements et des chèques à l'encaissement) pour un montant total de 1 220 milliards de F CFP, soit 10,23 milliards

d'euros, en évolution par rapport à 2009 de près de 1,5 % en volume et de -0,3 % en valeur, mais avec des divergences importantes dans l'évolution des chiffres entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française.

En Nouvelle-Calédonie, le nombre d'opérations du Trésor public s'est accru de 3,6 %, malgré une légère diminution des chèques de 1,4%. Le montant total des échanges a quant à lui augmenté de 2,7 %. Bien que les prélèvements soient peu représentatifs de l'ensemble des échanges (7,1 % du total en volumes et 0,5 % en valeur), il faut noter leur forte progression (+42,6 % en volume et +46,4 % en montant), suite à la mise en place en février 2009 de la mensualisation du paiement de l'IPPP

En Polynésie française, la crise économique se traduit dans les chiffres de 2010. Ainsi, les volumes globaux ont baissé de 1 % et les montants de 5,7 %. Cette baisse a affecté tous les moyens de paiement et plus particulièrement les chèques (-2,4 % en volume et -8,8 % en montant).

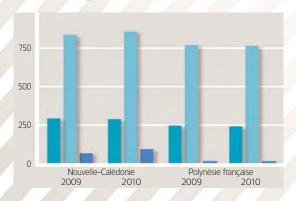
Transferts publics ayant transité par l'IEOM en millions d'euros

	Nouvelle- Calédonie			Polynésie française		Wallis- et-Futuna		Toutes COM				
	2009	2010	VAR. %	2009	2010	VAR. %	2009	2010	Var. %	2009	2010	VAR. %
Reçus de métropole	1 298	1 160	-10,6	565	572	1,2	7	12	71,4	1 870	1 744	-6,7
Émis vers métropole	137	206	50,4	237	181	- 23,6	13	10	-23,1	387	397	2,6
Transferts nets	1 161	954	-17,8	328	391	19,2	-6	2	-1 000	1 483	1 347	-9,2

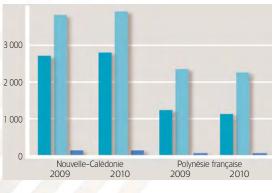
Globalement, le montant des transferts publics nets vers les collectivités d'outre-mer, ayant transité par l'IEOM, a diminué

en 2010 (-9,2 %).

OPÉRATIONS TRAITÉES POUR LE TRÉSOR PUBLIC en milliers d'opérations



OPÉRATIONS TRAITÉES POUR LE TRÉSOR PUBLIC en millons d'euros





Les instruments de politique monétaire

L'Institut d'émission contribue à orienter la politique de crédit dans les collectivités d'outre-mer (COM) du Pacifique en agissant sur des leviers qui lui sont propres, parmi lesquels le mécanisme du réescompte et la modulation du régime des réserves obligatoires sur les emplois. Par ailleurs, il propose aux établissements de crédit des instruments leur permettant d'optimiser la gestion de leur trésorerie : facilité de dépôt, facilité d'escompte de chèques et facilité de prêt marginal.

LA COTE DE REFINANCEMENT

L'IEOM attribue à toute entreprise qu'il connaît dans son système d'information une cote de refinancement.

Cette cote permet de déterminer si tout ou partie des crédits octroyés à une entreprise sont admissibles aux différents modes d'intervention de l'IEOM.

Cette cote est notamment fonction du secteur économique et de la localisation de l'entreprise, ainsi que de l'attribution des cotes d'activité, de crédit et de paiement. Les créances sur une entreprise localisée dans une Zone Economiquement Défavorisée (ZED) au sens de l'IEOM, sont susceptibles de bénéficier du réescompte et elles sont dispensées de la constitution de réserves obligatoires, et ce quel que soit le secteur économique de cette entreprise.

	Cotes de refinancement	М	ODES D'INTERVENTI	ON
		Admissibilité au dispositif du réescompte	Admissibilité aux dispositifs de garantie	Dispense De constitution De réserves Obligatoires
R	Appartenance à un secteur économique prioritaire ou localisation en ZED*. Cote d'activité F, G, H ou N. Cote de crédit 3, 4 ou 5 et cot e de paiement 7 ou 8.	oui	non	oui
R'	Régime simplifié - RJ07. Appartenance à un secteur économique prioritaire ou localisation en ZED. Cote d'activité J, cote de crédit O et cote de paiement 7.	oui	non	oui
P	Très Petite entreprise. Appartenance à un secteur économique prioritaire ou localisation en ZED. Cote d'activité J ou N. Cote de crédit 0 et cote de paiement 7 ou 8.	oui dans la limite de 6 M F CFP	non	oui
T	Cote Temporaire – Entreprise de création récente. Appartenance à un secteur économique prioritaire ou localisation en ZED. Cote d'activité F, G, H, J ou N. Cote de crédit 0, 3, 4 ou 5 et cot e de paiement 7 ou 8.	oui	non	oui
G	Appartenance à un secteur économique non prioritaire. Cote d'activité A, B, C, D, E, F ou G. Cote de crédit 3 et cote de paiement 7.	non	oui	oui
Н	Appartenance à un secteur économique non prioritaire. Cote d'activité H, J ou N. Cote de crédit O, 3, 4 ou 5 et cot e de paiement 7 ou 8.	non	non	oui
N	Entreprises dont les créances sont exclues de tous les modes d'intervention. Cote de crédit 0 ou 6 et cote de paiement 7, 8 ou 9.	non	non	non

^{*} L'IEOM a défini des Zones Economiquement Défavorisées (ZED). Les créances des entreprises localisées dans ces zones sont susceptibles de bénéficier du réescompte, quel que soit leur secteur économique.

ZONE ÉCONOMIQUEMENT DÉFAVORISÉE (ZED)

Au sens de l'IEOM, il s'agit de la Collectivité de Wallis-et-Futuna dans son ensemble, de toute zone située en dehors du "Grand Nouméa" (qui comprend les communes de N ouméa, Païta, Mont-Dore et Dumbéa) et du "Grand Papeete" (qui comprend les communes de Papeete, Paea, Arue, Faa'a, Punaauia, Mahina et Pirae).



LE RÉESCOMPTE

Le réescompte est un dispositif permettant à un établissement de crédit de la zone d'émission d'obtenir des liquidités auprès de l'IEOM pour une durée supérieure à la journée, en contrepartie d'une cession temporaire de créances admissibles au réescompte. Sont éligibles, sous conditions, les crédits consentis aux entreprises ainsi qu'aux particuliers.

LES PRINCIPES DU RÉESCOMPTE DE CRÉDITS

AUX ENTREPRISES

Trois modes de sécurisation au choix de l'établissement de crédit :

- La cession de créances admissibles aux dispositifs de garantie (cotes G3 et G4+),
- La contre-garantie par un établissement de crédit de premier rang,
- Le blocage d'une partie du compte courant soumis à réserves obligatoires (mode par défaut).

Le réescompte des crédits aux entreprises, dit "à taux privilégié", a pour finalité principale d'orienter la distribution du crédit vers des entreprises appartenant à des secteurs d'activité jugés prioritaires ou situées dans des Zones Économiquement Défavorisées (ZED). En outre, il contribue à modérer le coût des crédits aux entreprises en plafonnant le taux de sortie maximal pour les crédits réescomptés.

Dépendant du taux appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème et arrêté sur décision du Conseil de surveillance de l'IEOM, le taux de réescompte de l'IEOM est passé de 2 % à 1,25 % en mai 2009 et est resté inchangé depuis lors. Cela signifie pour les entreprises que le taux de sortie des crédits réescomptés est plafonné à 4% une fois intégrée la marge d'intermédiation maximale des banques, fixée à 2,75 % depuis le 12 décembre 2006.

L'IEOM a été amené à concevoir un système de sécurisation du dispositif de réescompte des crédits aux entreprises, notamment en faveur d'entreprises petites et/ou fragiles. Ce système repose sur la couverture, par les établissements de crédit cédants, du risque associé aux créances effectivement réescomptées, le degré de risque étant fonction des cotes de refinancement et/ou de crédit des entreprises auxquelles les concours ont été consentis.

ÉVOLUTION DU TAUX DE REFINANCEMENT DE L'IEOM (EN POURCENTAGES)

	06/06/06	12/12/06	05/06/07	20/11/07	14/10/08	16/12/08	19/05/09
Taux de réescompte (créances privées)	2,00	2,50	2,75	3,00	2,75	2,00	1,25
Taux de sortie maximal pour l'emprunteur	5,00	5,25	5,50	5,75	5,50	4,75	4,00

Source IEOM.

LES PRINCIPES DU RÉESCOMPTE DE CRÉDITS

AUX PARTICULIERS

L'IEOM contribue également à favoriser l'octroi de certaines catégories de crédits aux particuliers en refinançant, sous certaines conditions, les crédits à l'équipement solaire (CES) et les prêts bancaires au logement (PBL).

Concernant les PBL, les cinq (prêts d'une durée inférieure à 13 ans) ou sept (prêts d'une durée supérieure ou égale à 13 ans) premières annuités des PBL sont mobilisables par les établissements de crédit, au taux de 3 %. Le taux de sortie maximal pour l'emprunteur correspond au taux de référence des prêts conventionnés ordinaires publié par la Société de gestion du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété (SGFGAS), augmenté d'une marge en fonction de leur durée.

Polynésie française • Neomarica caerula • Photo Corinne Ollier • © IRD

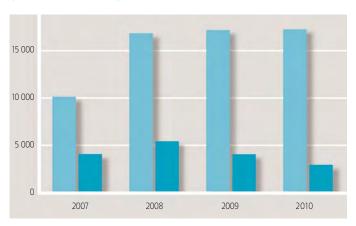


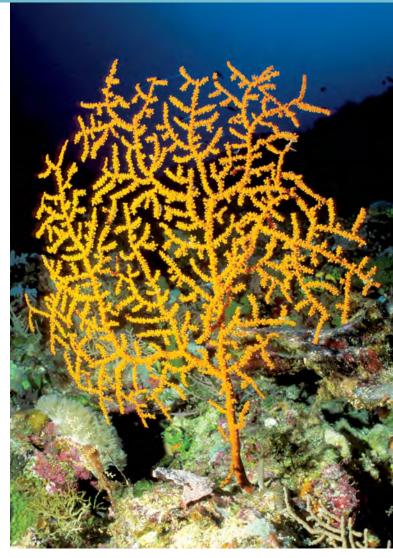
LE PORTEFEUILLE GLOBAL DES MOBILISATIONS

Le portefeuille mobilisé auprès de l'IEOM s'est établi à près de 20,5 milliards de F CFP au 31 décembre 2010 contre 21,6 milliards de F CFP un an plus tôt, soit une baisse de 5 % en glissement annuel. La diminution des encours est imputable à la Polynésie française qui enregistre en 2010 une nouvelle baisse du portefeuille mobilisé de 28 %. En Nouvelle-Calédonie, les encours réescomptés se sont stabilisés sur l'année, après deux années de forte hausse. Aucune mobilisation au réescompte n'est enregistrée à Wallis-et-Futuna depuis de nombreuses années.

ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE À FIN DÉCEMBRE

(en millions de F CFP)





Nouvelle Calédonie • Octocoralliaire : Gorgone • Photo Pierre Laboute • \bigcirc IRD

Nouvelle-Calédonie Polynésie française

Montant des crédits mobilisés en fin d'année (en millions de F CFP)

	2007	2008	2009	2010	2010/2009 EN %
Nouvelle-Calédonie					
Crédits aux entreprises	10 202	17 062	17 410	17 495	-
Prêts Bancaires au Logement	118	36	4	-	-100
Crédits à l'Equipement Solaire	8	7	4	4	-11
Total	10 328	17 105	17 418	17 499	0
Polynésie française					
Crédits aux entreprises	4 039	5 424	4 017	2 873	-28
Prêts Bancaires au Logement	341	159	100	60	-40
Crédits à l'Equipement Solaire	-	-	-	-	-
Total	4 380	5 583	4 117	2 933	-29
Ensemble des COM					
Crédits aux entreprises	14 241	22 485	21 427	20 368	-5
Prêts Bancaires au Logement	459	195	104	60	-42
Crédits à l'Equipement Solaire	8	7	4	4	-11
Total	14 708	22 688	21 535	20 432	-5

Source IEOM.

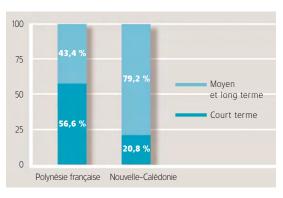
LE RÉESCOMPTE DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES

En Nouvelle-Calédonie, le portefeuille de réescompte aux entreprises reste stable autour de 17,5 milliards de F CFP depuis deux ans. En effet, après un plus haut atteint en mai 2009 (19,7 milliards de F CFP), le niveau moyen des mobilisations se stabilise, voire diminue légèrement sur la fin de l'année 2010. Les crédits à moyen terme sont prépondérants et représentent 80 % des montants mobilisés. Un quart des mobilisations concerne des entreprises situées hors du Grand Nouméa. Les cinq banques et les trois principales sociétés financières de la place accèdent systématiquement au réescompte.

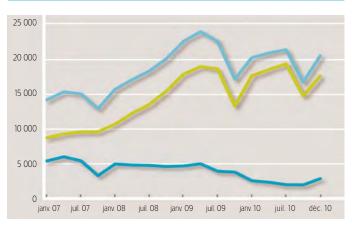
En Polynésie française, le portefeuille de réescompte s'est contracté de près de la moitié entre 2008 et 2010 avec une accélération sur les neuf premiers mois de l'année 2010. Cette baisse touche aussi bien les crédits d'exploitation que les crédits d'équipement, qui occupent une part minoritaire dans le portefeuille de Polynésie française (43 % contre 57 % pour les crédits d'exploitation).

RÉPARTITION DES MOBILISATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2010

par terme



ÉVOLUTION DES MOBILISATIONS ENTREPRISES EN MOYENNES MENSUELLES SUR LA PÉRIODE 2007-2010 (en millions de F CFP)

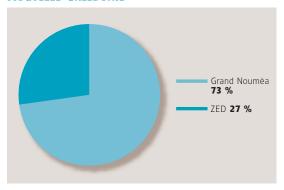


TOM
Nouvelle-Calédonie
Polynésie française

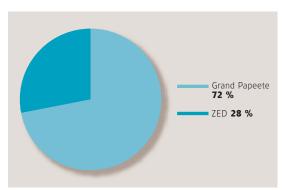
RÉPARTITION DES MOBILISATIONS

AU 31 DÉCEMBRE 2010 en valeur par zone géographique

Nouvelle-Calédonie



Polynésie française



LE RÉESCOMPTE DES CRÉDITS AUX PARTICULIERS

L'encours du portefeuille de l'IEOM relatif aux prêts bancaires au logement a continué de s'inscrire en baisse sur l'année 2010, pour s'établir à 60 millions de F CFP (- 42 %). La tendance baissière observée depuis dix ans concerne tant la Nouvelle-Calédonie que la Polynésie française. Elle résulte principalement de la diminution générale des taux de marché appliqués aux crédits à l'habitat.

L'encours du portefeuille des crédits à l'équipement solaire au 31 décembre 2010 est résiduel. Il s'établit à 4 millions de F CFP et ne concerne plus que la Nouvelle-Calédonie, aucune mobilisation n'ayant été observée en Polynésie française depuis plusieurs années.

Des notices explicatives des différents produits proposés par l'IEOM sont disponibles en ligne, par téléchargement sur le site Internet : www.ieom.fr.

Les instruments de gestion de trésorerie bancaire

La facilité de dépôt

L'IEOM offre aux établissements de crédit de sa zone d'émission une facilité de dépôt rémunérée visant à favoriser la conservation des excédents de liquidités de ces établissements à l'intérieur de la zone d'émission.

A la suite d'une décision du Conseil de surveillance du 27 mai 2010, le taux de la facilité de dépôt a été fixé à 0,25 %.

Polynésie française • Johnrandallia nigrirostris • Photo Loïc Charpy • © IRD

LA FACILITÉ DE PRÊT MARGINAL (FPM)

En l'absence d'un marché interbancaire à l'intérieur ou entre les collectivités d'outre-mer du Pacifique, la facilité de prêt marginal (FPM) permet aux établissements de crédit d'ajuster leur trésorerie sur un horizon de 24 heures ou de procéder à des arbitrages financiers. Peuvent être cédées au titre des dispositifs de garantie de l'IEOM, en particulier de la FPM, les créances sur des entreprises n'appartenant pas à un secteur économique éligible au réescompte, sous certaines conditions.

Le taux de la facilité de prêt marginal, librement fixé par le Conseil de surveillance de l'IEOM, est adossé à celui de la Banque Centrale Européenne (BCE).

Il a progressivement baissé depuis le 10 décembre 2008, passant de 3 % à 2,50 % (mars 2009), puis à 2,25 % (avril 2009). Depuis le 19 mai 2009, le taux de la FPM est fixé à 1,75 %.

L'ESCOMPTE DE CHÈQUES

A la suite d'une mauvaise appréciation des besoins de trésorerie lors de la compensation ou d'une remise de réescompte inférieure à la précédente, il est possible que le compte d'un établissement de crédit devienne momentanément débiteur dans les comptes de l'IEOM. Cette situation n'étant pas autorisée, certaines garanties sont demandées aux établissements de crédit. L'escompte de chèques permet ainsi à un établissement de crédit de tirer un chèque sur sa maison-mère (ou sur une banque de premier ordre), à hauteur du plafond qui lui est accordé par cette dernière.

Le taux de l'escompte de chèque est identique à celui de la FPM. Il s'établit à 1,75 % depuis le 19 mai 2009.



LES RÉSERVES OBLIGATOIRES

Les réserves obligatoires sont constituées sur les comptes des établissements de crédit ouverts dans les livres de l'IEOM.

Dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, les réserves obligatoires sont assises sur les emplois et sur les exigibilités.

LES TAUX DES RÉSERVES OBLIGATOIRES

Par décision du Conseil de Surveillance de l'Institut d'émission d'Outre-mer en date du 30 novembre 2009 le système des réserves obligatoires de l'IEOM a été modifié (mode de calcul, exonérations nouvelles) et a fait l'objet de la note d'instruction n° 01/2010.

Les taux de réserves obligatoires actuellement applicables dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique sont présentés dans le tableau ci-dessous.

LE CADRE INSTITUTIONNEL

L'article L712-4 du code monétaire et financier, modifié par la Loi n°2009-594 du 27 mai 2009 - art. 56, définit les prérogatives de l'Institut d'émission d'outre-mer comme suit :

"L'Institut d'émission d'outre-mer met en œuvre, en liaison avec la Banque de France, la politique monétaire de l'Etat en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis-et-Futuna.

Il définit les instruments nécessaires à sa mise en œuvre. A cet effet, il fixe notamment le taux et l'assiette des réserves obligatoires constituées dans ses livres par les établissements de crédit relevant de sa zone d'émission.

Les décisions afférentes à la mise en œuvre de la politique monétaire deviennent exécutoires dans un délai de dix jours suivant leur transmission au ministère chargé de l'Économie, sauf opposition de sa part. En cas d'urgence constatée par l'Institut, ce délai peut être ramené à trois jours".

Taux des réserves obligatoires

RÉSERVES SUR LES EXIGIBILITÉS (comptes de résidents)	
Exigibilités à vue	4,25 %
Comptes sur livrets ¹	1,00 %
Autres exigibilités d'une durée initiale inférieure ou égale à un an²	0,50 %
Exigibilités en devises	0,00 %
RÉSERVES ORDINAIRES SUR LES EMPLOIS (en pourcentage du montant des encours)	
Crédits à court ou moyen terme et opérations de crédit-bail mobilier refinançables	0,00 %
Crédits à court, moyen ou long terme, financés sur ressources d'origine publique ou semi-publique, emplois des institutions financières spécialisées ayant compétence dans les COM	0,00 %
Autres crédits à court, moyen ou long terme, opérations de crédit-bail mobilier non-refinançables, opérations de locations assorties d'une option d'achat, valeurs mobilières autres que celles détenues à titre de participation et titres de créances négociables	1,50 %

- 1 Exonération de réserves obligatoires pour les comptes et plans d'épargne-logement.
- 2 Exonération de réserves obligatoires pour les autres exigibilités en francs d'une durée supérieure à un an et inférieure à deux ans.

Wallis-et-Futuna • Birgus latro • Photo M. Juncker STE



Nouvelle Calédonie • Photo Daniel et Irène Létocart



MONTANT DES RÉSERVES OBLIGATOIRES

A fin décembre 2010, le montant des réserves obligatoires à constituer par les établissements de crédit intervenant dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique s'élevait à 29 681 millions de F CFP (249 millions d'euros), dont 11 365 millions de F CFP (95 millions d'euros) au titre des réserves sur les emplois et 18 316 millions de F CFP (153,1 millions d'euros) au titre des réserves sur les exigibilités.

En glissement annuel, les réserves obligatoires à constituer ont enregistré en 2010 une progression de 6 % contre 7 % en 2009. Les réserves obligatoires en Nouvelle-Calédonie augmentent à un rythme annuel de 7 % et atteignent 15,7 milliards de F CFP au 31 décembre 2010. Dans le détail, les réserves obligatoires sur les emplois sont en baisse de 6 %. Cette baisse, alors que le total des encours de crédit progresse de 7,4 %, s'explique par une augmentation de la part des crédits exonérés de constitution de réserves obligatoires, suite à un recensement plus fin de ces catégories de crédits. Les réserves obligatoires sur les exigibilités augmentent de 16 % en lien avec la hausse des encours de dépôt. En Polynésie française, la progression des réserves obligatoires à constituer est moins importante et s'établit à 3 % pour un

montant total de 12,2 milliards de F CFP. Les réserves obligatoires sur les emplois baissent de 0,9 %, en raison de l'augmentation de la part des crédits non soumis à constitution, particulièrement ceux bénéficiant d'un refinancement auprès de l'IEOM. Les réserves obligatoires sur les exigibilités progressent de 5,4 % en lien avec la hausse des encours de dépôt.

Les réserves obligatoires à constituer à Wallis-et-Futuna diminuent fortement (-23 %), pour atteindre un montant total de 101 millions de F CFP en décembre 2010, conséquence de la baisse marquée de l'encours des crédits et des dépôts en début d'année.

Les établissements de crédit de la Nouvelle-Calédonie constituent 52,8 % du total des réserves obligatoires contre 41,2 % pour la Polynésie française et 0,3 % pour la Banque de Walliset-Futuna. Le solde (5,6 %) concerne les établissements assujettis non implantés dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique.

RECENSEMENT DES CAS D'INSUFFISANCE

Aucun cas d'insuffisance de constitution de réserves obligatoires n'a été constaté au cours de l'année 2010.

RÉSERVES OBLIGATOIRES À CONSTITUER (EN MILLIONS DE F CFP)

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Variations annuelles en %
Total					
RO sur emplois	10 307	11 351	11 590	11 365	-2
dont Nouvelle-Calédonie	4 735	5 548	5 786	5 440	-6
dont Polynésie française	4 566	4 680	4 607	4 564	-1
dont Wallis-et-Futuna	10	11	12	8	-34
RO sur exigibilités	14 504	15 032	16 515	18 316	11
dont Nouvelle-Calédonie	7 618	8 047	8 816	10 242	16
dont Polynésie française	6 571	6 651	7 273	7 665	5
dont Wallis-et-Futuna	83	107	119	93	-22
RO à constituer	24 811	26 383	28 105	29 681	6
dont Nouvelle-Calédonie	12 353	13 595	14 602	15 682	7
dont Polynésie française	11 137	11 331	11 880	12 229	3
dont Wallis-et-Futuna	93	118	131	101	-23

¹ Les établissements de crédit non implantés dans les COM constituent leurs réserves en métropole

LA BALANCE DES PAIEMENTS

La balance des paiements d'un pays ou d'une zone économique est l'état statistique qui récapitule de façon systématique les transactions économiques et financières entre les résidents du pays - ou de la zone économique - considéré et les nonrésidents au cours d'une période déterminée.

Permettant de quantifier chaque catégorie d'opérations en fonction de règles méthodologiques définies par des organismes internationaux, mais aussi d'évaluer de façon globale l'insertion d'un pays dans son environnement extérieur, la balance des paiements constitue un instrument unique pour l'analyse et la conduite des politiques économiques et monétaires. S'il existe des indicateurs partiels parfois plus précis, plus détaillés, disponibles sous de meilleurs délais, aucun d'entre eux cependant ne donne une vision aussi globale des relations entre un territoire et son environnement.

La balance des paiements revêt une telle importance pour la prévention des crises financières et des crises de change que c'est le Fonds monétaire international (FMI), chargé de veiller au bon fonctionnement du système monétaire et financier international, qui est responsable depuis sa création de la méthodologie et de la collecte mondiales des statistiques de balance des paiements.

Le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie avait chargé dès 1998 l'Institut d'émission d'outre-mer d'établir, en liaison avec la Banque de France, des balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française afin de mettre l'appareil statistique français en conformité avec la réglementation européenne. Selon la décision du 26 juillet 1991 de la Commission des Communautés européennes, les collectivités d'outre-mer du Pacifique n'appartiennent pas au territoire économique de l'Union européenne ; il était donc nécessaire de pouvoir isoler leurs échanges au sein de la balance des paiements de la France et, en pratique, d'établir leurs propres balances des paiements.

Depuis 2009, la loi n° 2009-594 pour le développement économique des outre-mer du 27 mai 2009 charge "l'Institut d'émission d'outre-mer [d'établir] la balance des paiements des territoires relevant de sa zone d'émission (article 56). Il est habilité à se faire communiquer tous les renseignements qui lui sont nécessaires pour l'exercice de cette mission par les établissements et les entreprises exerçant leur activité sur ces territoires."

Au-delà des travaux récurrents d'établissement des balances et d'écriture des rapports annuels et de la note expresse les synthétisant, l'année 2010 a été marquée par de lourds travaux pour mettre au point une application de contrôle des données entrantes dans les agences, la poursuite des améliorations méthodologiques et du recrutement de déclarants directs généraux et l'utilisation des données produites sur longue période dans une étude "Echanges régionaux de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française : identification des facteurs de frein et des éléments de soutien à l'aide d'un modèle de gravité", premier volet d'une série de publications dédiées aux échanges régionaux des DCOM.

Polynésie française • Angiopteris evecta • Photo Corinne Ollier • © IRD



L'OBSERVATOIRE DES ENTREPRISES

Dans le cadre de son rôle d'observatoire des entreprises des collectivités d'outre-mer du Pacifique, l'IEOM recueille, analyse et diffuse un ensemble d'informations relatives aux entreprises situées dans sa zone d'intervention.

Il procède notamment :

- à la collecte et au retraitement des documentations comptables et annonces légales ;
- à la centralisation des crédits bancaires, y compris des crédits douteux et des arriérés de cotisations sociales ;
- au recensement des incidents de paiement sur effets.

Ces données individuelles, une fois retraitées et analysées, ne sont accessibles qu'aux établissements de crédit, sur la partie sécurisée du site internet de l'IEOM (www.ieom.fr). Elles sont également exploitées de manière plus globale pour éclairer les différents acteurs économiques et sociaux (pouvoirs publics, instituts de statistiques, organisations professionnelles, etc.) sur la situation économique et financière des entreprises des collectivités d'outre-mer du Pacifique. L'IEOM assure également, depuis 2008, le rôle de médiateur du crédit, dans le cadre du dispositif national d'accueil et d'aide des entreprises.

La gestion des données Entreprises

A partir des éléments communiqués par les établissements de crédit et les entreprises comme des informations de nature juridique soumises à publication légale, l'IEOM établit, pour les entreprises de sa zone d'intervention, une cotation traduisant son appréciation de la situation financière de l'entreprise.

LE DISPOSITIF DE COTATION DES ENTREPRISES

La cotation permet :

- aux établissements de crédit de disposer d'une information utile à l'analyse de leurs risques ;
- à l'IEOM de sélectionner les créances admissibles à ses interventions monétaires ;
- au dirigeant de connaître l'appréciation d'un regard extérieur sur la santé financière de son entreprise.

La cotation sur la base des documents comptables bénéficie d'une validité de 21 mois à compter de la date d'arrêté de la dernière documentation comptable disponible. Elle peut être révisée à tout moment sur la base d'éléments nouveaux portés à la connaissance de l'IEOM.

La cotation se présente sous la forme de trois caractères alphanumériques, et est par ailleurs assortie d'un énoncé succinct, le code BRIDJES, des principaux motifs qui en justifient l'attribution.

Pour de plus amples informations concernant le dispositif de cotation de l'IEOM, une plaquette récapitulative est proposée en téléchargement sur le site internet de l'IEOM : www.ieom.fr à la rubrique "Entreprises".

Au 31 décembre 2010, plus de 20 000 entreprises des collectivités d'outre-mer du Pacifique étaient enregistrées dans les bases de l'IEOM, dont près de 70 % pour la Nouvelle-Calédonie. Plus de 3 000 entreprises d'entre elles étaient cotées sur la base de leur documentation comptable.

Cotations

	Nouvelle- Calédonie	Polynésie Française	Wallis- et-Futuna	TOTAL COM DU PACIFIQUE
Nombre d'entreprises recensées par les instituts statistiques ¹	34 310	39 247	475	74 032
Nombre de clients recensés	13 474	6 677	38	20 189
Nombre de cotations sur la base d'un bilan valide	2 017	1 245	13	3 275

Sources : ISPF, ISEE, IEOM.

Secteur marchand uniquement.

La cotation est une appréciation synthétique de la situation financière d'une entreprise fondée sur la collecte, le retraitement et l'analyse d'informations descriptives, comptables et financières, bancaires ou judiciaires. Elle évalue le risque porté à un horizon de trois ans. Elle est communiquée à la fois à l'entreprise cotée et aux établissements de crédit adhérents de la cotation IEOM.



2. Une cote d'activité

- A CA ≥ 120 milliards F CFP
- B 24 milliards ≤ CA < 120 milliards F CFP
- C 12 milliards ≤ CA < 24 milliards F CFP
- D 6 milliards ≤ CA < 12 milliards F CFP
- E 3,6 milliards ≤ CA < 6 milliards F CFP
- F 1,2 milliard ≤ CA < 3,6 milliards F CFP
- G 240 millions ≤ CA < 1,2 milliard F CFP
- H 120 millions ≤ CA < 240 millions F CFP
- J CA < 50 millions F CFP
- X CA inconnu ou se rapportant à un exercice clôturé depuis plus de 21 mois
- N Niveau d'activité non significatif

3. Une cote de crédit

- 3 Cote d'excellence, il s'agit de la meilleure appréciation de l'IEOM sur la qualité du risque de l'entreprise.
- 4 Appréciation globalement favorable sur l'entreprise, dont la capacité à honorer ses engagements financiers apparaît satisfaisante en dépit de quelques éléments de fragilité ou d'incertitude.
- **5** Entreprise dont la capacité à honorer ses engagements financiers motive des réserves.
- 6 Entreprise dont la capacité à honorer ses engagements financiers motive des réserves graves.
- Absence de documentation comptable récente ou niveau d'activité non significatif.

4. Une cote de paiement

- **7** Paiements réguliers au cours des six der niers mois ou incidents déclarés de faible importance.
- 8 Difficultés de trésorerie non susceptibles de mettre en péril l'entreprise
- 9 Graves difficultés de trésorerie compromettant la solvabilité de l'entreprise.

LE BRIDJES

- B Bilan, analyse de la structure financière
- R Compte de résultat, analyse de la rentabilité

Incidents de paiement sur effets et déclaration de cessation de paiement

- D Situation des représentants légaux
- J Perte de la moitié du capital social
- E Environnement commercial ou financier
- S Décision de justice

EXEMPLE

L'attribution d'une cotation H47 accompagnée d'un code BRIDJES 1100000 signifie que le chiffre d'affaires de l'entreprise est compris entre 120 et 240 millions de F CFP (cote d'activité H).

Au vu de sa dernière documentation comptable, l'IEOM porte une appréciation globalement favorable sur cette entreprise en dépit de quelques signes de fragilité (cote de crédit 4), notamment au niveau de sa structure de bilan et de son compte de résultat (les lettres B et R du code BRIDJES sont renseignées à 1).

Enfin, elle ne présente pas de difficultés de trésorerie ou de paiement (cote de paiement 7).

LES RISQUES BANCAIRES

"ENTREPRISES"

Conformément aux dispositions du règlement n° 86-09 du Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières (CCLRF), l'IEOM procède dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique à la centralisation des risques bancaires, i.e. des crédits bancaires, des créances douteuses, des opérations de crédit-bail et de location assorties d'une option d'achat ainsi que des arriérés de cotisations sociales. Il s'agit d'un dispositif de prévention du risque de crédit géré par l'IEOM, avec la participation active de l'ensemble de la communauté bancaire.

LE SERVICE CENTRAL DES RISQUES (SCR)

Selon la note d'instruction aux établissements de crédit n°0 2/2003, doivent être déclarés au SCR :

- tous les crédits (y compris ceux déc lassés en douteux) contractés auprès d'un établissement de crédit situé dans la zone d'émission ;
- les crédits (y compris ceux dédassés en douteux) octroyés par des établissements de crédit hors z one d'émission dès lors q ue ces crédits se rapportent à des entreprises ayant leur siège social dans l'une des trois collectivités d'outre-mer du Pacifique ;
- les arriérés de cotisations sociales détenus auprès des caisses locales de sécurité sociale.

Seuils de déclaration :

- les crédits bancaires d'un montant supérieur à 2,5 millions de F CFP sont déclarés individuellement, par exception, les créances douteuses sont déclarées au premier millier de F CFP;
- les crédits bancaires inférieurs à ce seuil sont déclarés collectivement, regroupés par secteur d'activité ;
- les arriérés de cotisations sociales d'un montant cumulé supérieur à un million de F CFP sont déclarés.

Polynésie française • Frégates Fregata minor • Photo Loïc Charpy • © IRD

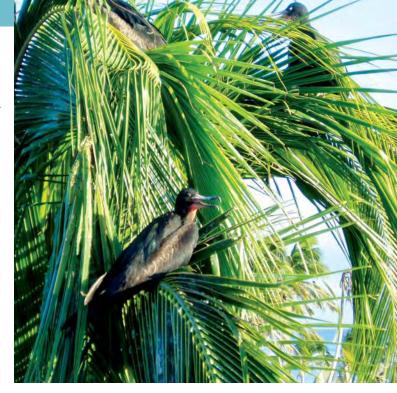
Ce dispositif a pour finalité de permettre :

- aux établissements de crédit, d'évaluer l'endettement global des clients pour lesquels ils déclarent des encours ;
- à l'IEOM, de compléter son appréciation en vue de la cotation des entreprises, mais aussi, a titre prudentiel, de suivre le risque de contreparties des établissements de crédit de sa zone et, à un niveau macro-économique, d'apprécier l'évolution des risques portés sur les différents secteurs d'activité.

ÉVOLUTION DES RISQUES

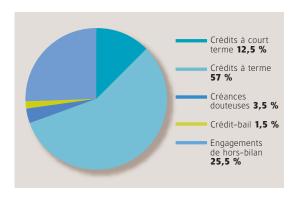
BANCAIRES DES ENTREPRISES

Sur un an, l'encours global des risques sur les entreprises, hors engagements de hors-bilan et toutes collectivités confondues, a progressé de 10 % pour s'établir à près de 605 milliards de F CFP à fin 2010. Par géographie, la situation est différenciée. Les encours en Nouvelle-Calédonie poursuivent une forte croissance (+ 11 %) et le volume de créances douteuses diminuent. Les encours de Polynésie française enregistrent un rythme de progression global comparable (+ 10 %), qui est exclusivement tirée par les encours à court terme, alors que le niveau de créances douteuses s'accroît de 43 %. Toutes zones confondues, près de la moitié de ces encours (57 %) sont constitués de crédits à moyen et long termes. Les engagements de hors-bilan enregistrent pour leur part une contraction de 3 % mais représentent toujours un quart du total des risques recensés dans les COM du Pacifique.



CRÉDITS BANCAIRES

Répartition par catégorie au 31 décembre 2010 toutes COM confondues



Risques bancaires sur les entreprises à fin décembre (en milliards de F CFP)

			ALLIS- UTUNA				JVELLE - .ÉDONIE	
	2007	2008	2009	2010	2007	2008	2009	2010
Crédits à court terme	0,06	0,08	0,14	0,12	43,16	49,01	46,80	52,01
Crédits à terme	0,66	1,26	1,11	0,99	203,72	239,10	279,10	312,94
Créances douteuses	0,35	0,32	0,32	0,32	9,66	8,84	9,83	7,71
Crédit-bail	-	-	-	-	11,12	10,18	8,96	8,67
Total	1,07	1,66	1,57	1,42	267,66	307,13	344,69	381,33
Engagements de hors-bilan	0,18	0,18	0,31	0,35	80,44	83,42	109,90	114,4

Source : IEOM - Service central des risques

			YNÉSIE NÇAISE				res COM Pacifique	
	2007	2008	2009	2010	2007	2008	2009	2010
Crédits à court terme	49,09	53,70	46,97	62,74	92,31	102,79	93,91	114,87
Crédits à terme	137,29	147,59	139,52	138,62	341,67	387,95	419,73	452,55
Créances douteuses	7,85	9,78	13,19	18,89	17,86	18,94	23,34	26,92
Crédit-bail	2,59	1,60	1,51	1,22	13,71	11,78	10,47	9,89
Total	196,82	212,67	201,19	221,47	465,55	521,46	547,45	604,23
Engagements de hors-bilan	48,22	59,14	79,78	70,18	128,84	142,74	189,99	184,93

Source : IEOM - Service central des risques

Wallis-et-Futuna • Uca tetragonon • Photo J. Poupin STE



Polynésie française • Colonie de fous masqués ou Sula dactylatra de Clipperton • Photo Loïc Charpy • © IRD



Polynésie française • Crabe, Gecarcinus planatus Stimpson • Photo Loïc Charpy • © IRD



LES INCIDENTS DE PAIEMENT

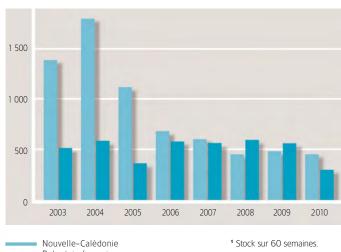
SUR EFFETS DE COMMERCE

En application du règlement n° 95-03 du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF), l'IEOM centralise les incidents de paiement sur effets déclarés sur les entreprises ayant leur siège social dans l'une des trois collectivités d'outre-mer du Pacifique.

La centralisation des incidents de paiement sur effets représente un outil supplémentaire d'appréciation de la vulnérabilité d'une entreprise, au service des établissements de crédit et de l'IEOM puisqu'il s'agit d'un élément déterminant pour l'attribution d'une cotation.

EVOLUTION DU STOCK¹ D'INCIDENTS DE PAIEMENTS SUR EFFETS

en nombre



Polynésie française

La médiation du crédit

La médiation du crédit s'intègre dans le dispositif d'accueil et d'aide des entreprises confrontées à des problèmes de financement. Elle s'adresse plus précisément aux entreprises qui se sont vues opposer un refus récent de financement. Le médiateur national du crédit, désigné par le Président de la République, et son équipe s'appuient sur le réseau des médiateurs territoriaux, fonction attribuée aux directeurs de l'IEOM pour les trois collectivités d'outre-mer du Pacifique.

L'intervention du médiateur territorial ressort principalement d'une fonction de facilitateur qui répond au souci d'éviter de laisser seule une entreprise confrontée à un problème de financement en tentant, après examen de sa situation concrète (en s'assurant de la viabilité de l'entreprise), de mettre les parties en relation (entreprises, banquiers, assureurs-crédit) en proposant des solutions chaque fois que cela est possible.

Comme en métropole et selon les mêmes principes, le dispositif de la médiation du crédit est opérationnel dans l'ensemble des collectivités territoriales du Pacifique depuis novembre 2008.

Dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, le niveau d'activité de la médiation reste faible : 36 sollicitations ont été enregistrées en deux ans, dont 26 en Polynésie française où 18 dossiers ont été traités, concentrant ainsi l'essentiel des encours et des emplois préservés (plus de 23 millions d'euros et 700 emplois). Aucun dossier n'a été déposé à Wallis-et-Eutres.



Wallis-et-Futuna • Martin chasseur au collier blanc • Photo C.Manry STE

	Nouvelle- Calédonie	Polynésie française	TOTAL	Pourcentage	Pourcentage NATIONAL
Dossiers reçus	10	26	36	1 10	1 - 1
Dossiers refusés	3	6	9	25	18
Dossiers acceptés	7	20 1	27	75	82
Dossiers traités	7	18	25	1 - 1	1 - 1
Succès	6	14	20	80	63
Echécs	1	4	5	20	37
Dossiers en cours	0	1	1	1 1 - 1	1 - 10

¹ Un dossier accepté et clôturé en cours de médiation par l'entreprise.

L'OBSERVATOIRE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

L'IEOM établit les statistiques monétaires et financières des collectivités d'outre-mer du Pacifique et participe à la surveil-lance du système bancaire, en collaboration étroite avec les autorités nationales de supervision et de réglementation bancaire et financière. Il suit également l'évolution des taux débiteurs ou des tarifs bancaires pratiqués sur ces territoires.

connaissance fine des principales évolutions des places financières de sa zone d'intervention, afin d'assurer l'information régulière du superviseur bancaire, l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP).

LE SUIVI DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE

En sa qualité de banque centrale, l'IEOM collecte des informations réglementaires auprès de tous les établissements de crédit intervenant dans sa zone d'émission, informations déclarées sous le nouveau format du système de reporting prudentiel SURFI (Système Unifié de Reporting Flnancier) mis en place à compter du 30 juin 2010 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel des banques et des assurances (ACP) en remplacement de la BAFI. Il reçoit aussi, puis agrège des données non intégrées dans SURFI, dont les établissements financiers souhaitent disposer dans le cadre du pilotage de leur activité. Enfin, l'exploitation des données issues du service central des risques (SCR) tenu par l'IEOM complète les analyses en appréciant l'évolution quantitative et qualitative des risques de contrepartie. La collecte de ces informations poursuit une triple finalité :

- l'élaboration des statistiques monétaires et financières des différentes places (évolution des dépôts et des crédits, évolution de la masse monétaire). Ces données éclairent les évolutions de la sphère financière et contribuent à l'analyse de la conjoncture économique dans les différentes géographies de la zone d'intervention de l'IEOM;
- la production de parts de marché, qui permettent à chaque établissement de se positionner sur sa place ;
- le suivi des établissements de crédit et de l'activité bancaire (analyse de la bancarisation, suivi de la monétique, suivi des performances commerciales et des résultats).

LES TRAVAUX D'ÉTUDE

LES TRAVAUX D'ANALYSE

L'IEOM analyse et diffuse sous forme d'études un ensemble d'informations relatives à la situation monétaire et financière de sa zone d'émission. Il publie trimestriellement un bulletin de conjoncture monétaire et financière ou des travaux ponctuels au travers de Notes expresses. La mise en cohérence de ces différents travaux donne également à l'IEOM une

L'ÉVOLUTION DU COÛT DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES

TAUX DE BASE BANCAIRE

Le taux de base bancaire sert de référence à la tarification de certains crédits à court et moyen termes consentis aux entreprises. Il reste une référence dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique pour la fixation des conditions de sortie des concours à taux variable. Toutefois, il est progressivement remplacé par des taux de marché comme l'EONIA ou l'EURIBOR 1 ou 3 mois.

Le taux de base bancaire en Polynésie française est maintenu à 7,1 % depuis le 1^{er} juillet 2009. En Nouvelle-Calédonie, il est de 8,23 % depuis le 31 mars 2009.

TAUX MOYENS

Sous l'effet de la détente des taux directeurs des principales banques centrales, en réponse à la crise financière et aux tensions intervenues sur les marchés interbancaires et monétaires, les taux de marché ont baissé continuellement

ENQUÊTE SUR LE COÛT DU CRÉDIT

L'Institut d'émission procède à des enquêtes périodiques destinées à apprécier le coût du crédit aux entreprises et aux particuliers.

Réalisées chaque semestre sur une période de deux mois, ces enquêtes recensent l'ensemble des concours accordés par les établissements de crédit, à l'exclusion des crédits financés sur des ressources bonifiées et du crédit-bail.

Compte tenu de la taille parfois restreinte des échantillons analysés, les résultats de ces enquêtes doivent être interprétés avec prudence.



Polynésie française • Colonie de fous masqués ou Sula dactylatra de Clipperton • Photo Loïc Charpy • © IRD

du dernier trimestre 2008 au troisième trimestre 2009. Après une phase de stabilisation jusqu'en milieu de l'année 2010, les taux de marché ont entamé une légère progression mais ils demeurent néanmoins à des niveaux historiquement bas.

Dans ce contexte, les banques ont répercuté la baisse de leurs conditions de refinancement sur les taux des crédits accordés dès la fin de l'année 2008. Dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, l'année 2010 a enregistré la stabilisation des taux à court terme alors que les conditions à moyen et long termes poursuivaient leur baisse :

• les taux des crédits à court terme sont globalement plus élevés en Polynésie française qu'en Nouvelle-Calédonie, le taux moyen de l'escompte dans les COM du Pacifique a enregistré des niveaux relativement proches de ceux de la métropole jusqu'en juillet 2008, un décrochage est intervenu depuis lors, le mouvement de baisse des taux étant nettement plus significatif en métropole que dans les COM du Pacifique ;

- sur le premier semestre de l'année 2010, les taux moyens des découverts sont repartis à la hausse dans les COM du Pacifique et en métropole, mettant fin au mouvement de baisse observé depuis 2008 ; les taux moyens en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française sont très proches, tous deux inférieurs de 30 à 40 points de base au taux métropolitain (4,64 %);
- les taux des crédits à moyen et long termes poursuivent leur baisse sur l'ensemble des géographies, la diminution est plus significative en Polynésie française et en métropole qu'en Nouvelle-Calédonie. En conséquence, les taux en Nouvelle-Calédonie demeurent plus élevés qu'en Polynésie française : avec un différentiel proche de 50 points de base, entre les COM du Pacifique et la métropole, l'écart de taux sur les crédits à moyen et long termes se situe entre 50 et 100 points de base et il s'est accentué sur l'année 2010 en raison d'une baisse plus importante en métropole.

EVOLUTION DU COÛT DU CRÉDIT (EN POURCENTAGES)

	JANV. 06 JU	JIL. 0 6	JANV. 07 JI	JIL. 07	JANV. 08 JI	UIL. 0 8	JANV. 09 JU	JIL. 0 9	JANV. 10	JUIL. 10
Escompte										
Polynésie française	5,31	6,31	6,90	6,37	7,28	7,78	7,66	6,10	6,73	6,78
Nouvelle-Calédonie	6,28	6,51	6,73	7,10	6,84	7,33	7,19	5,58	5,52	5,62
Métropole ¹	5,47	5,52	5,93	6,57	6,22	7,21	5,64	2,90	2,84	2,51
Découvert										
Polynésie française	6,01	5,34	7,55	6,39	6,58	7,30	4,67	4,27	3,47	4,37
Nouvelle-Calédonie	4,86	6,48	6,02	6,49	7,20	6,68	5,17	4,42	4,06	4,26
Métropole ²	7,03	6,69	6,58	7,04	7,12	7,26	5,98	4,42	4,37	4,64
Autres crédits court terme										
Polynésie française	4,37	5,19	5,55	6,94	6,94	6,85	5,99	NS	4,83	5,20
Nouvelle-Calédonie	5,73	5,75	6,31	6,95	6,06	6,29	4,91	4,72	4,61	4,75
Métropole ³	4,10	4,42	5,07	5,58	5,53	6,11	4,24	2,75	2,52	2,47
Crédits à moyen et long term	ies									
Polynésie française	4,78	4,94	5,22	5,53	5,78	6,24	5,79	4,23	4,12	3,85
Nouvelle-Calédonie	4,79	5,24	5,35	5,52	5,83	5,86	5,40	4,65	4,39	4,32
Métropole ⁴	3,58	3,95	4,23	4,55	4,91	5,10	5,03	4,04	3,64	3,33

Source des taux de la Métropole, enquête de la Banque de France selon les tranches suivantes :

NS: non significatif compte tenu du nombre d'observations insuffisant.

¹ taux de la 2^{ème} tranche, ² taux de la 3^{ème} tranche,

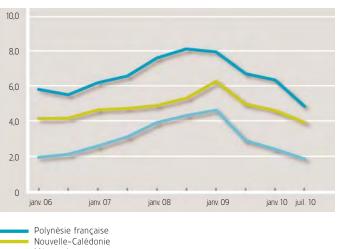
et 4 taux de la 4 eme tranche

L'ÉVOLUTION DU COÛT DU CRÉDIT AUX PARTICULIERS

Le taux moyen global des crédits aux particuliers a enregistré une période de hausse continue dans l'ensemble des géographies jusqu'en fin d'année 2008. Depuis lors, il a amorcé une phase de baisse qui s'est poursuivie sur l'année 2010. Le coût moyen global des crédits en Polynésie française a enregistré la baisse la plus significative, conduisant à une convergence plus forte avec les taux observés en Nouvelle-Calédonie. Ainsi, à juillet 2010, l'écart de taux entre les deux territoires n'est plus que de 48 points de base, trois fois moins que deux ans auparavant. La diminution des conditions de crédit a atteint des proportions relativement identiques entre la Nouvelle-Calédonie et la métropole, le différentiel se maintenant depuis 2009 à un niveau stable autour de 100 points de base.

ÉVOLUTION DU TAUX MOYEN GLOBAL

(en pourcentages)



Métropole

EVOLUTION DU COÛT DU CRÉDIT (EN POURCENTAGES)

	JANV. 06 J	UIL. 06	JANV. 07 .	JUIL. 07	JANV. 08	JUIL. 08	JANV. 09 J	UIL. 09	JANV. 10	JUIL. 10
Polynésie française										
Prêts immobiliers	5,29	5,14	5,34	5,52	5,98	6,20	6,03	5,54	5,23	4,97
Prêts immobiliers relais	5,33	5,56	_1	5,23	5,99	6,41	6,63	5,65	_1	5,30
Prêts personnels < 181 920 F CFP	13,78	14,18	14,58	14,48	11,80	13,50	12,00	12,68	13,29	12,49
Découverts et achats / ventes à tempérament	9,02	8,17	9,30	9,00	9,34	9,99	9,97	9,64	9,25	8,55
Prêts personnels > 181 920 F CFP	7,24	7,52	7,46	7,74	8,45	8,43	8,55	7,78	8,80	6,88
TMPG	6,84	6,68	7,04	7,24	7,78	8,05	7,96	7,31	7,12	6,33
Nouvelle-Calédonie										
Prêts immobiliers	4,83	4,80	4,86	5,04	5,11	5,44	5,84	5,32	5,02	4,75
Prêts immobiliers relais	4,51	4,60	5,41	5,32	5,40	5,29	5,50	4,06	4,68	5,13
Prêts personnels < 181 920 F CFP	10,42	10,15	11,65	11,86	10,51	14,83	18,50	17,11	17,17	17,91
Découverts et achats / ventes à tempérament	9,98	10,05	10,33	9,49	10,60	9,69	10,94	10,29	10,51	10,28
Prêts personnels > 181 920 F CFP	6,16	6,37	6,55	6,81	7,09	7,51	7,77	7,39	6,99	6,44
TMPG	5,97	5,98	6,23	6,27	6,36	6,58	7,08	6,40	6,21	5,85
Métropole										
Prêts immobiliers	3,52	3,80	3,98	4,21	4,70	4,84	5,07	4,17	3,88	3,60
Découverts	10,83	10,19	10,26	10,71	10,81	11,01	11,00	10,61	10,17	9,51
Prêts consommation	6,21	6,07	6,46	6,62	7,15	7,30	7,49	6,71	6,52	6,13
TMPG	4,81	4,90	5,15	5,42	5,85	6,06	6,22	5,31	5,05	4,76
A STATE OF THE STA										

Aucun prêt immobilier relais octroyé au cours de la période de l'enquête en Polynésie française.

L'OBSERVATOIRE DES TARIFS BANCAIRES

Conformément à la loi sur la régulation bancaire et financière d'octobre 2010 (art. 81), l'IEOM a mis en place un Observatoire des tarifs bancaires chargé d'étudier les questions relatives aux tarifs bancaires pratiqués dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique.

L'Observatoire des tarifs bancaires est établi sur la base des données publiées dans les plaquettes tarifaires des banques. Outre la mise en parallèle des tarifs de chacune des banques concernées, cet Observatoire calcule des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré) pour chacune des trois géographies incluses dans le périmètre IEOM, pour une

trentaine de tarifs bancaires s'appliquant aux opérations les plus courantes. Il retrace également leur évolution sur les trois dernières années. Des tarifs moyens pour l'ensemble de la zone sont aussi calculés (pondération par le poids de chaque place bancaire).

La première production de cet Observatoire est intervenue en novembre 2010 (cf. principaux résultats ci-après). La publication de l'Observatoire des tarifs bancaires, qui s'effectue sur le site internet de l'IEOM, répond à une périodicité semestrielle, sur la base des tarifs en vigueur aux 1^{er} avril et 1^{er} octobre de l'année en cours.

Tarification des services bancaires dans les COM du Pacifique au $1^{\mbox{\tiny ER}}$ octobre 2010

(TARIFS MOYENS PONDÉRÉS EN F CFP)

	Nouvelle- Calédonie	Polynésie française	Wallis- et-Futuna	Moyenne COM
Frais de tenue de compte (par an)	4 105	4 223	7 000	4 204
Virement (vers un compte bancaire local)				
Interbancaire au guichet	381	241	440	302
Interbancaire électronique (Internet)	139	61	220	96
Prélèvement				
Mise en place de prélèvement en faveur d'un autre établissement financier	1 154	2 109	1 600	1 698
Paiement de prélèvement en faveur d'un autre établissement financier sur la place	0	1 036	0	586
Carte bancaire				
Carte VISA à débit différé	4 637	5 580	5 500	5 180
Carte VISA à débit immédiat	4 523	4 713	5 000	4 635
Commission d'intervention	1 421	1 295	1 000	1 345

Polynésie française • Photo Joël Orempuller • © IRD



Les activités grand public

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Décret-loi du 30/10/1935.
- Lois n° 91-1382 du 30/12/1991, 2001-420 (loi NRE) du 15/05/2001 et 2001-1168 (loi MURCEF) du 11/12/2001.
- Décrets n° 92-456 du 22/05/92 et 94-284 du 6 avril 1994 relatifs au refus de paiement des chèques et à l'interdiction d'émettre des chèques.
- Décret n° 2011-358 du 30 mars 2011 modifiant des dispositions du livre VII du code monétaire et financier relatives aux comptes bancaires.
- Textes consolidés (articles L. 131-85 à L. 131-86, L. 712-5 à L. 711-5-2, R. 131-26 à R. 131-45, R. 712-10 à D . 712-10-2 du Code monétaire et financier).
- Règlement n° 86-08 du 27 février 1986 du Comité de la réglementation bancaire.

Le dispositif légal repose sur :

• un volet préventif :

- détection de l'ensemble des comptes tirés de chèques ouverts par les personnes physiques ou morales faisant l'objet d'une interdiction bancaire ou judiciaire,
- possibilité offerte à toute personne de vérifier la régularité de l'émission d'un chèque,
- information préalable de son client par l'établissement de crédit des conséquences du défaut de provision, avant de refuser le paiement d'un chèque pour ce motif.

• un volet répressif :

- interdiction d'émettre des chèques pendant 5 ans, qui peut être levée à tout moment par la régularisation de l'ensemble des chèques rejetés,
- obligation de restitution de l'ensemble des formules de chèques au banquier,
- inscription de la personne interdite dans le fichier national FCC.

LE FICOM

Le FICOM recense l'ensemble des comptes tirés de chèques ouverts dans les trois collectivités d'outre-mer du Pacifique, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à compter du 1^{er} mai 2011, à Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

LES FICHIERS INTERBANCAIRES

LE FICHIER DES COMPTES D'OUTRE-MER (FICOM)

ET LE FICHIER CENTRAL DES CHÈQUES (FCC)

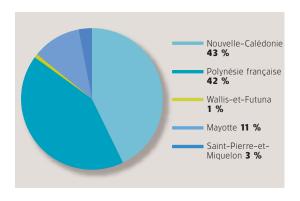
L'IEOM intervient aux côtés de la Banque de France dans le dispositif réglementaire de traitement des incidents de paiement sur chèques, tant sur les volets répressifs que préventifs.

LE VOLET PRÉVENTIF

Recensement des comptes tirés de chèques ouverts dans les collectivités d'outre-mer (COM) du Pacifique et des collectivités de Saint- Pierre-et-Miquelon, de Mayotte, ainsi que celles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin à partir du 1° mai 2011.

Le FICOM (Fichier des comptes d'outre-mer), géré par l'IEOM, centralise les informations permettant d'identifier l'ensemble des comptes, sur lesquels peuvent être tirés des chèques, détenus par les personnes physiques ou morales. Le FICOM couvre les collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), le département de Mayotte, la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon et enfin, à compter du 1er mai 2011, les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, conformément au décret n° 2011-358 du 30 mars 2011. Obligation est faite à tous les établissements teneurs de tels comptes dans ces zones géographiques, de déclarer auprès du FICOM l'intégralité de leurs opérations d'ouverture, de modification et de clôture de comptes.

FICOM - RÉPARTITION DU NOMBRE DE COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2010



Au 31 décembre 2010, le FICOM recensait dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique ainsi qu'à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon 505 817 comptes (+ 3 % par rapport à fin 2009).

Enfin, depuis la loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière (article L 712-5-2 du Code monétaire et financier), les comptables publics des Collectivités d'outre-mer sont en droit d'obtenir, sur demande expresse, la communication des informations relatives aux comptes sur lesquels des chèques peuvent être tirés, pour leur permettre d'assurer les opérations de recouvrement des créances publiques.

LE VOLET RÉPRESSIF

Déclaration des incidents de paiement par chèques et des interdictions bancaires

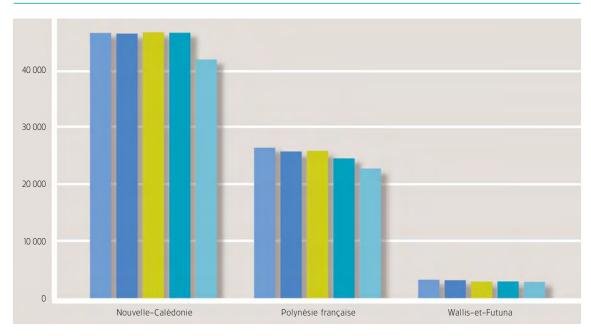
L'ensemble des incidents de paiement par chèques et des interdictions bancaires constatés sur le territoire national, y compris dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, est

déclaré directement par les établissements de crédit auprès du Fichier central des chèques (FCC) géré par la Banque de France.

Les données ci-dessous, extraites du FCC et portant sur les seules collectivités d'outre-mer du Pacifique, font apparaître au 31 décembre 2010 un stock d'incidents de paiement sur chèques non régularisés en baisse de 11,6 % par rapport à l'année précédente (67.978 incidents recensés). Cette diminution, concentrée sur les deux derniers mois de l'année (-9,7 % entre octobre et décembre 2010), s'explique essentiellement par la suppression à compter de début novembre 2010 dans les COM du Pacifique, par la loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière, de la pénalité libératoire comme condition pour obtenir l'annulation de l'inscription de l'incident de paiement au FCC.

Parallèlement, le nombre des nouvelles interdictions bancaires intervenues sur l'année 2010 est demeuré stable par rapport à l'année précédente.

EVOLUTION DU STOCK DES INCIDENTS DE PAIEMENT PAR CHÈQUES EN NOMBRE D'INCIDENTS



	SEPTEMBRE 2009	DÉCEMBRE 2009	SEPTEMBRE 2010	остовке 2010	DÉCEMBRE 2010
Nouvelle Calédonie	46 865	46 755	46 978	46 911	42 169
Polynésie française	26 591	25 920	26 034	24 702	22 918
Wallis-et-Futuna	3 263	3 171	2 939	2 964	2 891



Nombre de personnes physiques interdits bancaires

(STOCK AU 31/12)

	2009	2010	VARIATAION EN POURCENTAGES
Nouvelle-Calédonie	5 288	5 399	2,1
Polynésie française	3 389	3 295	-2,8
Wallis-et-Futuna	429	409	-4,7
Total IEOM	9 106	9 103	0,0

LE FICHIER NATIONAL DES INCIDENTS DE REMBOURSEMENT

DES CRÉDITS DES PARTICULIERS (FICP)

Depuis le 1er avril 2007, le FICP est étendu aux trois collectivités d'outre-mer du Pacifique. Ce fichier interbancaire, tenu par la Banque de France, recense les personnes physiques au nom desquelles des incidents de remboursement de crédits ont été déclarés, ainsi que les personnes physiques faisant l'objet d'une procédure de traitement d'une situation de surendettement.

Conformément à la loi n° 2010–737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation dite "loi Lagarde" applicables dans les COM du Pacifique, les prêteurs sont tenus, à partir du 1er mai 2011, de consulter systématiquement le FICP, désormais actualisé en temps réel (contre un rafraîchissement mensuel précédemment).

Dans le cadre de cette loi, les durées maximales d'inscription au FICP liées aux mesures de surendettement ont été réduites de 10 à 8 ans et de 8 à 5 ans selon les mesures de surendettement (voir infra, entrée en vigueur du nouveau dispositif légal du surendettement). Ces dispositions ne s'appliquent toutefois pas à la Polynésie française, en raison de

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Loi du 31 décembre 1989 relative à la prévention et au règlement des difficultés des particuliers et des familles.

Ordonnance n°2004-824 du 19 août 2004 et arrêté du 20 mars 2007 qui étendent le FICP dans les COM du Pacifique.

Loi n° 2010-737 du 1° juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation (article L 333-4, L 333-5 (Nouvelle-Calédonie et Walliset-Futuna) et article L. 334-7 (Polynésie française) du code de la consommation).

Textes consolidés (articles L. 333-4 à L. 333-6 et article L. 334-7 du code de la consommation).

Arrêté du 26 octobre 2010 relatif au fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers.

Nombre de personnes morales interdits bancaires

(STOCK AU 31/12)

	2009	2010	VARIATAION EN POURCENTAGES
Nouvelle-Calédonie	638	661	3,6
Polynésie française	434	430	-0,9
Wallis-et-Futuna	11	12	9,1
Total IEOM	1 083	1 103	1,8

l'absence, actuellement dans cette collectivité, d'un dispositif légal de surendettement qui relève de sa seule compétence.

La loi Lagarde a enfin acté le principe de la création d'un fichier positif appelé "registre national des crédits aux particuliers" destiné à prévenir le surendettement et assurer une meilleure information des prêteurs sur la solvabilité des emprunteurs. Un "comité de préfiguration" a été chargé de préparer, au plus tard en juillet 2011, un rapport sur la faisabilité d'un tel registre.

L'EXERCICE DU DROIT D'ACCÈS AUX FICHIERS

RÉGLEMENTAIRES (FCC, FICP)

L'IEOM permet aux personnes physiques et morales d'exercer leur droit d'accès aux fichiers réglementaires.

La loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 prévoit que toute personne justifiant de son identité a le droit d'interroger les services ou organismes chargés de mettre en œuvre des traitements automatisés, en vue de savoir si ces traitements portent sur des informations nominatives la concernant et, le cas échéant, d'en obtenir communication et rectification si nécessaire.

Dans ce cadre, l'IEOM a permis en 2010 l'exercice par des résidents des collectivités d'outre-mer du Pacifique de plus de 1 000 demandes de droit d'accès au FCC (contre 600 en 2009), et de plus de 800 demandes au FICP (contre un peu plus de 500 en 2009).

LE DROIT AU COMPTE

Dans les collectivités d'outre-mer, la personne qui s'est vu opposer un refus d'ouverture de compte de dépôt auprès d'une banque peut s'adresser à l'agence IEOM de la collec-

TEXTE DE RÉFÉRENCE

Loi du n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite loi "Informatique et Libertés".

tivité où elle réside pour actionner le "droit au compte". La procédure dite du "droit au compte" permet à toute personne physique ou morale, dépourvue d'un compte de dépôt, d'obtenir l'ouverture d'un tel compte dans un établissement de crédit ou auprès des Offices des postes et télécommunications (OPT).

Le traitement des demandes d'exercice du droit au compte relève de l'IEOM, qui, après avoir vérifié la régularité des demandes, désigne soit un établissement de crédit soit l'OPT. L'établissement ainsi désigné est tenu d'ouvrir le compte.

Le demandeur personne physique peut également donner mandat à l'établissement qui lui refuse l'ouverture d'un compte, de transmettre à l'IEOM sa demande d'exercice du droit au compte, accompagnée d'une lettre de refus d'ouverture de compte.

Les établissements ainsi désignés peuvent limiter les services liés à l'ouverture du compte de dépôt aux services bancaires de base énumérés par l'article D 312-5 du code monétaire et financier qui doivent être délivrés gratuitement.

Le traitement du surendettement dans les collectivités d'Outre-mer

Le dispositif national de traitement du surendettement a été étendu à la Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna dans le courant de l'année 2004.

Il faut préciser que :

- seules des mesures de prévention du surendettement (déclarations auprès du FICP) ont été fixées pour la Polynésie française ; l'adoption de procédures de traitement du surendettement relève en effet de la compétence de la collectivité d'outre-mer :
- en l'absence de texte d'application, le dispositif de surendettement n'a pas été mis en place à Wallis-et-Futuna.

TEXTES DE RÉFÉRENCE DU DROIT AU COMPTE

- Les articles L. 743-2, L. 753-2 et L. 763-2 du Code monétaire et financier qui rendent applicables aux COM du Pacifique l'article 312-1 du même Code relatif au droit au compte et aux services bancaires de base.
- Les articles D 743-2, D 753-2 et D 763-2 du Code monétaire et financier qui rendent applicables aux COM du Pacifique l'article D. 312-5 du même Code qui liste les services bancaires de base devant être délivrés gratuitement dans le cadre du droit au compte.

En conséquence, le dispositif de traitement des situations de surendettement est entré en vigueur au 1 et avril 2007 uniquement en Nouvelle-Calédonie. C'est l'IEOM qui est chargé du secrétariat de la commission.

L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT

DE NOUVELLE-CALÉDONIE EN 2010

L'année 2010, et particulièrement le deuxième semestre, a été marquée par une progression du nombre de dépôts de dossiers de surendettement en Nouvelle-Calédonie (+ 30 %, soit 86 dossiers contre 66 en 2009).

Toutefois, le niveau d'activité reste faible comparativement à celui observée en métropole ou dans les autres géographies d'outre-mer. Cette progression sur la deuxième partie de l'année s'explique notamment par les effets de l'écho médiatique donné aux actions de communication et de présence de place de l'agence de l'IEOM dans le cadre de l'entrée en vigueur de la loi Lagarde le 1er novembre 2010.

En termes de traitement des dossiers, les résultats évoluent favorablement. Le taux de succès en phase amiable double pour s'établir à 93 % sur l'année 2010. Pour rappel, ce taux était de 42 % en 2008 et de 46 % en 2009. Cette évolution témoigne notamment d'une meilleure sensibilité des créanciers locaux au dispositif de surendettement, après trois ans de mise en œuvre. Le taux de procédures de redressement personnel (PRP) a augmenté de 2 points, à 11 %.

ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE TRAITEMENT DU SURENDETTEMENT EN NOUVELLE-CALÉDONIE

	2009	2010
Réception et orientation des dossiers		
Dossiers déposés	66	86
Décisions d'orientation de la commission	64	76
Procédure classique	58	68
Orientation en PRP	6	8
Décisions d'irrecevabilité	5	9
Phase amiable		
Plans conventionnels conclus	32	51
Dossiers entièrement traités en phase amiable	80	75
Phase de recommandation		
Demandes de mise en œuvre de la phase de recommandation	22	2
Recommandations élaborées	25	5
Recommandations homologuées par le juge	27	7
Dossiers entièrement traités en phase de recommandation	26	9
Taux (en pourcentages)		
Taux de recevabilité	93	89
Taux de succès	46	93
Taux d'orientation en PRP	9	11



Polynésie française • Capsicum frutescens, "piment de Cayenne" • Photo Corinne Ollier • © IRD

La réforme du surendettement s'applique pleinement en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, avec quelques adaptations mineures (cf. articles L. 334-4 à L. 334-10 et R. 336-2 à R. 336-4 du Code de la consommation). La réforme Lagarde ne s'applique en revanche pas à la Polynésie française.

Le nouveau dispositif consacre l'élargissement et le renforcement du rôle des commissions grâce à une "déjudiciarisation" de certaines procédures :

- dans le cadre des procédures de redressement personnel, il appartient dorénavant à la commission de recommander l'effacement des dettes dans les cas où le surendetté ne possède pas d'actifs de valeur (environ 90 à 95 % des cas);
- à côté des mesures recommandées devant être homologuées par le juge, la commission pourra imposer des mesures (mesures dites "imposées", qui ne touchent pas au capital de la dette : rééchelonnement, réduction de taux d'intérêt, report ou suspension d'exigibilité) qui deviendront exécutoires sans même que le juge n'intervienne.

Les autres évolutions de la réforme concernent :

- la suspension automatique et l'interdiction des procédures d'exécution dès la recevabilité du dossier et l'interdiction pour le débiteur de payer les dettes nées avant la recevabilité;
- l'obligation à compter du 1^{er} mai 2011 pour l'établissement teneur de compte d'assurer la continuité des services bancaires lorsqu'un client dépose un dossier de surendettement, selon les modalités définies dans l'arrêté du 24 mars 2011 portant homologation de la norme professionnelle sur les relations entre les établissements teneurs de compte et leurs clients concernés par le traitement d'un dossier en commission de surendettement;
- dans une perspective d'accélération du traitement du surendettement, les commissions de surendettement disposent d'un délai d'orientation ramené à 3 mois contre 6 mois auparavant ;
- dans un objectif de transparence accrue, et conformément à la loi, le règlement intérieur de la commission de surendettement va être rendu public ;
- enfin, l'abaissement de dix ans à huit ans de la durée maximale des plans de surendettement et la réduction des durées d'inscription au fichier national des incidents de remboursement des crédits des particuliers, aux fins de faciliter le rebond des personnes surendettées : en principe conservée pendant toute la durée d'exécution du plan de surendettement, soit 8 ans au maximum, une inscription au FICP pourra être réduite à 5 ans si le débiteur exécute les mesures entérinées par la commission sans incident durant cette période. En cas de procédure de rétablissement personnel, la durée de l'inscription au FICP est également ramenée de 8 ans à 5 ans.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Loi n° 2003-710 du 1er août 2003 (article 46),
- Ordonnance n° 2004-824 du 23 août 2004,
- Décret n° 2007-43 du 10 janvier 2007 relatif au traitement des situations de surendettement des personnes physiques en Nouvelle-Calédonie, prenant effet au 1er avril 2007,
- Loi n° 2010-737 du 1° juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation dite "loi Lagarde",
- Décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers,
- Textes consolidés: articles L. 330-1 à L. 333-7 et L. 334-4 à L. 334-10, articles R. 331-1 à R. 335-4 et R. 336-2 à R. 336-4 du Code de la consommation,
- Arrêté du 24 mars 2011 portant homologation de la norme professionnelle sur les relations entre les établissements teneurs de compte et leurs clients concernés par le traitement d'un dossier en commission de surendettement,
- Délibération n° 374 du 23 avril 2008 du gouvernement de Nouvelle Calédonie portant adaptation de mesures de procédure civile.

L'ANNÉE 2010 MARQUÉE PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR

DU NOUVEAU DISPOSITIF DE SURENDETTEMENT

La récente réforme du surendettement qui est entrée en vigueur le 1° novembre 2010 aussi bien en métropole et dans les DOM qu'en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, est issue de la loi n° 2010-737 du 1° juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, dite "loi Lagarde" et du décret pris en application de cette loi. Celle-ci poursuit trois objectifs : d'une part, une commercialisation responsable du crédit à la consommation pour une meilleure prévention du surendettement, d'autre part, une amélioration de la protection des surendettés et enfin, une accélération et une plus grande efficacité des procédures de surendettement, s'attachant en particulier à une harmonisation et une transparence accrue du traitement du surendettement.

LE CONTRÔLE INTERNE, LA MAÎTRISE DES RISQUES, LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT ET LA SÉCURITÉ

La maîtrise des risques opérationnels constitue l'objectif majeur du dispositif de contrôle interne de l'IEOM.

Bien que n'étant pas directement concerné par les règlements du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) – remplacé par le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financière (CCLRF) –, l'IEOM a mis en place un dispositif adapté et structuré. Ce dernier est complété par une démarche de maîtrise des risques établie selon une méthodologie proche de celle de la Banque de France.

L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne s'inscrit dans un dispositif global dans lequel on distingue quatre niveaux de contrôle :

- *le contrôle hiérarchique* s'exerce au sein de chaque métier au siège et en agences au travers de corps de procédures et de méthodes incluant les processus de contrôle propres au métier.
- Le contrôle permanent s'organise autour :
- des responsables métiers qui définissent les procédures opérationnelles et de contrôle, ils veillent à leur application dans les services ;
- de la division contrôle de gestion qui assure la définition, le suivi et le contrôle des budgets, et veille au meilleur usage des fonds de l'IEOM; elle rend compte à la direction générale, son responsable est secrétaire du Comité budgétaire;
- du pôle sécurité des systèmes d'information (SSI) : en charge du contrôle de la sécurité des systèmes d'information, ce pôle a également un rôle de conseil auprès de la direction, à laquelle il est rattaché ;
- des directions d'agence qui rendent compte à la direction générale de leurs actions et, plus particulièrement, de leurs diligences en matière de contrôle interne ; elles disposent de l'autorité hiérarchique et de contrôle sur les différents métiers qu'exerce l'agence ;
- des cellules de contrôle interne (CCI) : les agences de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française sont dotées d'une CCI, une délégation expresse est donnée dans ce domaine à l'adjoint au directeur à Wallis-et-Futuna ; les

agents des CCI disposent de programmes de travail établis pour chacune des activités de l'IEOM (conventions d'objectifs dans le cadre du Plan d'entreprise).

- Le contrôle périodique est exercé par l'Inspection générale, rattachée à la direction générale et qui a compétence tant sur le siège que sur les agences, ses rapports étant, par ailleurs, communiqués aux censeurs.
- Le contrôle externe est réalisé par des entités extérieures à l'IEOM (commissaires aux comptes, Cour des comptes...).

La direction générale rend compte de ses actions, en termes d'audit et de contrôle, par un rapport annuel au Conseil de surveillance. Le Conseil de surveillance reçoit également le rapport des commissaires aux comptes et le cas échéant est destinataire des rapports de la Cour des comptes ou de tout autre organe de contrôle public mandaté par l'Etat.

Pour s'assurer des actions de contrôle interne, la direction générale s'appuie sur :

- Le Comité de contrôle interne, présidé par le directeur qénéral, qui a pour rôle l'examen :
- du programme prévisionnel des missions de l'Inspection ;
- des conclusions des rapports de l'Inspection et des commissaires aux comptes;
- des recommandations résultant de ces rapports et des suites qui leur sont réservées ;
- des rapports du contrôle interne ; et pour mission de valider les plans de prévention des risques.

Polynésie française • Poissons fléchettes - Nemateleotris magnifica • Photo Joël Orempuller • © IRD



Plusieurs comités dédiés, présidés par le directeur général ou le directeur :

- *le Comité stratégique informatique,* qui couvre l'ensemble des projets concernant les systèmes d'information (systèmes d'information, infrastructures et organisation des movens);
- le Comité stratégique du patrimoine immobilier, qui est chargé d'élaborer les choix immobiliers et de piloter la conduite de ces projets.
- le Comité de validation des budgets, qui a pour rôle de définir annuellement les enveloppes budgétaires et de préparer les propositions budgétaires pour le Conseil de surveillance;
- *le Comité de suivi budgétaire*, qui est chargé de veiller au respect du cadre budgétaire et à ce titre d'effectuer les arbitrages nécessaires ;
- *le Comité des publications,* qui a notamment pour rôle de veiller au risque d'image au travers des publications ou du site Internet de l'IEOM.

La démarche de maîtrise des risques

La maîtrise des risques est un objectif majeur du contrôle interne à l'IEOM. A cet effet, l'établissement d'une cartographie des risques annuelle a été mis en place. Depuis trois ans, l'IEOM a mis en œuvre une démarche de management des risques par les processus tout en continuant à développer sa cartographie des risques, ses procédures et instructions de travail.

La démarche de maîtrise des risques menée par l'IEOM, qui s'inspire de celle mise en œuvre à la Banque de France, consiste à :

- **décrire** les processus de l'IEOM ;
- identifier et évaluer les risques inhérents en mesurant l'impact et la probabilité du risque brut ;
- identifier et évaluer le dispositif de contrôle interne au sens large, en termes de pertinence et d'efficacité;
- évaluer les risques résiduels, c'est-à-dire les risques réels, après la prise en compte des dispositifs de contrôle interne;
- **définir** des plans d'action pour ramener, si besoin est, le risque résiduel à un niveau acceptable ;
- actualiser régulièrement l'exposition aux risques par une revue annuelle.

LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

L'organisation de l'IEOM en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme repose sur le même dispositif que celui en vigueur à l'IEDOM.

La Cellule de Lutte Anti-Blanchiment assure un suivi des pratiques en matière de lutte contre le blanchiment. Son responsable est le correspondant TRACFIN pour les instituts.

L'IEOM est essentiellement concerné par les échanges de numéraire à ses guichets. Ces opérations font l'objet de contrôles et donnent lieu, en tant que de besoin, à des déclarations de soupçon à TRACFIN. Le personnel est particulièrement sensibilisé à ce dispositif.

En l'absence de clientèle de particuliers ou d'entreprises, l'IEOM n'a pas de comptes bancaires ouverts dans ses livres au nom de personnes physiques. Les établissements de crédit ainsi que le Trésor public ont un compte ouvert dans les livres de l'institut. N'émettant pas de chéquier, l'IEOM n'est donc pas tiré de chèque. De même, l'IEOM ne détient pas dans ses livres de portefeuilles titres.

L'IEOM n'effectue des opérations avec l'étranger que pour le compte du Trésor public. Occasionnellement, il effectue des virements pour payer un nombre restreint de fournisseurs étrangers.

Par ailleurs, en tant qu'animateurs de place bancaire, les agences de l'IEOM font régulièrement des rappels à la vigilance auprès des dirigeants des établissements de crédit sur la lutte anti-blanchiment. Cela concerne, entre autres et en particulier, les textes généraux suivants :

- l'ordonnance n° 2009-103 du 30 janvier 2009 prise pour l'application en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles de Wallis-et-Futuna de certaines mesures de qel des avoirs,
- l'ordonnance n° 2009-865 du 15 juillet 2009 relative à l'application en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles de Wallis-et-Futuna de l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la transposition de la troisième directive anti-blanchiment,
- l'arrêté du 10 septembre 2009 relatif à l'activité de changeur manuel et l'ordonnance n° 2009-865 du 15 juillet 2009 sur les dispositions diverses et transitoires (article 14) concernant les changeurs manuels établis en en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles de Wallis-et-Futuna,
- l'arrêté du 29 octobre 2009 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

LA COMMUNICATION EXTERNE

L'IEOM publie et diffuse sur son site Internet www.ieom.fr, à échéance régulière ou de façon plus ponctuelle, des documents ou informations à caractère économique, financier et bancaire.

Toutes les publications de l'IEOM sont disponibles, gratuitement, en téléchargement sur le site Internet : www.ieom.fr

LES PUBLICATIONS DE L'IEOM

LE RAPPORT ANNUEL

Publication "phare" de l'IEOM depuis une trentaine d'années, le rapport annuel comporte le rapport général de l'Institut, élaboré par les services centraux, à Paris, et les fascicules géographiques propres à chaque collectivité d'outre-mer du Pacifique, rédigés par chacune des agences de l'IEOM.

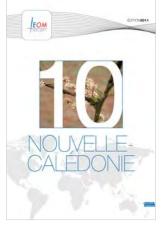
Le rapport général comprend une présentation de l'organisation de l'Institut d'émission, de ses métiers et de ses outils, ainsi qu'une rétrospective de l'évolution économique, monétaire et du système bancaire et financier dans les trois collectivités françaises du Pacifique, pendant l'année écoulée.

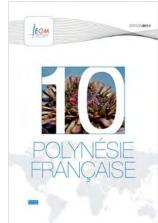
La communication externe s'exprime notamment dans deux conférences de presse de la direction générale qui sont relayées par les directions locales : l'une, en début d'année, à l'occasion d'un point sur l'évolution des économies d'outre-mer et l'autre, fin juin, lors de la parution du rapport annuel de l'IEOM et des monographies par collectivité.

Les agences jouent un rôle prépondérant dans la communication externe de l'Institut ; leur action dans ce domaine s'inscrit dans le cadre de la présence de place de l'Institut.

LES MONOGRAPHIES GÉOGRAPHIQUES

Elles se composent d'une présentation générale de la collectivité concernée, d'une analyse de l'évolution économique – notamment une présentation des principaux indicateurs économiques, des secteurs d'activité, des échanges avec l'extérieur –, mais également d'une analyse complète de l'évolution financière, de la situation monétaire et des finances publiques. Elles sont publiées selon une périodicité annuelle.





Monographie géographique 2010 des agences de l'IEOM



LES BULLETINS TRIMESTRIELS DE CONJONCTURE

Les bulletins trimestriels de conjoncture assurent le suivi de la conjoncture économique et de la conjoncture monétaire et financière.

Les bulletins trimestriels de l'IEOM, publiés séparément, proposent :

• D'une part, une analyse de l'évolution de la conjoncture économique de chaque collectivité sur le trimestre écoulé.

L'analyse de la conjoncture est appréhendée au travers d'un indicateur synthétique du climat des affaires et des données économiques brutes se rapportant aux différents secteurs d'activité, aux entreprises et aux ménages ainsi que des résultats d'une enquête d'opinion menée auprès d'un échantillon représentatif de dirigeants d'entreprises.

• D'autre part, une analyse de l'évolution monétaire et financière comportant notamment une présentation des agrégats de monnaie, de crédit et des taux d'intérêt. Semestriellement, l'IEOM réalise auprès des établissements de crédit calédoniens et polynésiens deux enquêtes sur le coût du crédit (l'une relative aux entreprises, l'autre aux particuliers), dont il intègre les résultats dans ses bulletins.

Le bulletin trimestriel de conjoncture monétaire et financière présente également un bilan des activités des agences de l'IEOM ayant trait à l'émission de la monnaie fiduciaire, aux systèmes d'échanges de valeurs et au refinancement des établissements de crédit auprès de la banque centrale.



Les bulletins trimestriels de conjoncture



Polynésie française • Fruits et fleurs de papayer • Photo François Sodter • © IRD









LES NOTES DE CONJONCTURE OUTRE-MER

Cette publication est commune à l'IEOM et l'IEDOM. Elle présente trimestriellement les principales évolutions économiques et sociales dans l'ensemble de l'Outre-mer français.

Ce document de quatre pages propose une synthèse de la conjoncture des quatre DOM et des collectivités de Mayotte, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Nouvelle Calédonie, de Polynésie française et de Wallis-et-Futuna. Il présente les dernières informations disponibles sur l'inflation et la situation sur le marché de l'emploi, un résumé succinct de la conjoncture économique dans chaque géographie et une sélection des dernières données bancaires.

LA LETTRE MENSUELLE

La lettre mensuelle de l'Institut d'émission est essentiellement consacrée à l'actualité bancaire et financière, nationale et locale. Elle comporte également des brèves économiques locales.

Disponibles en début de mois, les lettres mensuelles de l'Institut d'émission (une par collectivité) fournissent les principales informations sur l'actualité économique, financière, bancaire, réglementaire et sociale.

Largement régionalisées, tant dans leur contenu que dans leur confection, les lettres mensuelles présentent également les activités de l'agence IEOM de chaque collectivité d'outremer du Pacifique, le suivi de place, les brèves économiques locales, le panorama de l'évolution des grandes économies mondiales et des principales décisions prises par leurs banques centrales ; elles proposent un tableau récapitulatif des principaux taux d'intérêt et de change.

LES RAPPORTS ANNUELS SUR LA BALANCE DES PAIEMENTS

Les balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française sont publiées chaque année par l'IEOM.

La balance des paiements est une statistique, présentée suivant les règles de la comptabilité en partie double, qui rassemble et ordonne l'ensemble des transactions économiques et financières d'une économie – un territoire, un pays, ou une zone économique – avec le reste du monde, au cours d'une période donnée.

La balance des paiements permet notamment d'évaluer l'insertion de la collectivité dans son environnement extérieur.



La note de conjoncture



L'habitat dans les outre-mer français : progrès, enjeux, disparités

La lettre mensuelle

La note de l'Institut

Les notes de l'Institut

Ponctuellement, l'IEOM publie des études sur des thèmes variés, ayant trait à l'économie de sa zone d'intervention ou à son financement, en fonction de l'actualité ou de la disponibilité d'informations particulières. Ces documents reposent sur des données chiffrées et contrôlées qui émanent des établissements de crédit, des entreprises ou des fichiers gérés par l'IEOM.

LES NOTES EXPRESSES

Des études paraissant ponctuellement, en fonction de l'actualité ou de l'information disponible.

L'IEOM réalise et publie des études sur des thèmes variés ayant trait, par exemple, à l'économie de sa zone d'intervention ou à son financement, en fonction de l'actualité ou de la disponibilité d'informations particulières.

Ces documents (de 4 à 8 pages) reposent sur des données chiffrées qui émanent des établissements de crédit, des entreprises ou des fichiers gérés par l'IEOM.

La liste des sujets traités en 2010 figure à la fin de ce rapport ainsi que sur le site internet de l'IEOM (www.ieom.fr).

L'OBSERVATOIRE DES TARIFS BANCAIRES

Conformément à la nouvelle loi sur la régulation bancaire et financière (art. 81), l'IEOM a présenté le premier observatoire public des tarifs bancaires dans les COM du Pacifique. La collecte et le traitement des données couvrent l'ensemble des établissements bancaires installés dans les trois géographies, à partir de leurs documents publics de tarification.

LES PUBLICATIONS CEROM

Les publications CEROM - études macro-économiques et tableaux de bord - sont le fruit d'un partenariat inter-institutionnel entre l'INSEE, l'AFD, les Instituts territoriaux de statistiques et l'IEOM.

Depuis la fin de l'année 2005, l'IEOM met à la disposition du public les résultats des travaux du projet CEROM. Sont ainsi publiés :

- trimestriellement, des tableaux de bord CEROM qui rassemblent, sous forme de tableaux et de graphiques, une série d'indicateurs sectoriels ou macro-économiques, significatifs et accessibles,
- ponctuellement, des études macro-économiques sur les collectivités d'outre-mer.



Les publications CEROM



Les notes expresses



L'observatoire des tarifs bancaires







Polynésie française • Pocillopora dans les fonds de l'atoll Clipperton • Photo Loïc Charpy • \odot IRD

LE SITE INTERNET DE L'IEOM

Le site institutionnel contient de nombreuses informations, intéressant un large public.

Un espace "Abonnés" est réservé aux établissements de crédit et donne accès aux informations financières sur les entreprises, dont la cotation.

Le site Internet de l'IEOM : www.ieom.fr est composé de 16 rubriques accessibles au grand public ainsi que d'un accès réservé uniquement aux abonnés.

Les pages ouvertes au public permettent de consulter un grand nombre :

- d'informations générales : présentation des missions et de l'organisation de l'IEOM, caractéristiques des billets et pièces en francs CFP, communiqués de l'IEOM...
- de renseignements pratiques : coordonnées du siège et des agences de l'IEOM, liens vers les sites Internet locaux (banques, administrations...), réponses aux questions les plus courantes (FAQ), convertisseur F CFP/EUR/F CFP...

...susceptibles d'intéresser tant les particuliers que les entreprises, les administrations ou les établissements de crédit.





Actuard P

L'Instituted 'Emission d'Outre-Mer (IEOM)

serie de la size de la répose demande dans les collectedes d'autre-mer du Prudique (Nouvelle-Caldonies)

Présentation

Marketors

Présentation

Marketors

Présentation

Marketors

Rengions

Communique de Publicage à la titurque cermain dans les collectedes d'autre-mer du Prudique (Nouvelle-Caldonies)

Présentation

Marketors

Rengions

Communique de Publicage à la titurque de Publicage à la titurque de présentation encodemn; précidemnement dévots dans les terminoses l'autre, du Prudique à la titurque de présentation de la titurque de la titurque de présentation de la titurque de la t

Page d'accueil du site internet de l'IEOM (page d'accueil)

De nombreuses possibilités de téléchargement sont offertes, elles portent sur des documents tels que des notices explicatives, des notes d'instructions de l'IEOM ou des publications.

L'espace "Abonnés" correspond à un ensemble de pages sécurisées permettant aux établissements de crédit – seuls habilités à y avoir accès – de disposer d'informations financières sur les entreprises des collectivités d'outre-mer du Pacifique, elles-mêmes collectées, traitées et mises à disposition par l'IEOM. Pour l'essentiel, il s'agit de renseignements relatifs aux entreprises : cotation, documentations comptables, fiches signalétiques, incidents de paiement sur effets, risques bancaires, arriérés sociaux, crédits douteux...

Une nouvelle version du site a été déployée en 2010. Elle vise un triple objectif :

- faciliter l'accès aux publications et leur téléchargement,
- mettre à la disposition des internautes un moteur de recherche performant,
- participer à une réduction de l'impression des différentes publications.



CHAPITRE 3

- 56 Les actifs financiers des résidents
- 58 Les passifs financiers des résidents
- La masse monétaire et ses contreparties

L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE EN 2010

L'Institut d'émission d'outre-mer analyse la situation financière dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique en examinant, par collectivité, les dépôts et les crédits enregistrés

par l'ensemble des établissements de crédit, les Offices des postes et télécommunications et le Trésor public pour le compte des divers agents non financiers.

Cette approche enrichit, au niveau macroéconomique, l'analyse générale de la conjoncture économique des collectivités.



LES ACTIFS FINANCIERS DES RÉSIDENTS

Au 31 décembre 2010, les actifs financiers collectés dans l'ensemble des collectivités d'outre-mer du Pacifique atteignent 1 116 milliards de F CFP, constitués à près de 80 % par de l'épargne gérée localement.

L'encours des actifs financiers dans les collectivités d'outremer du Pacifique s'élève à 1 116 milliards de F CFP au 31 décembre 2010 contre 1 046 milliards de F CFP un an auparavant, soit une hausse de 6,7 %. Cette évolution est la conséquence d'une forte progression de l'épargne à long terme (+ 15 %), des dépôts à terme (+ 8 %) et des dépôts à vue (+ 8 %) alors que les OPCVM monétaires sont en recul de près de 26 %. Les comptes d'épargne à régime spécial augmentent légèrement (+ 2 %) après la hausse soutenue qu'ils avaient enregistrée en 2009 (+ 46 %). Comme pour les trois dernières années, les tendances sont nettement différenciées entre la Nouvelle-Calédonie – où la hausse reste vigoureuse, à 11 % – et la Polynésie française – où les actifs financiers ne progressent que de 1,7 %.

Constituée des dépôts à vue et des placements liquides ou à court terme, l'épargne gérée localement est structurellement la principale composante des actifs financiers. Son poids est stable sur l'année 2010 et atteint 80 %, le solde étant constitué par l'épargne collectée localement mais gérée par des institutions extérieures (contrats d'assurance-vie, OPCVM, actions, obligations, livret A).

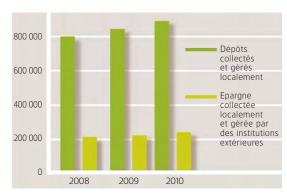
RÉPARTITION DES ACTIFS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2010

EN MILLIONS DE F CFP	Nouvelle- Calédonie	Polynésie française
Dépôts à vue	245 223	157 218
Compte d'épargne à régime spécial	81 273	123 803
Dépôts à terme	163 732	109 472
Autres placements à court terme	13 065	9 039
Epargne à long terme	116 522	88 394
Total des actifs financiers	619 816	487 926

EN MILLIONS DE F CFP	Wallis- et-Futuna	TOTAL
Dépôts à vue	3 581	406 022
Compte d'épargne à régime spécial	568	205 644
Dépôts à terme	516	273 721
Autres placements à court terme	2 062	24 166
Epargne à long terme	1 841	206 756
Total des actifs financiers	8 567	1 116 309

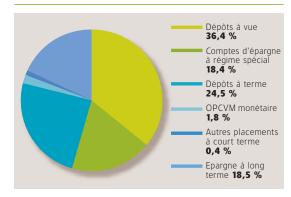
EVOLUTION DES ACTIFS FINANCIERS

(en millions de F CFP)



RÉPARTITION DES ACTIFS PAR NATURE

AU 31 DÉCEMBRE 2010



LES DÉPÔTS À VUE

Principale composante des actifs financiers (36 % du total), les dépôts à vue s'élèvent à 406 milliards de F CFP au 31 décembre 2010, en hausse de 8 % en glissement annuel. Cette progression est particulièrement forte pour les dépôts à vue des ménages (+10 %), ceux des entreprises présentent, en revanche, une hausse nettement plus faible que l'an dernier (+4 %, contre près de 20 % en 2009). La collecte de dépôts à vue a enregistré une forte croissance en Nouvelle-Calédonie (+14,5 %) alors qu'elle est en recul en Polynésie française (-1 %).

LES PLACEMENTS LIQUIDES ET À COURT TERME

Cette catégorie d'actifs est composée des dépôts à terme, des comptes d'épargne à régime spécial et des OPCVM monétaires. Elle affiche un encours de 503,5 milliards de F CFP au 31 décembre 2010, en progression de 3 % sur un an. Les dépôts à terme sont la deuxième composante des actifs financiers et présentent un encours de 274 milliards de F CFP à fin 2010 en hausse de 8 %. La hausse est particulièrement notable en Nouvelle-Calédonie (+ 13 %), plus atone en Polynésie française (+1,3 %) et affiche une baisse pour la deuxième année consécutive à Wallis-et-Futuna (-22 %). Cette évolution intervient après la forte baisse de 2009 (- 17,5 %) et traduit un regain d'intérêt pour ce type d'actif, principal moteur de la croissance de l'épargne collectée dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique ces dernières années. Dans un contexte de taux de rémunération de l'épargne historiquement bas, les comptes d'épargne à régime spécial affichent une faible progression (+ 2 %), en rupture avec l'évolution observée en 2009 (+ 48 %). Par ailleurs, les encours des OPCVM monétaires poursuivent leur baisse pour la troisième année consécutive (- 25 % en 2010), en relation avec les bas niveaux des taux sur les marchés monétaires.

L'encours des autres placements à court terme (bons de caisse et titres de créances négociables) est en recul de 47 % sur l'année 2010 pour s'établir à 4,2 milliards de F CFP. Au total, les placements liquides et à court terme représentent plus de 45 % des actifs financiers des résidents.

L'ÉPARGNE À LONG TERME

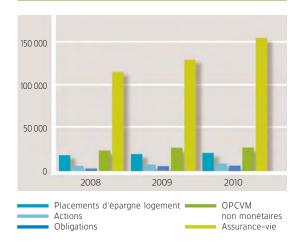
Les statistiques concernant l'épargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures ne sont pas exhaustives. Les chiffres n'incluent pas, notamment, les données relatives aux contrats d'assurance-vie souscrits directement auprès des compagnies d'assurance.

Les placements à long terme s'élèvent à 207 milliards de F CFP au 31 décembre 2010 pour l'ensemble des collectivités d'outre-mer du Pacifique et affichent une forte progression pour la deuxième année consécutive (+ 15 % en 2010 après + 12,5 % en 2009). En conséquence, leur poids continue de se renforcer pour représenter 18,5 % du total des actifs financiers (17 % en 2009).

Constituant les trois-quarts de ce type d'actifs, les produits d'assurance-vie ont totalisé 154 milliards de F CFP. Ils ont enregistré une croissance soutenue en 2010 (+ 21 %), notamment en raison de meilleurs taux de rendement.

La croissance des OPCVM non monétaires s'est ralentie en 2010 avec un encours en hausse de 1,3 % après + 6 % en 2009. La même tendance est observée sur les placements en actions (+ 3 % en 2010) alors que les obligations sont en retrait (- 2,1 %), suivant en cela les évolutions erratiques des marchés financiers tout au long de l'année 2010.

RÉPARTITION PAR NATURE DE L'ÉPARGNE À LONG TERME AU 31 DÉCEMBRE (millions de F CFP)



Enfin, les placements d'épargne-logement sont en hausse pour la deuxième année consécutive (+ 6,2 % en 2010 après + 6,5 % en 2009) du fait de conditions de rémunération qui sont redevenues favorables.

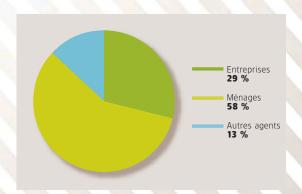
RÉPARTITION DES ACTIFS

PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Les actifs financiers des collectivités d'outre-mer du Pacifique sont détenus à hauteur de 58 % par les ménages, soit un encours de 645 milliards de F CFP au 31 décembre 2010. Cette part est en recul pour la deuxième année consécutive, au bénéfice des entreprises dont l'encours affiche une hausse de près de 11 % et représente désormais 29 % des actifs financiers des collectivités d'outre-mer du Pacifique.

La prépondérance des ménages dans la détention des actifs financiers reste plus marquée en Polynésie française (67 %) qu'en Nouvelle-Calédonie (50 %).

RÉPARTITION DES ACTIFS FINANCIERS PAR AGENTS ÉCONOMIQUES (au 31 décembre 2010)



LES PASSIFS FINANCIERS DES RÉSIDENTS

Au 31 décembre 2010, l'ensemble des concours bancaires consentis dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique atteint 1 458 milliards de F CFP, en hausse de 7 % sur un an. Près de 76 % des encours sont accordés par les établissements de crédit locaux.

ÉVOLUTION DES CONCOURS

BANCAIRES PAR NATURE

L'encours brut des crédits accordés par les établissements de crédit locaux a enregistré une hausse globale de 6,5 % en glissement annuel (contre 4 % en 2009), pour atteindre 1 101 milliards de F CFP au 31 décembre 2010 contre 1 035 milliards de F CFP un an plus tôt.

- Les crédits à l'habitat constituent structurellement la principale composante du portefeuille des établissements de crédit locaux avec un volume d'encours de 427 milliards de F CFP, soit 39 % du total. En 2010, les crédits à l'habitat ont augmenté de 5 %, contre + 7 % en 2009. La progression des encours demeure forte en Nouvelle-Calédonie (+ 7,5 %) et se stabilise en Polynésie française (+ 1 %).
- Les crédits d'investissement représentent désormais 22 % des crédits octroyés par les établissements de crédit locaux et enregistrent une hausse de 4 % sur l'année 2010 pour atteindre un encours de 241 milliards de F CFP. La progression se maintient à un niveau élevé en Nouvelle-Calédonie (+ 9 %) alors qu'en Polynésie française, l'encours est en recul de 6 %.
- Les crédits de trésorerie s'élèvent à 231 milliards de F CFP au 31 décembre 2010 et présentent un encours en légère progression (+ 1 %) dans chacune des géographies. En Nouvelle-Calédonie, l'évolution est liée à la hausse des crédits à la consommation des ménages (+ 5 %) alors qu'en Polynésie française (+ 11 %), elle résulte du besoin de trésorerie croissant des entreprises lié au ralentissement des activités économiques.
- L'encours des comptes ordinaires débiteurs enregistre une forte progression (+ 16 %) pour atteindre 81 milliards de F CFP au 31 décembre 2010. La hausse est particulièrement soutenue en Polynésie française (+ 19 %) et dans une moindre mesure en Nouvelle–Calédonie (+ 14 %). Cette catégorie de concours représente moins de 7 % des crédits accordés par les établissements de crédit locaux.

• Le rythme de croissance des créances douteuses brutes s'accélère pour la troisième année consécutive (+ 27,5 % en 2010 après + 23,5 % en 2009 et + 15 % en 2008). En conséquence, le taux de créances douteuses progresse de 1 point pour atteindre 6,3 % en 2010 dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. L'évolution du taux de créances douteuses diverge selon les géographies. En Nouvelle-Calédonie, ce taux se stabilise à un niveau particulièrement bas de 2,6 %. En revanche, il progresse de près de 2,6 points en Polynésie française (après une hausse de 2 points en 2009) pour s'établir à 11 %, soit le niveau le plus élevé de ces cinq dernières années. A Wallis-et-Futuna, le taux de créances douteuses est en hausse de 0,5 point et s'établit à 7,7 %.

Le montant brut des concours de caractère bancaire accordés par les établissements de crédit hors zone d'émission (HZE) s'élève à 357 milliards de F CFP au 31 décembre 2010, en progression de 10 % en glissement annuel. Ceux-ci représentent 25 % de l'ensemble des concours bancaires octroyés dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Ce poids est en augmentation régulière sur les cinq dernières années.

- Les crédits à l'investissement représentent plus de la moitié des concours bancaires consentis par les établissements de crédit situés hors de la zone d'émission (soit 51 %) et s'élèvent à 181 milliards de F CFP. Leur encours au 31 décembre 2010 est en hausse de 3 % par rapport à 2009 (+ 4 % en Polynésie française et + 3 % en Nouvelle-Calédonie).
- Les crédits à l'habitat représentent 43 % des concours bancaires accordés par les établissements de crédit situés hors de la zone d'émission dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique et incluent notamment les crédits accordés aux organismes de logements sociaux. Sur l'année 2010, cet encours a connu une progression de 16 % pour atteindre 152 milliards de F CFP. L'augmentation a été plus soutenue en Nouvelle-Calédonie (+ 18 %) qu'en Polynésie française (+ 7 %).
- Les crédits de trésorerie ont progressé de 16 %, à 17 milliards de F CFP. Ils représentent moins de 5 % de l'encours hors zone.
- Les créances douteuses brutes des établissements de crédit extérieurs à la zone d'émission progressent de 10 % en 2010, passant de 2,2 à 2,4 milliards de F CFP. Elles ne représentent que 0,7 % de l'ensemble des concours hors zone.

RÉPARTITION DES CONCOURS DE CARACTÈRE BANCAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2010

ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT SITUÉS DANS LA ZONE D'ÉMISSION

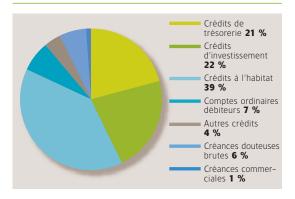
EN MILLIONS DE F CFP	Nouvelle- Calédonie	Polynésie française	Wallis- et-Futuna	TOTAL
Créances commerciales	4 241	2 934	-	7 175
Crédits de trésorerie	92 718	137 044	872	230 634
Crédits d'investissement	177 722	63 475	80	241 277
Crédits à l'habitat	270 451	156 369	75	426 895
Comptes ordinaires débiteurs	35 866	44 916	122	80 904
Autres crédits	20 860	24 681	49	45 589
Créances douteuses brutes	15 741	53 177	100	69 018
dont provisions	10 826	26 070	95	36 991
Concours à la clientèle	617 598	482 597	1 298	1 101 493
Part en pourcentage	56,1	43,8	0,1	100,0

Etablissements de crédit situés hors de la zone d'émission

EN MILLIONS DE F CFP	Nouvelle- Calédonie	Polynésie Française	Wallis- et-Futuna	TOTAL
Créances commerciales	-	-	-	_
Crédits de trésorerie	11 301	5 576	-	16 877
Crédits d'investissement	91 353	88 817	1 248	181 418
Crédits à l'habitat	121 375	30 048	297	151 721
Comptes ordinaires débiteurs	1 500	124	2	1 626
Autres crédits	1 945	994	7	2 945
Créances douteuses brutes	804	904	692	2 400
dont provisions	-	110	359	469
Concours à la clientèle	228 277	126 462	2 246	356 986
Part en pourcentage	63,9	35,4	0,8	100,0

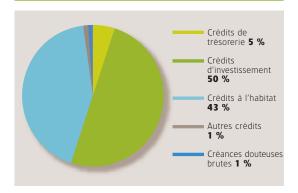
RÉPARTITION DES CONCOURS BANCAIRES LOCAUX

PAR NATURE au 31 décembre 2010



RÉPARTITION DES CONCOURS BANCAIRES HZE

PAR NATURE au 31 décembre 2010



ÉVOLUTION DES CONCOURS BANCAIRES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Près de la moitié des crédits sont consentis aux ménages, essentiellement sous la forme de crédits à l'habitat.

Au 31 décembre 2010, les ménages demeurent structurellement les premiers bénéficiaires des prêts accordés par les **établissements de crédit locaux,** avec une part de 51 %, stable par rapport au 31 décembre 2009. Leur encours s'établit à 528 milliards de F CFP et progresse de 4,5 %. Celui des entreprises représente 45 % des concours accordés et totalise 463 milliards de F CFP, soit une hausse de 4 % en 2010 (+ 1,5 % en 2009).

- Principale composante des crédits aux entreprises (46 %), les crédits d'investissement continuent d'afficher une croissance soutenue (+ 4 %) sous l'effet du dynamisme de la Nouvelle-Calédonie. A l'inverse, les crédits immobiliers¹ voient leurs encours diminuer de près de 5 %, en rupture avec la forte progression observée ces dernières années. Enfin, les comptes ordinaires débiteurs présentent une hausse particulièrement soutenue (+ 11 %), conséquence d'une situation de trésorerie tendue des entreprises polynésiennes.
- Les crédits aux ménages sont constitués à hauteur de 69 % de crédits à l'habitat et de 29 % de crédits à la consommation. La croissance de l'encours des ménages en 2010 est due à la hausse des crédits à l'habitat (+ 7%). Les crédits à la consommation voient leurs encours diminuer pour la

deuxième année consécutive (-2% en 2010 après -0.5% en 2009), le recul étant particulièrement marqué en Polynésie française (-6%).

• Constituant moins de 2 % des concours bancaires des établissements de crédit locaux, les crédits aux collectivités locales représentent un encours de 19 milliards de F CFP et enregistrent une progression de 27 % sur l'année 2010, en raison d'une forte hausse des crédits d'investissement en Nouvelle-Calédonie.

Au 31 décembre 2010, les principaux bénéficiaires des crédits octroyés par les **établissements de crédit situés hors de la zone d'émission** sont les entreprises et les collectivités locales, avec une part respective de 37 % et 33 %.

- Les crédits aux entreprises sont en hausse de 7 % au 31 décembre 2010 et sont constitués principalement de crédits d'investissement (51 %) et de prêts à l'habitat social (46 %). Ces derniers sont uniquement localisés en Nouvelle-Calédonie.
- Les prêts aux collectivités locales progressent de 11 % sur l'année 2010 et affichent un encours de 118 milliards de F CFP. Ils concernent principalement des crédits accordés aux collectivités de Polynésie française (68 %). Ces derniers progressent de 6 % en 2010 avec le financement d'opérations d'investissement prévues par le plan de relance de l'économie mis en œuvre par le Territoire.
- L'encours des crédits aux ménages enregistre une croissance de 10,5 % et s'établit à 105 milliards de F CFP. Il est constitué à 85 % par les crédits à l'habitat, le solde correspondant pour l'essentiel à des crédits à la consommation.



Polynésie française • Fruit du Gardenia taitensis, ou Tiare Tahiti • Photo Corinne Ollier • © IRD





Wallis-et-Futuna • Bénitier • Photo A.Adoff

RÉPARTITION DES CONCOURS BANCAIRES COURANTS PAR AGENT ÉCONOMIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2010

Etablissements de crédit situés dans la zone d'émission

dont provisions*			_	_	36 991
Créances douteuses brutes*	_	_	_	_	69 018
Encours sains	463 060	527 735	19 328	22 353	1 032 475
Autres crédits	26 221	24 002	249	22 353	72 824
Comptes ordinaires débiteurs	67 850	8 241	1 433	-	77 523
Crédits à l'habitat	60 098	364 827	679	-	425 604
Crédits d'investissement	212 131	-	12 264	-	224 395
Crédits de trésorerie	89 625	130 665	4 704	-	224 993
Créances commerciales	7 135	-	-	-	7 135
CONCOURS NETS EN MILLIONS DE F CFP	Entreprises	MÉNAGES	Collectivités locales	AUTRES AGENTS	TOTAL

 $^{^*\}mbox{Informations}$ non disponibles par agent économique.

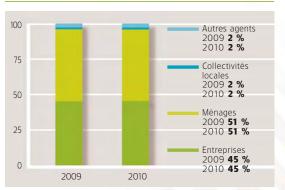
Etablissements de crédit situés hors de la zone d'émission

CONCOURS NETS EN MILLIONS DE F CFP	Entreprises	MÉNAGES	Collectivités Locales	AUTRES AGENTS	TOTAL
Créances commerciales	-	-	-	-	-
Crédits de trésorerie	1 193	15 683	-	-	16 877
Crédits d'investissement	66 242	-	115 086	-	181 328
Crédits à l'habitat	60 413	89 560	1 748	-	151 721
Comptes ordinaires débiteurs	1 626	-	-	-	1 626
Autres crédits	702	-	727	1 604	3 034
Encours sains	130 176	105 243	117 561	1 604	354 585
Créances douteuses brutes*	-	-	-	-	2 400
dont provisions*	-	-	-	-	469
Concours à la clientèle	130 176	105 243	117 561	1 604	356 985

^{*}Informations non disponibles par agent économique.

RÉPARTITION DES CONCOURS BANCAIRES LOCAUX

PAR AGENT ÉCONOMIQUE au 31 décembre



RÉPARTITION DES CONCOURS BANCAIRES HZE

PAR AGENT ÉCONOMIQUE au 31 décembre



LA MASSE MONÉTAIRE ET SES CONTREPARTIES

La masse monétaire a progressé de 6 % sur l'année 2010, soutenue par la croissance des dépôts à vue et des dépôts à terme. Dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, le système bancaire reste globalement "emprunteur".

LES COMPOSANTES DE LA MASSE

MONÉTAIRE

Au 31 décembre 2010, la masse monétaire (M3) de l'ensemble des collectivités d'outre-mer du Pacifique s'établit à plus de 919 milliards de F CFP. Son taux de croissance s'est légèrement accéléré en un an (+6 % en 2010 contre + 5 % en 2009) sans toutefois atteindre les niveaux des années antérieures. Principale composante de la masse monétaire, les dépôts à vue (44 % de M3) augmentent de près de 8 %, contribuant le plus significativement à la progression de M3. Après un net recul enregistré en 2009 (-17,5 %), les encours de dépôts à terme renouent avec la croissance et affichent une évolution de 8 % sur l'année 2010. La circulation fiduciaire

représente 3,4 % de la masse monétaire dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique et enregistre une progression de 4 % en 2010.

La masse monétaire (M3) de la Nouvelle-Calédonie contribue à plus de 56 % à celle de l'ensemble des collectivités d'outremer du Pacifique et enregistre une progression de près de 12 % sur 2010. A l'inverse, la masse monétaire (M3) de la Polynésie française (43 % du total des COM du Pacifique) est en recul pour la deuxième année consécutive (–1 % en 2010 après – 0,5 % en 2009), essentiellement en raison d'une baisse des dépôts à vue (–1 %).

Principale composante de l'agrégat P1, les plans d'épargne logement enregistrent une progression sensible de leur encours sur l'année 2010 (+ 7 %) poursuivant ainsi la tendance déjà observée en 2009. Cette évolution est particulièrement notable en Polynésie française (+ 10 %) et résulte en particulier de conditions de rémunération plus attractives.

Composantes de la masse monétaire dans l'ensemble des COM

	2007	2008	2009	2010	2009/2008 EN %	2010/2009 EN %
M1						
Circulation fiduciaire	28 568	29 435	30 298	31 583	2,9	4,2
Billets	25 286	26 012	26 734	27 934	2,8	4,5
Pièces	3 282	3 423	3 564	3 649	4,1	2,4
Dépôts à vue	334 144	344 859	376 625	406 022	9,2	7,8
Total M1	362 712	374 294	406 923	437 605	8,7	7,5
M2 - M1	136 671	137 229	200 476	203 716	46,1	1,6
Comptes sur livret	135 719	136 330	199 557	202 810	46,4	1,6
Comptes d'épargne logement	952	899	919	906	2,2	- 1,4
Total M2	499 383	511 523	607 399	641 321	18,7	5,6
M3 - M2	271 084	318 509	261 301	277 935	- 18,0	6,4
Dépôts à terme	259 890	307 005	253 293	273 721	- 17,5	8,1
Bons	8 705	10 118	6 377	4 214	- 37,0	- 33,9
Certificats de dépôt	2 489	1 386	1 631	-	17,7	- 100,0
Total M3	770 467	830 032	868 700	919 256	4,7	5,8
P1	16 991	15 695	16 745	17 864	6,7	6,7
dont Plans d'épargne logement	16 941	15 639	16 684	17 864	6,7	7,1

Les contreparties de la masse monétaire

Les crédits à l'économie constituent la principale contrepartie de la masse monétaire avec une part qui s'établit à 69 % au $31 \$ décembre 2010.

A fin décembre 2010, la position extérieure nette du système bancaire des collectivités d'outre-mer du Pacifique affiche une position globalement "emprunteuse" de 96 milliards de F CFP, en recul de 9,3 milliards de F CFP.

Cette évolution masque toutefois une amélioration qui se poursuit en Nouvelle-Calédonie : la situation "emprunteuse" (66 milliards de F CFP) diminue de 14,4 milliards de F CFP en 2010 (après -8,4 milliards de F CFP en 2009). La hausse de l'épargne collectée par les banques (+ 52 milliards de F CFP) a été supérieure à la croissance des concours bancaires (+ 48 milliards de F CFP), ce qui a permis de réduire le besoin de financement extérieur.

En revanche, en Polynésie française, la position extérieure nette, "emprunteuse" depuis trois ans, se dégrade de 13 milliards de F CFP en un an et atteint 32 milliards de F CFP au 31 décembre 2010. La stabilité de l'épargne collectée a contraint les établissements de crédit polynésiens à se tourner vers l'extérieur pour financer la hausse des concours bancaires (+ 17 milliards de F CFP).

CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE DANS L'ENSEMBLE DES COM

Montants au 31 décembre en millions de F CFP

	2008	2009	2010	2009/2008 EN %	2010/2009 EN %
Avoirs hors zone d'émission	237 611	250 157	258 678	5,3	3,4
Institut d'émission	56 656	74 663	74 010	31,8	- 0,9
Etablissements de crédit locaux	180 955	175 494	184 668	- 3,0	5,2
Créances du Trésor public	23 716	24 417	23 029	3,0	- 5,7
Concours sur ressources monétaires (1-2)	568 705	594 126	637 549	4,5	7,3
1- Concours de caractère bancaire des EC locaux	997 064	1 034 777	1 100 243	3,8	6,3
2- Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	428 359	440 651	462 693	2,9	5,0
Excédents des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	83 192	88 903	90 079	6,9	1,3
Provisions sur créances douteuses	26 481	32 022	36 991	20,9	15,5
Engagements hors zone d'émission	267 664	263 381	280 750	- 1,6	6,6
Epargne contractuelle	15 697	16 745	17 864	6,7	6,7
Divers	35 325	39 601	37 008	12,1	- 6,5
Total M3	830 032	868 700	919 256	4,7	5,8

POSITION EXTÉRIEURE NETTE DES SYSTÈMES BANCAIRES LOCAUX À FIN DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE F CFP)

	Position extérieure nette du système bancaire local				
	2009 2010				
Nouvelle-Calédonie	- 72 016	- 66 059			
Polynésie française	- 19 131	- 32 552			
Wallis-et-Futuna	3 260 2 530				
Ensemble	- 87 887 - 96 081				

La position extérieure nette des systèmes bancaires locaux (hors Institut d'émission) résulte de la différence entre les avoirs et les engagements hors zone d'émission des établissements de crédit locaux.

LE SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER DANS LES COM du Pacifique



Trois catégories d'établissements de crédit¹ sont implantées dans les collectivités d'outremer du Pacifique: les banques affiliées à la Fédération des banques françaises (FBF), les sociétés financières et les institutions financières spécialisées.

¹ La liste nominative et les caractéristiques des établissements de crédit installés dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique sont présentées en annexe.

CHAPITRE 4

L'ORGANISATION BANCAIRE

Seize établissements de crédit sont installés dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, dont neuf en Nouvelle-Calédonie, six en Polynésie française et un seul à Wallis-et-Futuna. Par ailleurs, les Offices des Postes et des Télécommunications (OPT) exercent une activité de services financiers en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

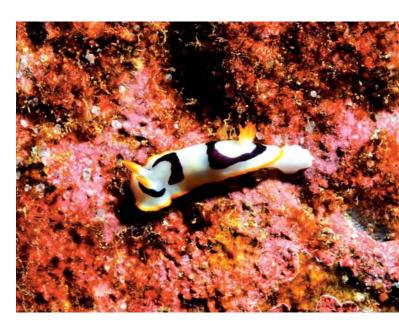
Le secteur bancaire demeure assez concentré. On compte ainsi trois banques en Polynésie française, quatre en Nouvelle-Calédonie et une à Wallis-et-Futuna. Les sociétés financières sont également relativement peu nombreuses (trois à Papeete et cinq à Nouméa) et sont toutes filiales des banques locales (ou appartiennent au même groupe que ces dernières), à deux exception près¹.

Au cours de l'année 2010, l'organisation bancaire des collectivités d'outre-mer du Pacifique a connu les évolutions suivantes :

- La Banque de Nouvelle-Calédonie (BNC) et la Caisse d'épargne et de prévoyance de Nouvelle-Calédonie (CEP-NC) ont fusionné en mai 2010 sous l'unique enseigne BNC. Cette opération complète la réorganisation des filiales du groupe BPCE (Financière Océor) en Nouvelle-Calédonie, après la mise en commun de leurs back office au sein du GIE Alyzéor en 2005, suivie de leur regroupement sous une même direction générale et l'harmonisation des statuts du personnel en 2008.
- Les sociétés financières Océor Lease Nouméa et Océor Lease Tahiti ont fait l'objet d'un changement d'actionnariat en décembre 2010, elles sont désormais détenues à 100 % par Natixis Lease, établissement en charge de l'activité de crédit-bail pour l'ensemble du groupe BPCE.



Polynésie française • Corail Stylaster • Photo Sylvain Petek • \bigcirc IRD



Polynésie française • Nudibranche • Photo Sylvain Petek • © IRD

¹ GE Financement Pacifique et la Caisse de Crédit Agricole Mutuel (CAM).

Outre le réseau bancaire local, certains établissements de crédit ou institutions financières situés hors de la zone d'émission interviennent régulièrement dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Les principaux d'entre eux sont l'Agence française de développement (AFD), Dexia (anciennement CLF – Crédit local de France), la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM, anciennement SOFOTOM), la Caisse d'aide sociale de l'Education nationale (CASDEN), Natixis, la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Sur l'année 2010, la couverture bancaire dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique est caractérisée par la croissance du nombre de guichets (+ 2 %, soit désormais 151 guichets dont 77 en Polynésie française, 72 en Nouvelle-Calédonie et 2 à Wallis-et-Futuna) et des DAB/GAB (+ 4 %, soit 365 au total dont 202 en Nouvelle-Calédonie, 162 en Polynésie française et 1 à Wallis-et-Futuna).

Ces évolutions s'accompagnent d'une augmentation toujours soutenue du nombre de cartes bancaires en circulation en Nouvelle-Calédonie, avec plus de 194 000 cartes bancaires fin 2010 (+ 8,8 %), alors qu'en Polynésie française leur nombre est en recul pour la troisième année consécutive, avec 188 000 cartes en circulation (- 1,3 %).

Le nombre de comptes bancaires ouverts s'est accru de 2,8 % en Polynésie française (soit 381 705 comptes) et de 3,9 % pour la Nouvelle-Calédonie (soit 442 313 comptes).

Au 31 décembre 2010, le taux de bancarisation² atteint 0,74 en Nouvelle-Calédonie et 0,80 en Polynésie française, soit des niveaux de bancarisation inférieurs à ceux enregistrés en métropole (1,18 en 2009) mais proches de ceux des DOM (0,80 en 2009).



Wallis-et-Futuna • Pterois antenneta • Photo M. Juncker STE

Nombre d'établissements de crédit et de guichets dans les COM

	2007	2008	2009	2010
Etablissements de crédit locaux	17	17	17	16
Banques	9	9	9	8
Sociétés financières	8	8	8	8
Guichets bancaires ¹	147	149	148	151
Guichets automatiques	295	318	351	365

¹ Y compris guichets périodiques Source IEOM

² Nombre de comptes à vue par habitant.

L'ACTIVITÉ BANCAIRE

Les banques polynésiennes enregistrent une hausse du produit net bancaire (PNB), une légère amélioration du coût du risque et affichent ainsi une croissance de leurs résultats nets. Les banques calédoniennes enregistrent une nouvelle progression de leur activité et de leurs résultats.

Au 31 décembre 2010, le bilan total agrégé de l'ensemble des banques des collectivités d'outre-mer du Pacifique s'établit à 1 319 milliards de F CFP et affiche une hausse de 5 % par rapport au 31 décembre 2009 (3,5 % en 2009). La croissance est toutefois plus élevée en Nouvelle-Calédonie (+ 6,4 %) qu'en Polynésie française (+ 3,6 %).

Première composante du bilan agrégé, les opérations avec la clientèle représentent 77 % de l'actif et 67 % du passif à fin 2010, progressant de respectivement 6,5 % et 6,4 % sur un an. Le solde de ces opérations se traduit structurellement par un déficit de ressources de 136 milliards de F CFP en 2010 qui se détériore de plus 9 milliards de F CFP par rapport à la fin de l'année 2009. Les banques calédoniennes contribuent toujours majoritairement à ce déficit avec toutefois une amélioration de 4 milliards de F CFP alors que la situation des banques polynésiennes se dégrade de près de 13 milliards de F CFP sur l'année 2010.

Les fonds propres, nets des valeurs immobilisées, se sont renforcés de plus de 2,8 milliards de F CFP pour s'établir à 97 milliards de F CFP.

Le bilan agrégé des banques des collectivités d'outre-mer du Pacifique présente globalement un besoin de financement de 43 milliards de F CFP au 31 décembre 2010, en hausse de 5 % sur un an. Cette évolution résulte de situations opposées entre les deux principales géographies. Bénéficiant d'une collecte de dépôts plus vigoureuse que la croissance des encours de crédit, le besoin de trésorerie des banques calédoniennes s'élève à 30 milliards de F CFP à fin 2010, en amélioration pour la deuxième année consécutive (- 9,5 milliards de F CFP en 2010 après - 11 milliards de F CFP en 2009). Les banques polynésiennes enregistrent un besoin de financement en forte progression (+ 11 milliards de F CFP pour s'établir à 16 milliards de F CFP) et confirme l'inversion de tendance observée depuis 2009. Ce besoin de trésorerie est lié à une faible collecte de dépôts (+ 0,2 %) concomitante à une progression des encours de crédit (+ 3 %).

L'activité bancaire en 2010 a été retracée à partir des données agrégées relatives aux huit banques de l'ensemble des collectivités d'outre-mer du Pacifique affiliées à la Fédération bancaire française (FBF), donc à l'exclusion des sociétés financières.

Le produit net bancaire (PNB) des banques des collectivités d'outre-mer du Pacifique s'élève à 53 milliards de F CFP au terme de l'exercice 2010, son rythme de croissance s'est redressé pour la deuxième année consécutive (+ 4,3 % en 2010 après +2,5 % en 2009). Principales contributions au PNB, les opérations avec la clientèle enregistrent une progression de 9 % sur l'exercice.

Cette évolution masque toutefois des situations contrastées selon les géographies. Les banques calédoniennes affichent un PNB en progression de 7 % (contre + 8 % en 2009) sous l'effet d'une forte croissance des intérêts nets sur les opérations avec la clientèle (+ 7 %) et des commissions nettes (+ 6 %) alors que la contribution des opérations interbancaires demeure négative. Les banques polynésiennes voient leur PNB progresser de près de 2 % après le recul de 3 % enregistré sur l'exercice 2009. Cette hausse résulte principalement d'une progression de 5,5 % des intérêts nets sur les opérations avec la clientèle, les banques ayant bénéficié en année pleine d'un effet taux favorablement orienté. En revanche, le poids des intérêts nets sur les opérations interbancaires s'accroit une nouvelle fois et pèse de plus en plus négativement sur le PNB des banques polynésiennes (-2,7 milliards de F CFP contre 2,1 milliards de F CFP en 2009). Dans le même temps, les commissions nettes sont en recul de 2,3 % sur l'année 2010.

Sur les deux géographies, les marges sur les opérations avec la clientèle sont en nette progression sous l'effet d'une baisse sensible du coût de la collecte de dépôts alors que le rendement moyen des crédits diminue plus modérément.

Le coefficient net d'exploitation¹ s'établit globalement à 54 %, en baisse de 2,6 points par rapport à 2009. En Nouvelle-Calédonie, cet indicateur est en baisse pour la deuxième année consécutive (- 4 points²) et s'élève à 50,8 %. Le coefficient net d'exploitation des banques polynésiennes recule de près d'un point pour atteindre 57,4 % en 2010.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) s'améliore de 10,5% sur l'exercice 2010, en raison d'une baisse des frais généraux (-2%) et d'une baisse des dotations aux amortissements (-9%).

Le coût du risque des banques des collectivités d'outre-mer du Pacifique s'élève à 6,5 milliards de F CFP à fin 2010, en baisse de 1,6 % par rapport à 2009. Les banques polynésiennes contribuent à hauteur de 87 % à ce montant (soit 5,7 milliards de F CFP) ce qui illustre la forte sinistralité de leurs portefeuilles de crédit. Le coût du risque des banques

¹ Par construction, le coefficient net d'exploitation s'améliore quand son niveau diminue.

² Cette baisse est liée à la fusion entre deux établissements de crédit de la place.

polynésiennes est toutefois en légère baisse en 2010 (-1 %), conséquence d'un taux de provisionnement en nette baisse (48 %) alors que le taux de créances douteuses continue de progresser (11 %). A l'inverse, le coût du risque des banques calédoniennes se maintient à un niveau bas (4,5 % de leur RBE).

Le résultat net s'établit à 10,5 milliards de F CFP, en hausse de 29 %, la plus forte contribution revenant aux banques

calédoniennes (74 %). Après une baisse de 57 % en 2009, les banques polynésiennes ont doublé leurs résultats nets en 2010, conséquence d'une croissance du PNB et d'un allègement du coût du risque. La croissance du résultat net des banques calédoniennes s'est accélérée au cours de l'année 2010 (+16 %) en raison de la progression du PNB, d'une diminution des frais généraux et de la stabilité du coût du risque.

Bilan agrégé des banques FBF en millions de F CFP

	2006	2007	2008	2009R	2010p	Variations Annuelles En %
Actif						
Opérations de trésorerie	202 894	220 544	239 887	249 649	252 844	1,3
Opérations avec la clientèle	772 262	848 287	927 784	962 074	1 024 650	6,5
Opérations diverses	35 911	29 533	28 974	28 389	25 811	-9,1
Valeurs immobilisées	15 729	15 922	16 211	15 134	15 211	0,5
Total actif	1 026 796	1 114 286	1 212 856	1 255 246	1 318 516	5,0
Passif						
Opérations de trésorerie	232 253	242 272	286 060	290 788	296 054	1,8
Opérations avec la clientèle	678 128	744 425	799 023	835 561	889 075	6,4
Opérations diverses	22 162	23 132	19 269	19 314	20 916	8,3
Capitaux propres	94 253	104 457	108 504	109 583	112 471	2,6
Total passif	1 026 796	1 114 286	1 212 856	1 255 246	1 318 516	5,0

RÉSULTAT AGRÉGÉ DES BANQUES FBF EN MILLIONS DE F CFP

	2006	2007	2008	2009r	2010 _P	Variations Annuelles En %
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-2 541	-2 475	-3 157	-5 759	-6 278	9,0
(+) Opérations avec la clientèle	38 208	39 588	40 846	45 034	47 427	5,3
(+) Opérations sur titres	24	172	86	-249	-371	49,0
(+) Autres opérations	10 653	11 553	11 787	11 796	12 226	3,6
(=) Produit net bancaire	46 344	48 838	49 562	50 822	53 004	4,3
(-) Frais généraux	25 354	26 331	27 415	28 079	27 424	-2,4
dont frais de personnel	16 261	16 788	17 374	18 038	18 386	1,9
dont services extérieurs	8 299	8 740	9 235	9 294	8 294	-10,8
(-) Dotations aux amortissements	2 260	2 285	2 227	2 115	1 926	-8,9
(-) Divers	-1 440	-1 429	-1 508	-1 435	-712	-50,4
(=) Résultat brut d'exploitation	20 170	21 650	21 428	22 053	24 366	10,5
(-) Coût du risque	2 174	2 152	2 726	6 617	6 510	-1,6
Résultat d'exploitation	17 996	19 498	18 702	15 346	17 856	15,7
Résultat courant avant impôt	17 701	19 839	18 402	15 371	17 811	15,9
Résultat net	11 379	11 566	10 678	8 084	10 455	29,3

(R) Révisé (P) Provisoire



ANNEXES

- 71 Liste des publications de l'IEOM
- 72 Coordonnées des établissements de crédit
- Chronologie des principaux faits économiques
 et sociaux en 2010 dans les collectivités
 d'outre-mer du Pacifique
- 78 Evolution des principaux indicateurs économiques et sectoriels

5

Liste des publications de l'IEOM (année 2010)¹

LES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

LA LETTRE MENSUELLE

(version électronique uniquement)

LES BULLETINS TRIMESTRIELS DE CONJONCTURE

ÉCONOMIQUE ET DE CONJONCTURE MONÉTAIRE

ET FINANCIÈRE

Fascicule géographique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française ou Wallis-et-Futuna).

LES NOTES DE CONJONCTURES OUTRE-MER

L'OBSERVATOIRE DES TARIFS BANCAIRES

LE RAPPORT ANNUEL

Rapport général de l'IEOM.

LES MONOGRAPHIES GÉOGRAPHIQUES

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna.

LES RAPPORTS ANNUELS DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

LES NOTES EXPRESSES

- L'économie calédonienne en 2009 : une année de transition
- L'économie de Wallis et Futuna en 2009 : une baisse générale de l'activité
- L'économie polynésienne en 2009 : des fondamentaux fragilisés
- L'habitat dans les outre-mer français
- La problématique de l'habitat à Wallis-et-Futuna
- Evolution contrastée dans l'immobilier calédonien
- Panorama de la Nouvelle-Calédonie
- Panorama de Wallis-et-Futuna
- Panorama de la Polynésie française
- Balance des paiements 2009 de Nouvelle-Calédonie et Polynésie française
- Premières tendances Nouvelle-Calédonie, 3^{ème} trim. 2010
- Aquaculture de crevettes en Nouvelle-Calédonie.

LES NOTES DE L'INSTITUT

- L'habitat dans les outre-mer français : progrès, enjeux, disparités
- Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer.

LES PUBLICATIONS CEROM

 Tableaux de bord économique CEROM de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française.

LES ÉTUDES CEROM

• Comparaison des prix entre la Polynésie française et la France métropolitaine.

¹ Toutes les publications de l'IEOM sont disponibles, gratuitement, en consultation ou par téléchargement sur le site Internet de l'IEOM : www.ieom.fr, rubrique "Publications".

Coordonnées des établissements de crédit

En Nouvelle-Calédonie

BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT (BCI)

Banque - Code interbancaire: 17499

Siège social

54, avenue de la Victoire - BP K5 - 98849 Nouméa Cedex

Tél.: (687) 25 65 65 Fax: (687) 27 40 35 Swift: BCADNCNN Internet: www.bci.nc

Capital social: (en milliers de F CFP) 7 500 000

Directeur Général : Jean-Pierre Gianotti

BANQUE DE NOUVELLE-CALÉDONIE (BNC)

Banque - Code interbancaire : 14889

Siège social

10, avenue du Maréchal Foch BP L3 - 98849 Nouméa Cedex

Tél. : (687) 25 74 00 Fax : (687) 27 41 47

Internet : www.bnc.nc - e-mail : contact@bnc.nc Capital social : (en milliers de F CFP) 6 519 690

Directeur Général : Sylvain Faure

BNP PARIBAS NOUVELLE-CALEDONIE

Banque - Code interbancaire : 17939

Siège social

20, boulevard des Italiens - 75009 Paris

Tél.: 01 40 14 45 46 Internet: *www.bnpparibas.nc*

Capital social: 28 M€ soit 3 341 289 milliers de F CFP

Directeur Général : Patrick Soulages

CAISSE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL (CAM)

Société financière - Code interbançaire : 17429

Siège social

1, rue de la Somme - Immeuble "Le Jules Ferry"

BP 163 - 98845 Nouméa Cedex

Tél.: (687) 26 60 60 Fax: (687) 26 60 69 Internet: www.cam.nc

Capital social: (en milliers de F CFP) 310 513

Directeur Général : Christian Nicolas

CRÉDIT CALÉDONIEN ET TAHITIEN (CREDICAL)

Société financière - Code interbançaire : 16 600

Siège social

6 rue Jean Chalier - PK4 Noumea - BP 467

98845 Nouméa Cedex Tél. : (687) 25 63 99 Fax : (687) 25 63 98

Capital social: (en milliers de F CFP) 250 000

Directrice: Marilou Cheval

OCÉOR LEASE NOUMEA (OLN)

Société financière - Code interbancaire : 18 730

Siège social

10, avenue du Maréchal Foch BP 495 – 98845 Nouméa Cedex

Tél.: (687) 43 94 39 Fax: (687) 43 94 37

Capital social : (en milliers de F CFP) 262 534

Directeur Général : François Camilleri

GE FINANCEMENT PACIFIQUE

Société financière - Code interbancaire : 14848

Siège social

Centre commercial "La Belle Vie" - 224, rue J. Lékawé PK 6

BP 30 500 - 98895 Nouméa Belle Vie Cedex

Tél. : (687) 44 84 48 Fax : (687) 44 85 55 Internet : www.gedom.com

Capital social: (en milliers de F CFP) 4 094 631

Directeur Général : Yassine Hajkacem

NOUMÉA CRÉDIT

Société financière - Code interbancaire : 14238

Siège social

218, rue A. Ohlen – Portes de Fer BP 14371 – 98803 Nouméa Cedex

Tél.: (687) 25 32 02 Fax: (687) 28 27 11

Capital social: (en milliers de F CFP) 327 500

Directeur Général : Jacques Jeandot

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CALÉDONIENNE DE BANQUE (SGCB)

Banque - Code interbancaire : 18319

Siège social

44, rue de l'Alma - BP G2 - 98848 Nouméa Cedex

Tél. : (687) 25 63 00 Fax : (687) 25 64 00 Swift : SOGENCNN

Internet: www.socgen.com/sgcb

Capital social: (en milliers de F CFP) 1 068 375

Directeur Général : Jean-Pierre Dufour

AUSTRALIA AND NEW ZEALAND BANKING GROUP LIMITED (ANZ)

Bureau de représentation

9, rue d'Austerlitz - BP 4572 - 98847 Nouméa Cedex

Tél. : (687) 27 47 37 Fax : (687) 27 47 78

Représentante : Félicia Garnier

SERVICES FINANCIERS DE L'OPT

Etablissement public à caractère industriel et commercial Code interbancaire : 14158

Siège social

7, rue Eugène Porcheron - Quartier Latin - 98800 Nouméa

Tél.: (687) 26 88 00 Fax: (687) 28 61 90 Internet: www.opt.nc

Directeur général par Interim : Philippe Minel

En Polynésie française

BANOUE DE POLYNÉSIE

Banque - Code interbancaire : 12149

Siège social

355, Boulevard Pomare - BP 530 - 98713 Papeete

Tél.: (689) 46 79 79 Fax: (689) 46 66 64 Internet: www.sg-bdp.pf

Capital social: (en milliers de F CFP) 1 380 000

Directeur Général : Frédéric Coin

BANQUE DE TAHITI

Banque - Code interbancaire : 12239

Siège social

38, rue François Cardella - BP 1602 - 98713 Papeete

Tél.: (689) 41 70 00 Fax: (689) 41 71 78 Internet: www.banque-tahiti.pf

Capital social: (en milliers de F CFP) 1 995 804

Directeur Général : Patrice Tepelian

BANQUE SOCREDO

Banque - Code interbancaire: 17469

Siège social

115, rue Dumont d'Urville - BP 130 - 98713 Papeete

Tél.: (689) 41 51 23 Fax: (689) 41 52 83 Internet: www.websoc.pf

Capital social: (en milliers de F CFP) 22 000 000

Directeur Général : James Estall

OCÉOR LEASE TAHITI

Société financière - Code interbancaire : 19110

Siège social

Fare Ute - BP 90 - 98713 Papeete

Tél.: (689) 54 24 24 Fax: (689) 50 24 20

Capital social : (en milliers de F CFP) 341 957 Directeur Général Délégué : Patrice Tepelian

SOGELEASE BDP

Société financière - Code interbancaire : 15178

Siège social

355, boulevard Pomaré - BP 530 - 98713 Papeete

Tél.: (689) 46 66 11 Fax: (689) 46 66 05

Capital social: (en milliers de F CFP) 340 000

Directeur Général : Olivier Miet

OCÉANIENNE DE FINANCEMENT - OFINA

Société financière - Code interbancaire : 15138

Siège social

Immeuble Keana – rue Dumont d'Urville BP 40201 Fare Tony – 98715 Papeete

Tél.: (689) 86 69 66 Fax: (689) 86 69 68 Internet: www.ofina.pf

Capital social: (en milliers de F CFP) 507 000

Directeur Général : Michel Monvoisin

SERVICES FINANCIERS DE L'OPT

Etablissement public à caractère industriel et commercial Code interbancaire : 14168

Siège social

8, rue de la Reine Pomare IV - 98714 Papeete

Tél.: (689) 41 42 42 Fax: (689) 43 67 67 Internet: www.opt.pf

Directeur général : Manfred Chave

À WALLIS-ET-FUTUNA

BANQUE DE WALLIS-ET-FUTUNA

Banque - Code interbancaire: 11408

Siège social

BP 59 Mata'Utu - 98600 Uvea - Wallis-et-Futuna

Tél.: (681) 72 21 24 Fax: (681) 72 21 56 Telex: 5 200 NAPAWF

Internet: http://banque.bnpparibas.com/fr/pid720/bnp-

paribas-wallis-futuna.html

Capital social: (en milliers de F CFP) 455 000

Directeur Général : Patrick Soulages **Directeur d'agence** : Bertrand Creuze

Chronologie des principaux faits économiques et sociaux en 2010 dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique

Cette chronologie n'a pas vocation à être exhaustive, mais s'attache à retracer les principaux évènements importants qui ont marqué les économies des collectivités d'outre-mer du Pacifique en 2010.

IANVIER

Nouvelle-Calédonie

• La Société du Nickel de Nouvelle-Calédonie et de Corée Co. Ltd (SNNC) annonce un bénéfice net de 6 milliards de F CFP sur l'année 2009. Ces résultats s'expliquent, notamment, par un coût de production relativement faible et par une montée en puissance rapide de l'unité coréenne qui a atteint sa pleine capacité en un an à peine.

Polynésie française

- *Inauguration des locaux* de l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie).
- Passage de deux dépressions tropicales. Les effets de Nisha ont été relativement modérés. En revanche, les dégâts causés par Oli, requalifié de cyclone tropical, sont évalués à environ 6,8 milliards de F CFP.
- Signature d'un avenant à la convention relative à l'éducation par lequel l'Etat alloue une dotation de 3,2 milliards de F CFP en faveur de la rénovation des collèges et des lycées polynésiens.
- Adoption d'une loi de Pays portant modification du Code des Impôts en faveur de l'activité de charter nautique grande plaisance. Elle permet ainsi aux propriétaires et armateurs de yachts de luxe étrangers de bénéficier d'une exonération fiscale générale pour la location de navires à des touristes.
- EGIS, filiale de la Caisse des dépôts (CDC), reprend la gestion de la plateforme aéroportuaire.

FÉVRIER

Nouvelle-Calédonie

- Revalorisation du SMG à 132 000 F CFP (+5,2 %) et du SMAG à 112 200 F CFP (+5,2 %).
- Le ministre de l'Éducation nationale, M. Luc Chatel, présent sur le territoire du 25 au 27 février à l'occasion de la rentrée scolaire 2010, installe la commission en charge du grand débat sur l'avenir de l'école calédonienne.

Polynésie française

- *Visite de la ministre de l'Outre-mer,* Mme Marie-Luce Penchard, afin de concrétiser la réforme de la dotation globale de développement économique (DGDE) et d'engager la concertation autour de la réforme du mode de scrutin relatif à l'élection des représentants de l'Assemblée de Polynésie française.
- Attribution de deux nouvelles licences d'opérateur à la société Digicel (téléphonie mobile) et à l'opérateur Viti, pour la fourniture d'accès à Internet.

MARS

Nouvelle-Calédonie

- Tenue, à Bruxelles, les 25 et 26 mars, du forum entre l'Union européenne et les Pays et territoires d'outre-mer (PTOM), dont la Nouvelle-Calédonie fait partie. En tant que président de l'association des PTOM pour une durée d'un an, le Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie entend donner, dès 2011, une position commune des PTOM sur leur prochaine coopération avec l'Europe, le partenariat actuel prenant fin en 2013.
- Visite officielle d'une délégation calédonienne à Canberra, en Australie, les 9 et 10 mars, pour y rencontrer les autorités australiennes. À cette occasion, le Président du Gouvernement formule le souhait de voir évoluer la Nouvelle-Calédonie au sein du Forum des Îles du Pacifique, du statut de "membre associé" à celui de "membre à part entière".

Polynésie française

- Le câble Honotua, dont la liaison finale entre Tahiti et Hawaii s'est achevée début mars, est mis en service. Le montant de l'investissement total avoisine les 9,5 milliards de F CFP.
- Vote d'un collectif budgétaire de 910 millions de F CFP destiné à financer la réparation des dégâts causés par le passage du cyclone Oli. Mme Marie-Luce Penchard, Ministre de l'Outre-mer, annonce également une participation de l'Etat, à hauteur de 1,2 milliard de FCFP, dédiée à la reconstruction d'environ 200 logements.
- *Déficitaire* à hauteur de 2 milliards de F CFP depuis 2005, l'hôtel Hilton Tahiti ferme ses portes entraînant le licenciement de 131 salariés.
- Le projet de loi portant mise en œuvre du chèque-service aux particuliers, visant à lutter contre le travail informel et à favoriser la reprise de l'emploi, est adopté à l'Assemblée de Polynésie française au titre de la Loi du Pays n° 2010-3 du 15 mars 2010.

Wallis-et-Futuna

•12-15 mars: passage du cyclone Tomas à Wallis puis à Futuna. A Futuna, les dégâts occasionnés sur la côte exposée au vent de Nord ont été considérables: habitations détruites, réseaux routiers, téléphoniques et électriques fortement endommagés, arrachement des adductions d'eau.

AVRIL

Polynésie française

- *M. Oscar Temaru* succède à M. Philippe Schyle à la présidence de l'Assemblée de la Polynésie française.
- Le Conseil des ministres décide de prolonger la prime à la casse, initiée en novembre 2009, au-delà du 30 avril 2010, avec un assouplissement des conditions d'éligibilité au dispositif (accès étendu aux personnes morales, cumul avec d'autres mesures de défiscalisation...).
- L'agence de notation Standard & Poor's abaisse la note à long terme de la Polynésie française de BBB+ à BBB- avec perspective négative, en faisant état de la dégradation des comptes publics et de la situation de trésorerie du pays dans un contexte d'instabilité politique et de récession économique.

Wallis-et-Futuna

• Blocage du site de production de la société Eau et Electricité de Wallis-et-Futuna par une partie des employés de la société suite au licenciement d'un cadre. Ce conflit social dure plusieurs mois se transformant rapidement en une opposition entre la chefferie et la gouvernance de l'entreprise, entraînant à son point culminant une coupure générale d'électricité de plusieurs jours à Wallis.

MAI

Nouvelle-Calédonie

- La Caisse d'Epargne et la Banque de Nouvelle-Calédonie officialisent, le 12 mai, la fusion de leurs établissements. L'enseigne de la Banque de Nouvelle-Calédonie est conservée pour les quinze agences que compte le réseau.
- 28 mai : occupation de la piste de l'aérodrome de Magenta dans le cadre d'un conflit social à Air Calédonie.

Polynésie française

- *Une convention unissant l'AFD et la SOFIDEP* est signée afin de mettre en place un mécanisme de couverture des risques d'impayés sur les prêts participatifs octroyés par la SOFIDEP. L'AFD apporte à celle-ci 380 millions de F CFP qui lui permettront de créer un fonds de couverture interne servant de garantie à hauteur de 80 % sur les prêts.
- L'association des pensions de famille de Polynésie française et la fédération Haere Mai, qui défendent toutes deux les intérêts des pensions de famille, se regroupent afin de créer une nouvelle association sous l'appellation "Hôtels de famille de Tahiti et ses îles".

Juin

Nouvelle-Calédonie

• Réunion du VIIIème Comité des signataires le 24 juin à Paris, sous la présidence du Premier Ministre, M. François Fillon. L'ordre du jour comporte, notamment, un point d'étape sur l'état d'avancement des travaux relatifs aux transferts de compétences dans les domaines de l'enseignement, de la police et de la sécurité de la circulation aérienne et maritime, l'examen des modalités des transferts de compétences concernant la sécurité civile, le droit civil et le droit commercial et la proposition d'élaboration d'un schéma industriel pour assurer une cohérence entre ce secteur et les grands projets métallurgiques. Le Comité approuve par ailleurs qu'une loi du Pays relative à l'hymne, la devise et le graphisme des billets de banque soit soumise au vote du Congrès avant le 31 août 2010 et recommande, dans la perspective des prochains Jeux du Pacifique, que le drapeau tricolore et celui du FLNKS flottent côte à côte en Nouvelle Calédonie.

Polynésie française

• *Un mouvement de grève générale* d'une durée de 4 jours est lancé le 10 juin 2010 par onze syndicats regroupés au sein du "collectif pour la paix". Les revendications portent notamment sur l'arrêt des licenciements, la pérennisation des systèmes de protection sociale et de retraite et la lutte contre la vie chère.

- La Chambre de Commerce d'Industrie des Services et des Métiers de Polynésie Française (CCISM), qui fête ses 130 ans, inaugure son pôle "Entreprise" visant à faciliter les démarches administratives des porteurs de projets et des patentés. La CCISM inaugure également son école de commerce.
- *Création du Conseil d'Orientation Stratégique du Tourisme* (COST), visant à définir une stratégie touristique pérenne pour le Pays. Cet organe vise à piloter la stratégie de développement touristique à court, moyen et long terme.
- Après la Banque de Polynésie, la banque Socredo signe un accord de partenariat avec la Casden et propose désormais des services et produits spécifiquement adaptés aux besoins des fonctionnaires.

UILLET

IEOM

• Entrée en vigueur, le 8 juillet, de l'ordonnance du 7 janvier 2010, portant extension aux collectivités du Pacifique des dispositions issues de la transposition de la directive européenne "services de paiement". Celle-ci se traduit notamment par le plafonnement, voire la gratuité, des tarifs de certains services bancaires. En outre, dans le cadre de la mission de médiation confiée par la ministre de l'Économie, Mme Christine Lagarde, au Haut-commissaire appuyé par l'IEOM, un accord intervient, le 9 juillet, entre l'État et les banques de la place portant sur la baisse de certains tarifs bancaires et la mise en œuvre de plusieurs engagements professionnels. L'État décide également la création d'un Observatoire des tarifs bancaires aux particuliers, confié à l'IEOM et dont les premiers résultats sont publiés dès le 11 août.

Nouvelle-Calédonie

• Le Premier Ministre, M. François Fillon, en visite en Nouvelle-Calédonie du 17 au 19 juillet, assiste à la levée conjointe des drapeaux tricolore et du FLNKS devant le Haut-commissariat.

Polynésie française

- La loi du Pays portant instauration des communautés de communes est adoptée par l'Assemblée de Polynésie française le 6 juillet 2010. Ce texte permet à la Polynésie de confier aux communautés de communes les compétences en matière d'aménagement de l'espace (équipements collectifs, gestion de service publics...) et de développement économique.
- Sous l'égide du ministère de la Reconversion Economique, la création du Comité d'Actions pour le Redressement Economique (CARE) a pour objectif de définir des mesures s'articulant autour de trois axes : redonner de l'activité aux entreprises à court et moyen termes, pallier les dysfonction-

nements administratifs qui pèsent sur l'économie et élaborer un projet de réforme de la fiscalité.

• L'éclipse du 11 juillet attire près de 5 500 touristes et génère un chiffre d'affaires de plus d'1,3 milliard de F CFP.

Août

Nouvelle-Calédonie

- Le Gouvernement, habilité par une délibération du Congrès du 2 juin à prendre des mesures spécifiques sur la réglementation générale des prix, fixe le 3 août, par arrêté, les prix maximum de vente au consommateur (ou dans certains cas les marges maximum de commercialisation) de 115 produits de première nécessité parmi les plus consommés.
- Le Congrès adopte, le 18 août, le projet de loi du pays portant sur trois (hymne, devise et graphisme des billets de banque) des cinq signes identitaires prévus par l'Accord de Nouméa.

Polynésie française

- Le Gouvernement met en œuvre un dispositif de soutien à l'accession à la propriété des jeunes ménages : le PAP (Prêt d'Accès à la Propriété), le PIL (Prêt Incitatif au Logement) et la PIM (Prime à l'Investissement des Ménages), financés à hauteur de 3 milliards de F CFP. Devant l'engouement, ce dispositif sera reconduit avec l'affectation d'une enveloppe complémentaire de 3 milliards de F CFP.
- Deux conventions de financement pour un montant de près de 1,9 milliard de F CFP dédié à l'extension des travaux d'assainissement collectif des eaux usées de la ville de Papeete ont été signées le 1^{er} septembre 2010. Il s'agit de la plus importante opération communale entrant dans l'axe "Environnement" du contrat de projets 2008-2013.
- La direction du Bora Bora Lagoon Resort annonce l'arrêt définitif de l'activité de l'établissement qui emploie 106 salariés. Fermé pour réparation depuis le passage du cyclone Oli en février, l'hôtel connaît des difficultés financières qui, conjuguées à une indemnisation seulement partielle des dégâts du cyclone par les assurances, ne permettent pas d'assurer la remise en état de la structure.

SEPTEMBRE

Nouvelle-Calédonie

- Les quatre premiers modules de l'usine du Nord arrivent au port de Vavouto le 5 septembre, en provenance du chantier de Qingdao en Chine.
- Signature d'une convention cadre entre le Président du qouvernement calédonien et le Haut-commissaire de la

République. Elle définit les modalités d'accompagnement par l'État de la préparation et de l'exercice des transferts des compétences.

Polynésie française

• Avis défavorable de l'Assemblée de Polynésie française au projet de loi du gouvernement central relatif à la réforme de la Dotation globale de développement économique (DGDE). Les principaux griefs portent sur le montant de l'enveloppe et sa pérennité (la Loi de finances étant revotée chaque année au Parlement) ainsi que sur le caractère jugé restrictif de l'utilisation des fonds destinés aux communes.

OCTOBRE

Nouvelle-Calédonie

- *Mme Anne Duthilleul,* missionnée par l'État, lance les travaux sur le Schéma stratégique industriel du nickel proposé lors du dernier Comité des signataires de l'Accord de Nouméa.
- Mise en place de deux nouveaux Comités de pilotage, sous la présidence du Haut-commissaire de la République. Le premier doit assurer la réalisation par des experts indépendants d'un bilan global de l'Accord de Nouméa. Le deuxième, baptisé "Avenir", porte sur l'approfondissement de la réflexion sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie à travers, notamment, des exemples issus des pays insulaires du Pacifique.

Wallis-et-Futuna

• *Démarrage des travaux* d'agrandissement du port de commerce de Mata'Utu dans le cadre du 9° Fonds Européen de Développement. Les travaux doivent durer deux ans, pour un montant total supérieur à 1 milliard de F CFP.

Polynésie française

- *Présentation des conclusions* du rapport "Bolliet" visant à déterminer les marges de manœuvre de la collectivité en vue d'un redressement des finances du Pays à l'horizon 2014.
- Mme Marie-Luce Penchard, ministre de l'Outre-mer, dévoile le projet de réforme de la loi électorale initié par le Président de la République en début d'année afin de restaurer la stabilité politique en Polynésie française. Il prévoit notamment la restriction du recours à la motion de défiance contre le gouvernement et le renouvellement du bureau de l'Assemblée de Polynésie française, ainsi que le redécoupage des circonscriptions électorales et le mode de scrutin.

- Lancement des travaux de construction du nouveau bâtiment administratif du Haut-commissariat. Le coût de l'opération s'élève à plus d'un milliard de F CFP.
- Le nouvel hôpital de Tahiti, représentant un investissement de 39 milliards de F CFP, est inauguré. Son coût de fonctionnement annuel est estimé à 19 milliards de F CFP.

NOVEMBRE

Nouvelle-Calédonie

• La quatrième Conférence internationale du nickel se déroule à Nouméa, du 15 au 19 novembre. Elle est l'occasion, pour les différents acteurs et experts du secteur, de se rencontrer et de confronter leurs analyses. Leurs prévisions concernant l'évolution du marché et des prix sont, dans leur ensemble, favorables, au moins pour les dix prochaines années.

Polynésie française

• La direction d'Air Moorea annonce l'arrêt de ses dessertes à destination de l'île sœur de Tahiti à compter du $1^{\rm er}$ novembre 2010.

DÉCEMBRE

Nouvelle-Calédonie

- Décès à 78 ans de Jacques Lafleur, ancien député et acteur majeur de la scène politique et économique calédonienne des 30 dernières années. M. Lafleur a été l'un des principaux artisans et signataires des accords de Matignon de juin 1988, puis de Nouméa en mai 1998.
- *Le 21 décembre,* le gouvernement fixe, par arrêté, les modalités d'application de la loi du pays n° 2010-12 instituant un crédit d'impôt au titre d'une avance remboursable ne portant pas intérêt, dénommée "prêt à taux zéro". Il entrera en vigueur le 1^{er} février 2011.

Polynésie française

• La première communauté de communes insulaire dénommée "Communauté de communes des îles Marquises" voit le jour avec le regroupement de ses six îles (Fatu Hiva, Hiva Oa, Nuku Hiva, Tahuata, Ua Huka et Ua Pou).

Wallis-et-Futuna

 M. Siliako Lauhea du parti socialiste (UPWF) est élu à la présidence de l'Assemblée Territoriale en remplacement de M. Victor Brial (UMP).

EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET SECTORIELS

LES PRINCIPALES PRODUCTIONS

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	VARIATIONS 2010/2009 EN %
1 - Nickel de Nouvelle-Calédonie								
Production de minerai								
Minerai humide (milliers de tonnes)	7 033	6 445	6 179	7 575	6 172	5 689	8 709	53,1
Exportation de minerai en volume								
Minerai humide (milliers de tonnes)	3 840	3 394	3 319	4 040	3 100	3 514	4 574	30,2
Exportation de minerai en valeur (millions de F CFP)	15 793	15 210	18 640	44 187	16 973	14 711	26 198	78,1
Production (tonnes métal contenu)	55 180	59 576	62 378	59 796	51 030	52 132	53 940	3,5
Mattes	12 164	12 838	13 655	14 842	13 564	13 902	13 917	0,1
Ferronickels	43 016	46 738	48 723	44 954	37 466	38 230	39 802	4,1
Exportations (tonnes métal contenu)	56 111	58 836	63 149	57 431	52 195	51 180	55 892	9,2
Mattes	12 724	12 606	13 730	14 005	13 646	14 196	14 393	1,4
Ferronickels	43 387	46 230	49 419	43 426	38 548	36 985	41 381	11,9
Exportations métallurgiques en valeur (millions de F CFP)	74 156	79 649	101 824	133 112	83 278	62 171	89 423	43,8
2 - Perles de Tahiti¹								
Exportations								
En volume (kilogrammes)	8 853	8 104	7 470	7 591	9 122	15 440	16 040	3,9
En valeur (millions de F CFP)	10 960	12 156	10 943	10 577	8 316	7 471	7 357	-1,5
3 - Tourisme								
Nombre de touristes de séjour ²								
Nouvelle-Calédonie	99 515	100 651	100 491	103 363	103 672	99 379	98 562	-0,8
Polynésie française	211 893	208 067	221 549	218 241	196 496	160 447	153 919	-4,1
Nombre de touristes de croisière								
Nouvelle-Calédonie	77 115	81 215	118 898	124 467	152 250	131 231	203 879	55,4
Polynésie française	46 000	40 504	38 716	42 796	43 520	30 256	24 704	-18,4
Coefficient d'occupation des chambres (pourcentages)								
Nouvelle-Calédonie	59,5	62,0	61,8	60,8	62,3	58,8	57,9	-1,5
Polynésie française	62,8	62,5	62,0	57,4	53,3	46,5	52,3	12,5

¹ Comprend les perles de culture brutes et les perles travaillées.

² Sont considérés comme touristes, les non-résidents ayant passé une nuit au moins dans un moyen d'hébergement collectif ou privé, et dont le motif principal de la visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le pays visité (selon les recommandations de l'Organisation Mondiale du Tourisme).

Production de viande bovine (tonnes)		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009 EN %
Nouvelle-Calédonie 3 118 2 717 2 211 2 302 2 295 2 443 2 733 11,9	4 - Elevage								
Polynésie française 93 129,5 129 149 118 ND ND	Production de viande bovine (tonnes)								
Production de viande porcine (tonnes) Nouvelle-Calédonie 1183 1150 1231 1265 1308 1299 1499 15,4 Polynésie française 918 1 044 997 1136 1143 ND ND 5 - Pèche Pèche industrielle (navires locaux) Nouvelle-Calédonie (tonnes) 2 616 2 473 2 107 2 122 2 384 2 548 2 859 12,2 Polynésie française (tonnes) 5 298 4 733 5 258 6 321 5 200 6 017 5 618 -6,6 6 - Aquaculture Production de crevettes (tonnes) Nouvelle-Calédonie (mer) 2 210 2 440 2 401 1 787 2 047 1 830 1 146 -37,4 Polynésie française (tonnes) Nouvelle-Calédonie (tonnes) Nouvelle-Calédonie (tonnes) 1 509 1 708 1 786 1 307 1 295 1 079 746 -30,9 7 - Coprah Production de corevettes Nouvelle-Calédonie (tonnes) 3 208 137 129 122 57 ND Polynésie française (again 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Nouvelle-Calédonie	3 118	2 717	2 211	2 302	2 295	2 443	2 733	11,9
Nouvelle-Calèdonie 1 183	Polynésie française	93	129,5	129	149	118	ND	ND	
Polynésie française 918 1 044 997 1 136 1 143 ND ND	Production de viande porcine (tonnes)								
Péche industrielle (navires locaux) Nouvelle-Calédonie (tonnes) 2 616 2 473 2 107 2 122 2 384 2 548 2 859 12,2 Polynésie française (tonnes) 5 298 4 733 5 258 6 321 5 200 6 017 5 618 -6,6 G - Aquaculture Froduction de crevettes (tonnes) Nouvelle-Calédonie (mer) 2 210 2 440 2 401 1 787 2 047 1 830 1 146 -37,4 Polynésie française 60 5 8,5 49,1 44,5 43,6 ND ND Movelle-Calédonie (tonnes) 1 509 1 708 1 786 1 307 1 295 1 079 746 -30,9 T - Coprah Froduction de coprah (tonnes) 1 509 1 708 1 786 1 307 1 295 1 0 79 746 -30,9 T - Coprah Froduction de coprah (tonnes) 2 73 2 08 137 129 122 57 ND Polynésie française 7 923 9 915 9 662 9 047 10 423 11 384 8 557 -24,8 Production d'huile (tonnes) 1 0 98 65 61 ND ND ND Polynésie française 4 608 5 661 5 624 5 285 5 595 6 879 4 461 -35,2 B - Consommation d'énergie électrique 1 848 1 826 1 833 1 926 1 872 1 945 2 132 9,6 Polynésie française (millions de kWh) 1 848 1 826 1 833 1 926 1 872 1 945 2 132 9,6 Polynésie française (millions de kWh) 443 465 477 496 490 509 513 0,8	Nouvelle-Calédonie	1 183	1 150	1 231	1 265	1 308	1 299	1 499	15,4
Pèche industrielle (navires locaux) Nouvelle-Calédonie (tonnes) 2 616 2 473 2 107 2 122 2 384 2 548 2 859 12,2 Polynèsie française (tonnes) 5 298 4 733 5 258 6 321 5 200 6 017 5 618 -6,6 6 - Aquaculture Production de crevettes (tonnes) Nouvelle-Calédonie (mer) 2 210 2 440 2 401 1 787 2 047 1 830 1 146 -37,4 Polynésie française 60 58,5 49,1 44,5 43,6 ND ND (mer et chevrettes) Exportations de crevettes Nouvelle-Calédonie (tonnes) 1 509 1 708 1 786 1 307 1 295 1 079 746 -30,9 7 - Coprah Production de coprah (tonnes) Nouvelle-Calédonie 273 208 137 129 122 57 ND Polynésie française 7 923 9 915 9 662 9 047 10 423 11 384 8 557 -24,8 Production d'huile (tonnes) Nouv	Polynésie française	918	1 044	997	1 136	1 143	ND	ND	
Nouvelle-Calédonie (tonnes) 2 616 2 473 2 107 2 122 2 384 2 548 2 859 12,2	5 - Pêche								
Polynèsie française (tonnes) 5 298 4 733 5 258 6 321 5 200 6 017 5 618 -6,6 6 - Aquaculture Production de crevettes (tonnes) Nouvelle-Calédonie (mer) 2 210 2 440 2 401 1 787 2 047 1 830 1 146 -37,4 Polynèsie française 60 58,5 49,1 44,5 43,6 ND ND (mer et chevrettes) Exportations de crevettes Nouvelle-Calédonie (tonnes) 1 509 1 708 1 786 1 307 1 295 1 079 746 -30,9 7 - Coprah Production de coprah (tonnes) Nouvelle-Calédonie 273 208 137 129 122 57 ND Polynèsie française 7 923 9 915 9 662 9 047 10 423 11 384 8 557 -24,8 Production d'huile (tonnes) Nouvelle-Calédonie 110 98 65 61 ND ND ND ND Polynèsie française 4 608 5 661 5 624 5 285 5 595 6 879 4 461 -35,2 8 - Consommation d'énergie électrique Nouvelle-Calédonie (millions de kWh) 1 848 1 826 1 833 1 926 1 872 1 945 2 132 9,6 Polynèsie française (millions de kWh) 443 465 477 496 490 509 513 0,8	Pêche industrielle (navires locaux)								
Production de crevettes (tonnes)	Nouvelle-Calédonie (tonnes)	2 616	2 473	2 107	2 122	2 384	2 548	2 859	12,2
Production de crevettes (tonnes) Nouvelle-Calédonie (mer) 2 210 2 440 2 401 1 787 2 047 1 830 1 146 -37,4 Polynésie française (millions de rovettes) 60 58,5 49,1 44,5 43,6 ND ND Exportations de crevettes Nouvelle-Calédonie (tonnes) 1 509 1 708 1 786 1 307 1 295 1 079 746 -30,9 7 - Coprah Production de coprah (tonnes) Nouvelle-Calédonie 273 208 137 129 122 57 ND Polynésie française 7 923 9 915 9 662 9 047 10 423 11 384 8 557 -24,8 Production d'huile (tonnes) Nouvelle-Calédonie 110 98 65 61 ND ND ND Polynésie française 4 608 5 661 5 624 5 285 5 595 6 879 4 461 -35,2 3 - Consommation d'énergie électrique	Polynésie française (tonnes)	5 298	4 733	5 258	6 321	5 200	6 017	5 618	-6,6
Nouvelle-Calédonie (mer) 2 210 2 440 2 401 1 787 2 047 1 830 1 146 -37,4 Polynésie française (mer et chevrettes) 60 58,5 49,1 44,5 43,6 ND ND Exportations de crevettes Nouvelle-Calédonie (tonnes) 1 509 1 708 1 786 1 307 1 295 1 079 746 -30,9 7 - Coprah Production de coprah (tonnes) Nouvelle-Calédonie 273 208 137 129 122 57 ND Polynésie française 7 923 9 915 9 662 9 047 10 423 11 384 8 557 -24,8 Production d'huile (tonnes) Nouvelle-Calédonie 110 98 65 61 ND ND ND Polynésie française 4 608 5 661 5 624 5 285 5 595 6 879 4 461 -35,2 3 - Consommation d'énergie électrique Nouvelle-Calédonie (millions de kWh) 1 8	6 - Aquaculture								
Polynésie française (mer et chevrettes) 60 58,5 49,1 44,5 43,6 ND ND Exportations de crevettes Nouvelle-Calédonie (tonnes) 1 509 1 708 1 786 1 307 1 295 1 079 746 -30,9 7 - Coprah Production de coprah (tonnes) Nouvelle-Calédonie 273 208 137 129 122 57 ND Polynésie française 7 923 9 915 9 662 9 047 10 423 11 384 8 557 -24,8 Production d'huile (tonnes) Nouvelle-Calédonie 110 98 65 61 ND ND ND Polynésie française 4 608 5 661 5 624 5 285 5 595 6 879 4 461 -35,2 8 - Consommation d'énergie électrique Nouvelle-Calédonie (millions de kWh) 1 848 1 826 1 833 1 926 1 872 1 945 2 132 9,6 Polynésie française (millions de kWh) 443 465 477	Production de crevettes (tonnes)								
(mer et chevrettes) Exportations de crevettes Nouvelle-Calédonie (tonnes) 1 509 1 708 1 786 1 307 1 295 1 079 746 -30,9 7 - Coprah Production de coprah (tonnes) Nouvelle-Calédonie 273 208 137 129 122 57 ND Polynésie française 7 923 9 915 9 662 9 047 10 423 11 384 8 557 -24,8 Production d'huile (tonnes) Nouvelle-Calédonie 110 98 65 61 ND ND ND Polynésie française 4 608 5 661 5 624 5 285 5 595 6 879 4 461 -35,2 8 - Consommation d'énergie électrique Nouvelle-Calédonie (millions de kWh) 1 848 1 826 1 833 1 926 1 872 1 945 2 132 9,6 Polynésie française (millions de kWh) 443 465 477 496 490 509 513 0,8	Nouvelle-Calédonie (mer)	2 210	2 440	2 401	1 787	2 047	1 830	1 146	-37,4
Exportations de crevettes Nouvelle-Calédonie (tonnes) 1 509 1 708 1 786 1 307 1 295 1 079 746 -30,9 7 - Coprah Production de coprah (tonnes) Nouvelle-Calédonie 273 208 137 129 122 57 ND Polynésie française 7 923 9 915 9 662 9 047 10 423 11 384 8 557 -24,8 Production d'huile (tonnes) Nouvelle-Calédonie 110 98 65 61 ND ND ND Polynésie française 4 608 5 661 5 624 5 285 5 595 6 879 4 461 -35,2 8 - Consommation d'énergie électrique Nouvelle-Calédonie (millions de kWh) 1 848 1 826 1 833 1 926 1 872 1 945 2 132 9,6 Polynésie française (millions de kWh) 443 465 477 496 490 509 513 0,8	•	60	58,5	49,1	44,5	43,6	ND	ND	
Nouvelle-Calédonie (tonnes) 1 509 1 708 1 786 1 307 1 295 1 079 746 -30,9 7 - Coprah Production de coprah (tonnes) Nouvelle-Calédonie 273 208 137 129 122 57 ND Polynésie française 7 923 9 915 9 662 9 047 10 423 11 384 8 557 -24,8 Production d'huile (tonnes) Nouvelle-Calédonie 110 98 65 61 ND ND ND Polynésie française 4 608 5 661 5 624 5 285 5 595 6 879 4 461 -35,2 8 - Consommation d'énergie électrique Nouvelle-Calédonie (millions de kWh) 1 848 1 826 1 833 1 926 1 872 1 945 2 132 9,6 Polynésie française (millions de kWh) 443 465 477 496 490 509 513 0,8									
7 - Coprah Production de coprah (tonnes) Nouvelle-Calédonie 273 208 137 129 122 57 ND Polynésie française 7 923 9 915 9 662 9 047 10 423 11 384 8 557 -24,8 Production d'huile (tonnes) Nouvelle-Calédonie 110 98 65 61 ND ND ND Polynésie française 4 608 5 661 5 624 5 285 5 595 6 879 4 461 -35,2 8 - Consommation d'énergie électrique Nouvelle-Calédonie (millions de kWh) 1 848 1 826 1 833 1 926 1 872 1 945 2 132 9,6 Polynésie française (millions de kWh) 443 465 477 496 490 509 513 0,8									
Production de coprah (tonnes) Nouvelle-Calédonie 273 208 137 129 122 57 ND Polynésie française 7 923 9 915 9 662 9 047 10 423 11 384 8 557 -24,8 Production d'huile (tonnes) Nouvelle-Calédonie 110 98 65 61 ND ND ND Polynésie française 4 608 5 661 5 624 5 285 5 595 6 879 4 461 -35,2 8 - Consommation d'énergie électrique Nouvelle-Calédonie (millions de kWh) 1 848 1 826 1 833 1 926 1 872 1 945 2 132 9,6 Polynésie française (millions de kWh) 443 465 477 496 490 509 513 0,8		1 509	1 708	1 786	1 307	1 295	1 079	746	-30,9
Nouvelle-Calédonie 273 208 137 129 122 57 ND Polynésie française 7 923 9 915 9 662 9 047 10 423 11 384 8 557 -24,8 Production d'huile (tonnes) Nouvelle-Calédonie 110 98 65 61 ND ND ND Polynésie française 4 608 5 661 5 624 5 285 5 595 6 879 4 461 -35,2 8 - Consommation d'énergie électrique Nouvelle-Calédonie (millions de kWh) 1 848 1 826 1 833 1 926 1 872 1 945 2 132 9,6 Polynésie française (millions de kWh) 443 465 477 496 490 509 513 0,8	•								
Polynésie française 7 923 9 915 9 662 9 047 10 423 11 384 8 557 -24,8 Production d'huile (tonnes) Nouvelle-Calédonie 110 98 65 61 ND ND ND Polynésie française 4 608 5 661 5 624 5 285 5 595 6 879 4 461 -35,2 8 - Consommation d'énergie électrique Nouvelle-Calédonie (millions de kWh) 1 848 1 826 1 833 1 926 1 872 1 945 2 132 9,6 Polynésie française (millions de kWh) 443 465 477 496 490 509 513 0,8									
Production d'huile (tonnes) Nouvelle-Calédonie 110 98 65 61 ND ND ND Polynésie française 4 608 5 661 5 624 5 285 5 595 6 879 4 461 -35,2 8 - Consommation d'énergie électrique Nouvelle-Calédonie (millions de kWh) 1 848 1 826 1 833 1 926 1 872 1 945 2 132 9,6 Polynésie française (millions de kWh) 443 465 477 496 490 509 513 0,8									
Nouvelle-Calédonie 110 98 65 61 ND ND ND Polynésie française 4 608 5 661 5 624 5 285 5 595 6 879 4 461 -35,2 8 - Consommation d'énergie électrique Nouvelle-Calédonie (millions de kWh) 1 848 1 826 1 833 1 926 1 872 1 945 2 132 9,6 Polynésie française (millions de kWh) 443 465 477 496 490 509 513 0,8		7 923	9 915	9 662	9 047	10 423	11 384	8 557	-24,8
Polynésie française 4 608 5 661 5 624 5 285 5 595 6 879 4 461 -35,2 8 - Consommation d'énergie électrique Nouvelle-Calédonie (millions de kWh) 1 848 1 826 1 833 1 926 1 872 1 945 2 132 9,6 Polynésie française (millions de kWh) 443 465 477 496 490 509 513 0,8									
8 - Consommation d'énergie électrique Nouvelle-Calédonie (millions de kWh) 1 848 1 826 1 833 1 926 1 872 1 945 2 132 9,6 Polynésie française (millions de kWh) 443 465 477 496 490 509 513 0,8			98	65		ND		ND	
Nouvelle-Calédonie (millions de kWh) 1 848 1 826 1 833 1 926 1 872 1 945 2 132 9,6 Polynésie française (millions de kWh) 443 465 477 496 490 509 513 0,8	. ,		5 661	5 624	5 285	5 595	6 879	4 461	-35,2
Polynésie française (millions de kWh) 443 465 477 496 490 509 513 0,8	-								
									· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Wallis-et-Futuna (millions de kWh) 15 16,4 16,2 16,9 18,4 16,6 16,3 -1,8									
	Wallis-et-Futuna (millions de kWh)	15	16,4	16,2	16,9	18,4	16,6	16,3	-1,8

ND : non disponible.

TAUX D'INFLATION

(variation de l'indice général des prix en glissement annuel au 31 décembre)

EN POURCENTAGES

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nouvelle-Calédonie	0,9	2,6	1,4	1,8	3,7	0,2	2,7
Polynésie Française	0,8	2,3	2,4	1,9	3,4	-0,8	1,7
Wallis-et-Futuna	1,8	2,5	2,5	0,4	2,7	-0,6	3,2
France	2,1	1,5	1,5	2,6	1,0	0,9	1,8

Source : INSEE, ISEE, ISPF, STSEE.

Salaires minimum brut (horaire) au 31 décembre

EN EUROS

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	VARIATIONS 2010/2009 EN %
Nouvelle-Calédonie	5,18	5,45	5,70	5,99	6,17	6,22	6,55	5,3
Polynésie Française	6,20	6,20	6,50	6,79	7,21	7,21	7,21	0,0
Wallis-et-Futuna	3,47	3,64	3,69	3,86	3,96	3,96	4,08	3,1
Métropole	7,61	8,03	8,27	8,44	8,71	8,82	8,86	0,5

Sources : Direction du travail en Nouvelle-Caléronie et Inspection du travail en Polynésie française.

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

EN MILLIONS DE F CFP

	2002	2003	2004	2005	2006	20071	2008¹	2009¹
Nouvelle-Calédonie	471 997	518 497	565 496	597 596	658 996	768 095	736 582	752 116
Polynésie Française	479 930	498 555	511 912	524 208	536 344	ND	ND	ND
Wallis-et-Futuna	ND	ND	ND	18 019	ND	ND	ND	ND

¹Estimations CEROM. Sources : comptes économiques.

8 0

2010, l'année internationale de la biodiversité

Les illustrations de ce rapport annuel visent à exprimer la richesse de la faune, de la flore et plus généralement la diversité des écosystèmes propres aux régions ultramarines.

Nos remerciements vont à *l'Institut de recherche et de développement (IRD)*, banque d'images *Indigo* et au *Service Territorial de l'Environnement de Wallis-et-Futuna (STE)* pour leur précieuse contribution.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RESPONSABLE DE LA RÉDACTION

Nicolas de Sèze

SITE INTERNET

Le nouveau site internet, **www.ieom.fr**, est en ligne depuis avril 2010. Il permet :

- une navigation plus simple et un accès nettement amélioré aux publications ;
- le téléchargement de toutes les publications ;
- o une gestion simplifiée des abonnements aux différentes collections.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles sur ce site gratuitement.

EDITEUR

IEOM

COORDINATION IEOM

Esther Seringot

DIRECTION ARTISTIQUE & RÉALISATION

Cathy Steinberg • Transylvanie • www.transylvanie.com

Achevé d'imprimer : juin 2011 par D. Demain • Dépôt légal : juin 2011 • ISSN 1635-2262 Crédits photos couverture : Wallis-et-Futuna - Photo J. Boutet • Polynésie française - Photo Joël Orempuller © IRD • Wallis-et-Futuna - Photo M. F. Heafala • Polynésie française - Photo Corinne Ollier © IRD • Polynésie française - Photo Loïc Charpy © IRD





LA ZONE D'INTERVENTION DE L'INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER





Agence de la Nouvelle-Calédonie

19, rue de la République - BP 1758 - 98845 Nouméa Cedex

Directeur: Thierry Beltrand E-mail: agence@ieom.nc Tél.: (687) 27.58.22 Fax: (687) 27.65.53



Agence de la Polynésie française

21, rue du Docteur Cassiau - BP 583 - 98713 Papeete RP

Directeur : Max Remblin E-mail : direction@ieom.pf Tél. : (689) 50.65.00 Fax : (689) 50.65.03

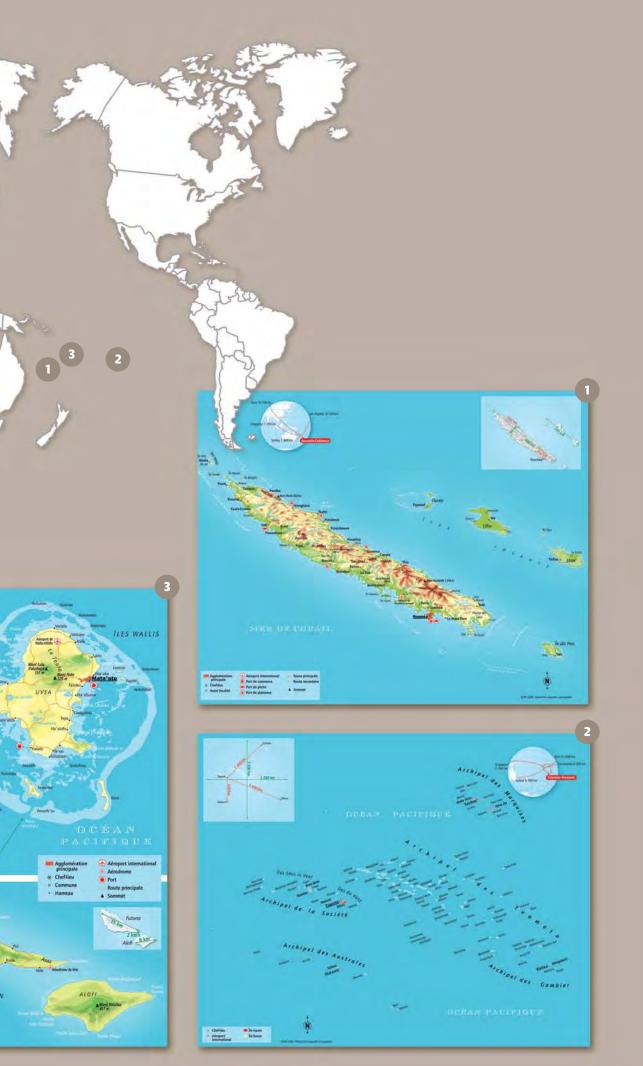


AGENCE DE WALLIS-ET-FUTUNA

BP G-5 - Mata'Utu - 98600 Uvea - Wallis-et-Futuna

Directeur: Raymond Coffre E-mail: direction @ieomwf.fr Tél.: (681) 72.25.05 Fax: (681) 72.20.03







164 rue de Rivoli 75001 Paris Téléphone (33) 1 53 44 41 41 - Fax (33) 1 44 87 99 62 contact@iedom-ieom.fr - www.ieom.fr